

# Les pauvres à Montbrison et dans le Forez

Communications

15<sup>e</sup> printemps de l'histoire

Cahiers de Village de Forez

2015

Joseph Barou :	<i>Montbrison, les pauvres dans la ville (1830-1914)</i>	p. 3
Maurice Damon :	<i>Les pauvres, la pauvreté et l'idée que l'on s'en fait, XIX<sup>e</sup> siècle</i>	p. 26
Gabriel Mas :	<i>Pauvreté ouvrière dans la Loire au XIX<sup>e</sup> siècle</i>	p. 42
Michelle Bouteille :	<i>Une commune et ses indigents : Saint-Bonnet-le-Courreau un début de politique sociale municipale en milieu rural</i>	p. 52
Christian Seux :	<i>Les pauvres dans le Montbrisonnais aujourd'hui selon les institutions et associations de solidarité</i>	p. 60

**Page de couverture** : dessin de Frédéric Noëlas, archives de la Diana.

# Montbrison, les pauvres dans la ville (1835-1914)

Joseph Barou

## 1 - La place des pauvres

Quelle est, au XIX<sup>e</sup> siècle, la place des pauvres dans la ville ? Et d'abord où peut-on les rencontrer ?

Quelques-uns, ceux qui sont "mendiants de profession" ou "mendiants occasionnels", se retrouvent dans la rue, sur les places où se tiennent les marchés et aux porches des églises quand il y a un office. Ils peuvent aussi parcourir la campagne voisine tel Antoine Mallet qui se déclare *marchand de papier en détail* mais qui vit aussi de mendicité <sup>1</sup>.

### À la Charité du faubourg de la Croix

Mendier est pourtant réprimé et l'*hospice des vieillards et infirmes indigents* du faubourg de la Croix, "la Charité", fait temporairement office de dépôt de mendicité <sup>2</sup>. Cet ancien *hôpital général des pauvres renfermés* avait été créé en 1659 dans le quartier du Bourgneuf par les bourgeois de la ville justement pour lutter contre la mendicité et le vagabondage. Transféré en 1753 dans le *petit couvent de Sainte-Ursule* du faubourg il y recevait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une quarantaine de marginaux : vieillards, infirmes, vagabonds, enfants trouvés <sup>3</sup>.

Au siècle suivant, devenu l'hospice, il héberge près de cent personnes, toutes issues de familles pauvres. En 1876, la Charité est dirigée par les sœurs Saint-Charles. La communauté compte huit religieuses avec, comme supérieure, la doyenne d'entre elles : Etiennette Crozet, 77 ans, née à Saint-Rambert. Cette année-là, la maison héberge 86 pensionnaires <sup>4</sup>, d'âges très divers : 25 vieillards, 18 infirmes, des nombreux orphelins et enfants abandonnés âgés de 6 à 20 ans. Environ un tiers des pauvres de la Charité ne sont pas nés à Montbrison. La ville poursuit ainsi une très longue tradition hospitalière.

### La "donne" du lundi à Montbrison, la "loue" ou le bureau de bienfaisance

Chaque lundi, à la porte de maisons bourgeoises de la ville, une foule d'indigents, aussi mal vêtus que possible, s'attroupe pour recevoir du pain, des reliefs de repas ou quelques sous. C'est la "donne", une coutume d'Ancien Régime qui subsiste encore. Cette façon ostentatoire de faire l'aumône, à l'origine un acte honorable, a cependant des inconvénients. Les quémandeurs cherchent par tous les moyens à être pitoyables et y perdent leur dignité comme le souligne Michel Bernard, le rédacteur du *Journal de Montbrison* dans une de ses chroniques "d'économie sociale". Pour secourir les indigents, il préconise qu'on aménage une grande maison, *une espèce de casernes pour les indigents* <sup>5</sup> avec des services communs : cuisine, chauffoir... Cet établissement serait financé par tous, riches et pauvres, selon les moyens de chacun. L'idée est généreuse mais paraît bien utopique.

Parmi les indigents, beaucoup sont des journaliers, souvent ouvriers agricoles. Quand la saison arrive et s'ils sont valides, on les retrouve parmi les travailleurs à la semaine ou à la journée présents à la "loue", sur la place de la Grande-Fontaine (rue Tupinerie où se trouve l'actuel monument des Combattants) pour une

---

<sup>1</sup> Antoine Mallet, sa compagne Jeanne Rochefort et un enfant arrivent en avril 1850 à Montbrison avec une voiturette traînée par trois chiens. Ils séjournent quelques semaines dans la ville puis disparaissent. Peu après, Jeanne Rochefort, abandonnée par son compagnon, accouche dans une grange de la Plaine et revient à Montbrison avec deux enfants... Cf. J. Barou, "La carriole aux trois chiens", *Village de Forez* n° 91-92 et le *Journal de Montbrison* du 28 avril 1850.

<sup>2</sup> Cf. le *Journal de Montbrison* du 11 novembre 1837.

<sup>3</sup> Cf. J. Barou, "Les pauvres de l'hôpital du Bourgneuf", *Bulletin de la Diana*, tome XLVIII, n° 4, 1983 et "La Charité de Montbrison (1659-1789)", supplément au n° 22 de *Village de Forez*, avril 1985.

<sup>4</sup> Recensement de 1876, archives municipales de Montbrison.

<sup>5</sup> Michel Bernard, "Économie sociale", *Journal de Montbrison* du 28 mars 1835.

éventuelle embauche. Cette "loue" s'est maintenue longtemps à Montbrison, pratiquement jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Les distributions de secours : bons de pain, pommes de terre, charbon ont lieu chaque semaine au guichet du bureau de bienfaisance du Calvaire, près de la maison des sœurs de Marie-Joseph, les "Sœurs des Prisons" <sup>6</sup>. Chaque foyer d'indigents y délègue quelqu'un pour tenir une place dans une longue file de pauvres gens.

A l'hôtel-Dieu se retrouvent encore des nécessiteux soit dans les salles des malades soit à l'occasion des distributions mensuelles de bons de pain de la commission des Hospices qui y a son siège. Il y a aussi des rencontres avec les administrateurs. C'est le cas le 19 avril 1909 où une forte délégation – une cinquantaine d'indigents – n'est pas reçue par les administrateurs. Il s'ensuit un peu de tumulte <sup>7</sup>. Cet incident minime est cependant révélateur ; il montre que la population assistée peut, de temps à autre, se faire entendre collectivement.

## Les quartiers de la misère

Les indigents sont inégalement répartis dans la ville. Ils se regroupent, comme on peut s'y attendre, dans des quartiers pauvres bien identifiés et qui ont peu changé depuis l'Ancien Régime <sup>8</sup>. La ville historique, certes pittoresque, apparaît surtout comme très délabrée. Les plus anciennes photos témoignent du piètre état du bâti. La colline du Calvaire, par exemple, jadis lieu du pouvoir, porte les ruines du château comtal entourées de petites masures et de jardinets.

En 1848, la majorité des 213 ménages d'indigents de la ville habitent dans six secteurs de la ville :

- le centre-ville (rue Précomtal, rue Neuve) : 25 cas ;
- la Madeleine (rue, faubourg, boulevard) : 23 cas ;
- le Calvaire et ses abords (rues de la Providence, Saint-Aubrin, du Collège, du Bout-du-Monde) : 23 cas ;
- le quartier du Bourgneuf : 21 cas ;
- le quartier Saint-Jean (faubourg, boulevard) : 20 cas ;
- le long du Vizézy (rues Porcherie et Rivoire, quai de l'hôpital) : 18 cas <sup>9</sup>.

En 1865, les logis des indigents se concentrent dans le centre-ville entre la Grande-Rue et la rue des Cordeliers, le quartier Saint-Jean, celui de la Madeleine, le Bourgneuf, le Calvaire, le quartier Notre-Dame, la Porcherie <sup>10</sup>. Les pauvres sont les habitants des ruelles et des faubourgs, voisins en cela d'une population de gens modestes : petits artisans, jardiniers, vigneron, journaliers... Ils s'entassent dans de petites maisons vétustes sans lumière ni le moindre confort. Pratiquement aucun d'entre eux n'habite sur les boulevards et dans les rues commerçantes : Tupinerie, Simon-Boyer, Grande-Rue... Cette situation a perduré encore longtemps. Le Bourgneuf et le Calvaire, par exemple, étaient jusque dans les années 1950 considérés comme des îlots insalubres <sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> Cette maisonnette est devenue aujourd'hui le siège de l'association des Amis du Calvaire.

<sup>7</sup> Cette rencontre manquée racontée sous une forme burlesque dans un article du *Journal de Montbrison* du 24 avril 1909 sous le titre de *Drame aux hospices*.

<sup>8</sup> Cf. Groupe de recherches d'histoire économique, "Montbrison à la fin de l'Ancien Régime", *Le passé des villes du Forez*, tome 2, Centre d'études foréziennes, Saint-Etienne, 1971, p. 23-47.

<sup>9</sup> Selon la liste du bureau de bienfaisance de la Ville, cf. *Rapport de la commission chargée de diminuer la mendicité* (1848), archives municipales de Montbrison.

<sup>10</sup> Cf. les listes d'indigents de 1865, dossier *Bureau de bienfaisance*, archives municipales de Montbrison.

<sup>11</sup> Cf. "Le quartier du Calvaire à Montbrison dans les années 1930-1940", souvenirs de Jeanne Moine, propos recueillis et commentés par Maurice Damon, *Cahiers de Village de Forez*, n° 109, juin 2012.

## Localisation des indigents en 1865

Quartier Saint-Jean	8 cas	Porcherie	5
Rue Précomtal	8	Place Saint-Pierre	5
Rue du Collège	7	Rue Neuve (des Légouvé)	5
Grande-Rue (Martin-Bernard)	7	Rue des Fours-Banoux	3
Quartier Madeleine	7	Rue de Moingt (M.-Fournier)	3
Quartier Notre-Dame	6	Rue de la Commune (V.-de-Laprade)	3
Bourgneuf	6	Rue des Arches	3
Calvaire	5	Autres rues	18

### Les pauvres secourus par l'œuvre de la Miséricorde en 1872-1873

Plusieurs listes de pauvres assistés par l'œuvre de la Miséricorde <sup>12</sup> donnent le domicile des ayants-droit. Elles permettent de dresser une carte de la pauvreté pour la période 1870-1875 qui confirme les observations précédentes. Les miséreux sont concentrés dans quelques quartiers précis. Nous trouvons, en premier lieu, le Calvaire avec les rues voisines (du Collège, des Fours-banoux, Saint-Aubrin), ensuite le faubourg et la rue Saint-Jean, le quartier Saint-Pierre autour de l'église et du tribunal, la rue Neuve (aujourd'hui des Légouvé), le Bourgneuf, la Madeleine (faubourg et actuelle rue Puy-de-la-Bâtie), enfin le quartier de la Porcherie avec ses bâtisses délabrées près du Vizézy.

### Domiciles des pauvres (pour les années 1872-1873, 233 adresses indiquées)

Calvaire et rues voisines	31	(13 %)
Rue et faubourg Saint-Jean	27	(11 %)
Quartier Saint-Pierre	26	(11 %)
Rue Neuve	24	(11 %)
Bourgneuf	22	(10 %)
Grand-Rue (rue Martin-Bernard)	15	
Quartier Porcherie	11	
Précomtal	10	
Autres lieux	47	(20 %)

Cela correspond à la vieille ville où se retrouvent aussi des hôtels particuliers et certaines "bonnes maisons" où l'on a coutume de faire la charité le lundi. Les indigents voisinent ainsi avec des riches, parfois même avec des familles de l'ancienne aristocratie qui avaient été aisées mais ne l'étaient plus.



Il arrive qu'une ancienne maison noble abrite des miséreux. C'est le cas, à côté du palais de justice, de la maison Caze.

Dans les années 1890,

*elle logeait dans ses multiples taudis une légion de familles et d'animaux. Les êtres et les choses les plus étranges s'y trouvaient réunis et c'est peut-être à cause de ce chaos qui ressemblait bien un peu à l'assemblée infinie d'êtres et de choses qui durent entrer dans l'Arche qu'on l'appelait l'Arche de Noé <sup>13</sup>.*

**Ci-contre : la maison Caze, gravure du *Bulletin paroissial de Saint-Pierre***

<sup>12</sup> Cf. Joseph Barou, "L'œuvre de la Miséricorde de Montbrison", *Village de Forez*, n° 24.

<sup>13</sup> *Bulletin paroissial de Saint-Pierre*, n° 187 du 9 juin 1912. La maison Caze avait servi pendant la Révolution de refuge aux Clarisses. Elle fut démolie en 1892 avant le procès de Ravachol.

Les membres de l'œuvre de la Miséricorde vont, à partir de 1896, porter directement leur aide chez les indigents :

*Nous avons abandonné les vieilles traditions en portant à domicile les dons que nous avons l'habitude de distribuer à travers le guichet de la Providence du Calvaire... Les pauvres perdaient une journée pour venir chercher un objet souvent très modeste, attendant leur tour, pendant plusieurs heures, les pieds dans la neige...<sup>14</sup>.*

Montée de la Providence, on imagine dans le brouillard de décembre, un triste défilé.

La dame patronnesse, si elle ne craint pas de *gravir des escaliers noirs et tortueux*<sup>15</sup>, découvre alors les indigents dans leur cadre familial, presque toujours un *logement humide et malsain*<sup>16</sup>. Ces visites sont pleines d'enseignements et il y a quelquefois des surprises :

*En pénétrant dans ces intérieurs plus que modestes, nous avons été parfois très édifiées d'y trouver l'ordre et la propreté ; c'était chose rare. Il nous a été également plus facile de nous rendre compte de la grande misère des uns et du bien-être relatif des autres... Il y en a qui possèdent deux vaches, d'autres ont des lits fort moelleux pendant que leurs voisins ont à peine de la paille et d'une robe font un couvre-pieds...<sup>17</sup>.*

*En leur portant, à domicile, des draps ou des couvertures, nous voyons leur lit sans paille, leur poêle sans charbon, et parfois... leur huche sans pain<sup>18</sup>.*

### **Les quartiers pauvres en 1894**

Pour la localisation des indigents, 30 ans plus tard la situation a peu changé. Les quartiers pauvres sont les mêmes qu'en 1865. 16 indigents habitent le quartier du Bourgneuf (rue Bourgneuf, Petite-Rue-Bourgneuf et rue des Parrocel), 9 dans le quartier de la Madeleine (5 au faubourg et 4 rue Puy-du-Rozeil), 8 dans le quartier Saint-Jean (le faubourg, la Commanderie, la route de Lyon), 7 au Calvaire (dont 4 dans la rue Saint-Aubrin). De nouveaux petits îlots de misère apparaissent : la ruelle du Bout-du-Monde (5 cas), la Petite-Rue-de-la-Préfecture (5 cas), le faubourg de la Croix (4 cas), le faubourg de la Craze (3 cas)...

### **La situation autour de 1900**

Les pauvres habitent encore dans les mêmes quartiers bien déterminés qui avaient déjà été relevés en 1848 et 1865. Cinq îlots principaux, dont quatre à l'intérieur du boulevard, regroupent près de 60 % des habitations des foyers assistés.

Le Bourgneuf vient en tête avec 31 cas ; depuis le Moyen-Âge, il a la réputation d'être un quartier très populaire. Le faubourg Saint-Jean, hors les murs, le suit de près (29 cas) autour de la commanderie Saint-Jean et le long de la route de Lyon. Le Calvaire, ancien quartier du Château cœur historique de la ville, est marqué par un habitat très vétuste (20 cas). Les rues étroites du centre-ville (rue des Légouvé, rue Précomtal) comportent aussi des modestes habitations (14 cas). Enfin la Porcherie en bordure du Vizézy est aussi depuis toujours un quartier pauvre.

Notons aussi, à l'est de la ville, aux Pénitents et rue du Bout-du-Monde, des îlots insalubres. A l'extérieur des boulevards, quelques indigents habitent les faubourgs de la Madeleine, de la Croix et de la Craze ainsi que la zone moins urbanisée vers Moingt : Charlieu, rue de la Caserne, montée de Sainte-Claire, les Puelles...

---

<sup>14</sup> Compte rendu pour l'assemblée générale de l'œuvre de la Miséricorde de 1896, archives de la Diana.

<sup>15</sup> Compte rendu pour... 1897, archives de la Diana.

<sup>16</sup> Compte rendu pour... 1898, archives de la Diana.

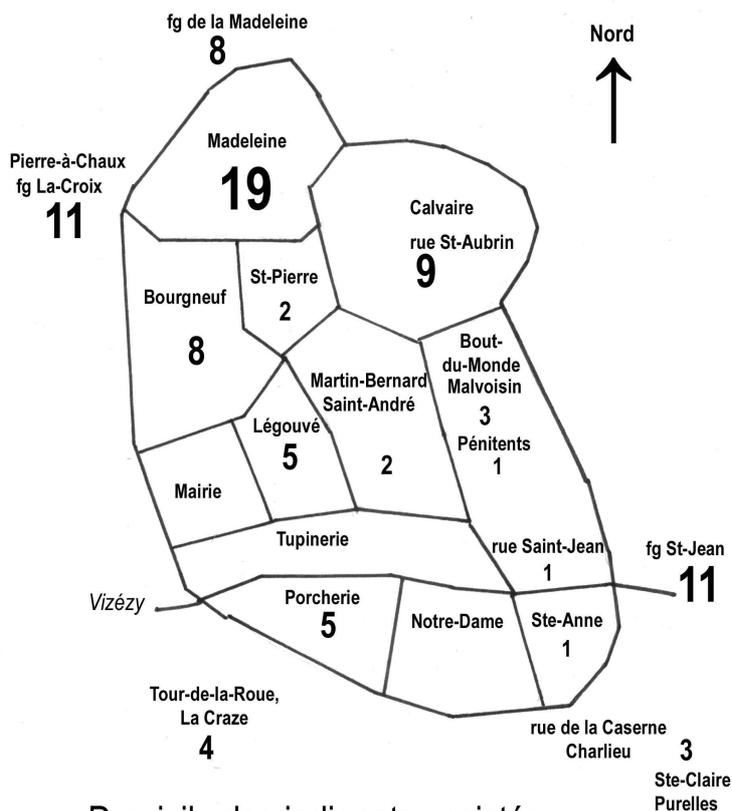
<sup>17</sup> Compte rendu pour l'assemblée générale de l'œuvre de la Miséricorde de 1896, archives de la Diana.

<sup>18</sup> Compte rendu pour l'assemblée générale de l'œuvre de la Miséricorde de 1897, archives de la Diana.

En revanche, il n'y a pas ou très peu d'indigents dans certaines rues : Tupinerie, Saint-Jean, Simon-Boyer, Martin-Bernard et autour de la collégiale Notre-Dame... Finalement, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la situation n'a guère évoluée en ce qui concerne la géographie des quartiers pauvres de Montbrison.

### Avant la Grande Guerre (1912-1913)

Pour l'habitat des indigents, les quartiers pauvres restent les mêmes avec une forte concentration au nord de la ville, dans un vaste secteur proche des jardins et des vignes.



**Domicile des indigents assistés**  
(listes de 1912-1913)

Pour les 86 adresses précisées dans les listes de 1912-1913, on dénombre :

- Pour le quartier et faubourg de la Madeleine : rue Puy-du-Rozeil (8 cas), rue Puy-de-la-Bâtie (6 cas), faubourg de la Madeleine et rue Saint-Antoine (8 cas), boulevard de la Madeleine (5 cas)

- Pour le faubourg de la Croix et Pierre-à-Chaux (11 cas)

- Pour le Calvaire (9 cas).

- Pour le reste de la ville, les indigents se retrouvent dans les mêmes quartiers : faubourg Saint-Jean (11 cas), Bourgneuf (8 cas), quartier de la Porcherie, rue des Légouvé, rue Précomtal.

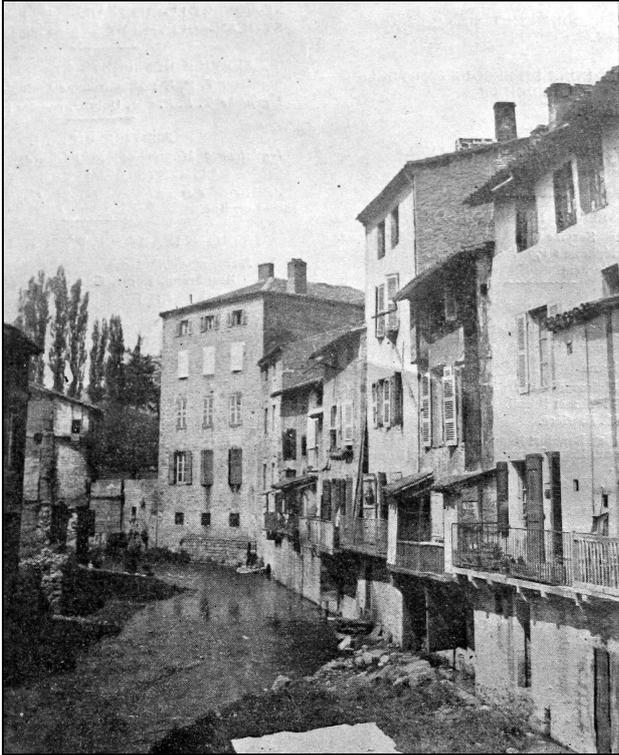
Sauf cas isolés, les rues commerçantes (Tupinerie, Saint-Jean, Simon-Boyer, Martin-Bernard...) n'apparaissent pas.

La pauvreté semble s'être déplacée vers le nord, dans la partie haute de la ville, avec ses deux faubourgs, la Croix et la Madeleine, Au sud du Vizézy où l'habitat se développe et se rénove plus vite, la situation s'est améliorée notamment dans le quartier de la Porcherie et au faubourg Saint-Jean.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle la physionomie de la ville change beaucoup :

- Construction des cités Chavanne (logements ouvriers) puis de logements sociaux dans le faubourg de la Madeleine qui perd son caractère rural.
- Abandon progressif d'un nombre important de logements dans les rues commerçantes du centre-ville.
- Désertification progressive et ruine du quartier du Calvaire (rue Saint-Aubrin).
- Transformation complète du Bourgneuf (opération des Parrocel, années 1958-1961).
- Apparition du vaste quartier neuf de Beauregard, à l'ouest de la ville (années 1970).
- Disparition totale puis reconstruction de l'ancien faubourg de la Croix (années 1980).

Aujourd'hui l'ancienne géographie des quartiers pauvres de la ville n'a plus cours.



1



2

**Vues anciennes du Vizézy  
traversant Montbrison**

**(1 et 3 : clichés de James Dulac ; 2 : cliché sur plaque  
de verre, archives de la Diana)**

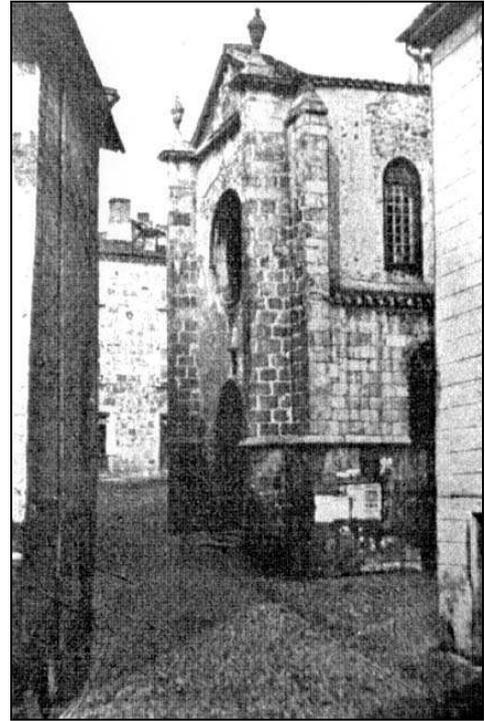


3

**Façades lépreuses, maisons calées, nombreux petits édicules, linge qui sèche... Les quais ne sont pas construits et la rive droite est encombrée de masures (rue des Prêtres, quartier de la Porcherie)**



1



2

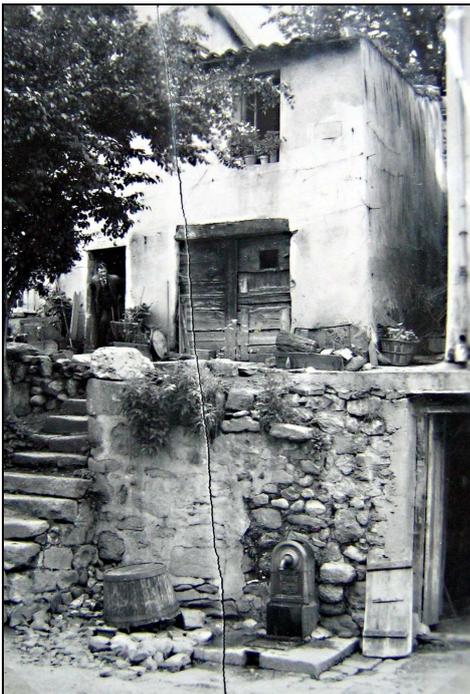
Avant 1870, l'ancienne église Saint-Pierre est enserrée de maisons.

1 – Clocher de Saint-Pierre vu de la rue des Arches.

2 – Entrée de l'église Saint-Pierre sur la rue Saint-Pierre

(clichés de James Dulac, archives de la Diana)

## Au Calvaire



Quartier du Calvaire au début des années 1960

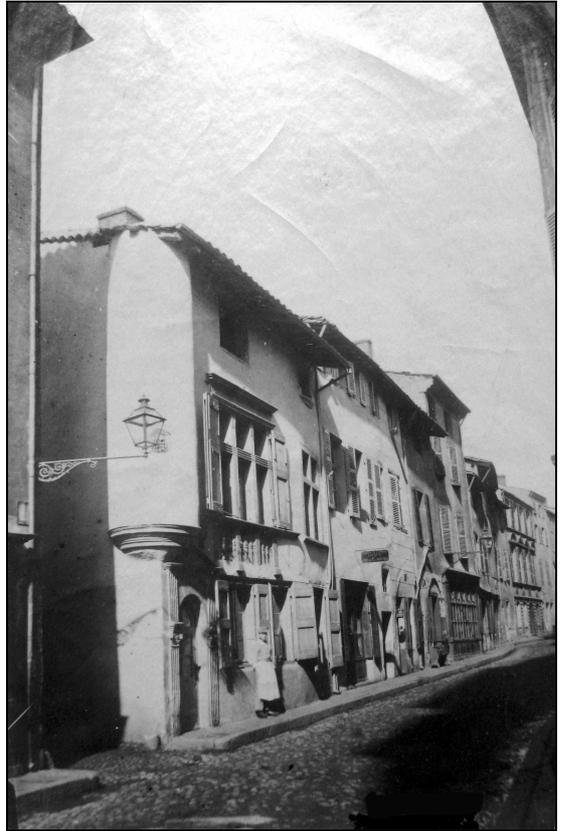
(Clichés d'André Bréasson, archives Diana)



1

1 – La Diana n'a pas encore sa façade néo-gothique (1862-1865)

2 – Grand'Rue (actuelle rue Martin-Bernard ; remarquons à gauche l'étroite rue de la Commune devenue aujourd'hui, après son élargissement, la rue Victor-de-Laprade.



2



3



4

3 – Rue du Palais-de-Justice, la façade de la maison de Javogues n'a pas encore été refaite.

4 – Rue de la Préfecture.

# Rénovation du quartier des Parrocel

(1958-1961)



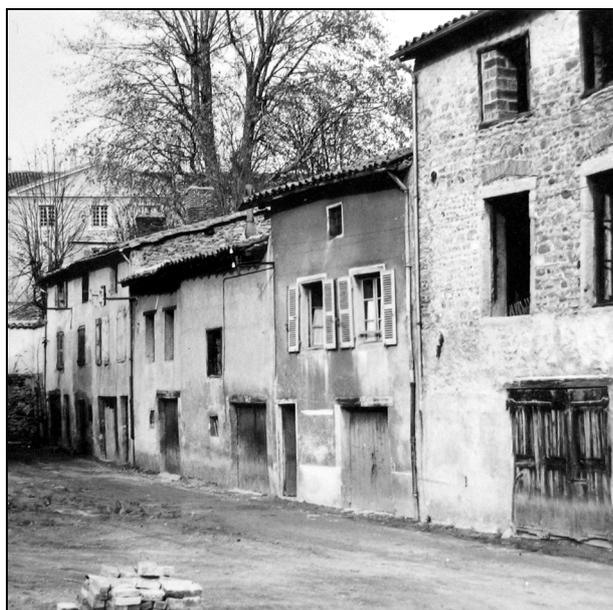
**Rue Bourgneuf**

(cliché Marguerite Fournier, janvier 1961, archives Diana)



**Petite-Rue-Bourgneuf**

(cliché André Bréasson, 1960, archives Diana)



**Rue des Parrocel**

en arrière-plan la sous-préfecture  
(cliché André Bréasson, 1960, archives Diana)



**Rue des Parrocel**

en arrière-plan le tribunal, la tour de la Barrière, l'église Saint-Pierre  
(cliché André Bréasson, 1960, archives Diana)

L'opération dite "des Parrocel", sur un îlot de deux hectares, a transformé presque totalement le quartier du Bourgneuf particulièrement vétuste et considéré depuis des siècles comme l'un des quartiers pauvres de la ville. En 1958, 132 familles soit 320 personnes y vivaient dans de nombreux logements avec un équipement sanitaire très insuffisant et pratiquement aucun ensoleillement <sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Cf. Jean Tibi, articles du journal *Le Progrès*, des 14 et 15 janvier 1958.

## 2 - Les indigents montbrisonnais

### Les indigents secourus à Montbrison dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

#### Données chiffrées

La population de Montbrison, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, connaît un certain essor passant de 5 400 habitants en 1805 à 8 047 en 1851. Quelle est la proportion d'indigents ? Le rapport d'une commission municipale chargée de 1848 à 1853 de *faire des recherches sur la classe indigente* <sup>20</sup> donne quelques statistiques qui permettent d'évaluer le nombre des indigents dans la ville :

Année	Nombre de ménages secourus	Population de la ville	Rapport
1828 <sup>21</sup>	129 (env. 400 personnes)	5 154	7,7 %
1847 <sup>22</sup>	262 (env. 800 pers.)	7 003	11,4 %
1848 <sup>23</sup>	213 (649 pers.)	7 003	9,3 %
1853 <sup>24</sup>	134 (477 pers.)	8 047	5,9 %

Bien que fragmentaires ces données montrent une tendance. Le nombre des ménages secourus par le bureau de bienfaisance de Montbrison augmente fortement de 1828 à 1847, année record à cause de la *cherté des subsistances*. Les indigents secourus passent de 7,7 % de la population totale à 11,4 % en 1847 pour diminuer assez sensiblement ensuite : moins de 6 % en 1853 <sup>25</sup>. En considérant la population de la ville, la situation est donc meilleure au milieu du siècle qu'en 1828 <sup>26</sup>.

#### Situation familiale

Les 629 indigents de 1848 <sup>27</sup> se répartissent ainsi :

	nombre	âge moyen	nombre d'enfants	total
hommes	mariés 112	47,5	262	374
	célibataires 7	35	-	7
	veufs 13	60	16	29
femmes	mariées 112			112
	célibataires 18			18
	veuves 63		46	109
total	325		324	649 (213 ménages)

<sup>20</sup> Le travail de la commission, composée de MM. Chavassieu, Rombau et Boudot, aboutit à un premier rapport qui figure dans les délibérations du conseil municipal de la ville, registre de 1847 à 1852, folios 29-31, archives municipales de Montbrison. Le rapport de 1853, de MM. Boudot, Belleperche et Rey est publié par le *Journal de Montbrison* du 31 juillet 1853, archives de la Diana.

<sup>21</sup> Pour 1828, recensement de 1826.

<sup>22</sup> Pour 1847, recensement de 1846.

<sup>23</sup> Pour 1848, recensement de 1846.

<sup>24</sup> Pour 1853, recensement de 1851.

<sup>25</sup> Premier rapport (1848), archives municipales.

<sup>26</sup> Rapports de 1848 et de 1853.

<sup>27</sup> Rapport de 1848.

Les 477 indigents recensés en 1853 <sup>28</sup> :

nombre de ménages	adultes	âge moyen	valides	invalides	enfants	personnes à charge	total
hommes mariés	69	47	58	11			
hommes célibataires	6	47	2	4			
veufs sans enfants	1	75	-	1	202	289	351
veufs avec enfants	4	74	1	3			
total	80		61	19			
femmes mariées	69	43,5	61	8			
femmes célibataires	10	61	4	6	72	78	126
veuves sans enfants	10	75	17	27			
veuves avec enfants	34	63					
total	134		82	41	274	367	477

Le rapport recense 203 adultes indigents à Montbrison en 1853 : 80 hommes (dont 19 invalides) et 123 femmes (dont 41 invalides).

Notons, dans les deux tableaux, le nombre important d'enfants : 324 en 1848 (50 % de la population indigente secourue) et 274 en 1853 (57,4 %). Les veufs et veuves constituent 12 % des indigents en 1848, 8 % en 1853. Le bureau de bienfaisance vient donc essentiellement aux secours de ménages avec enfants qui sont tombés dans la misère à cause du manque d'ouvrage, de la maladie, de l'âge. Les vieillards isolés sont une minorité.

Les rapports de 1848 et 1853 donnent encore d'intéressants détails sur le lieu de naissance des indigents :

	1848	%	1853	%
nés à Montbrison	71	33,3	59	29
étrangers à Montbrison	142	66,6	144	70,9
nés dans une localité du canton de Montbrison	52	24,4	36	17,7
nés dans un autre canton de l'arrondissement de Montbrison	47	22	50	24,6
nés dans l'arrondissement de Saint-Etienne ou de Roanne	9	4,2	8	3,9
nés dans le Puy-de-Dôme ou la Haute-Loire	28	13,1	29	14,3
lieu de naissance inconnu	6		21	
total	213		203	
	chefs de famille		indigents valides	

### Un vaste mouvement vers la ville

En 1853, les 2/3 des indigents adultes valides ne sont pas nés à Montbrison (144 sur 203). 36 sont natifs d'autres communes du canton de Montbrison, 50 des autres cantons de l'arrondissement, 6 viennent du Roannais et deux seulement de la région stéphanoise tandis que 29 sont originaires du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. Enfin 21 n'ont pas indiqué leur lieu de naissance ou viennent d'un autre département.

Ces quelques données montrent bien que Montbrison est déjà la première étape d'un vaste mouvement de migration vers les villes qui commence à cette époque. Montbrison, petit centre urbain au milieu d'une vaste zone rurale attire les populations du voisinage. Elles y cherchent des possibilités de travail : emplois de service dans les maisons bourgeoises, place de commis dans les commerces, loue pour les travailleurs agricoles... Il y a aussi un bureau de bienfaisance, un hôtel-Dieu, un hospice. Aller à la "ville", essayer de se placer pour gagner quelques sous, tel est le but... Tous n'y réussissent pas et certains viennent grossir les rangs des indigents.

<sup>28</sup> Rapport de 1853.

## Examen des listes du bureau de bienfaisance de 1865

Pour 1865, nous disposons de deux listes d'indigents <sup>29</sup> qui sont complémentaires. La première est soigneusement calligraphiée dans un petit cahier de 16 pages intitulé "Bureau de bienfaisance". Elle comprend 98 noms dans l'ordre alphabétique, sous 99 numéros d'ordre (un n°, le n° 33, a été omis). Notons aussi qu'un n° concerne deux personnes, deux sœurs considérées ensemble. Chaque nom est suivi, sauf rares exceptions, des renseignements suivants : situation matrimoniale, âge et adresse. 63 femmes et 36 hommes figurent dans ce document. Ce sont les chefs de ménage indigents de la ville.

La deuxième liste porte un titre plus explicite : *Renseignements sur les personnes secourues par le bureau de bienfaisance de Montbrison pendant l'année 1865*. Pour les noms, il s'agit d'une copie de la première (avec la même erreur pour le n° 33) mais sans les indications de situation familiale, d'âge et d'adresse. En revanche, des notes brèves caractérisent la situation de la personne pour justifier, ou éventuellement faire des réserves, quant aux aides qu'elle reçoit. Ces appréciations ont été rédigées pour les membres du comité de bienfaisance par les personnes qui avaient un contact direct avec les indigents au cours des distributions de secours : religieuses de Marie-Joseph de la communauté du Calvaire et/ou dames membres de l'œuvre de la Miséricorde <sup>30</sup> qui collaboraient avec elles. Elles nous permettent de mieux connaître qui étaient les indigents et indiquent aussi, indirectement, un peu de l'attitude de ceux qui les secouraient.

### L'indigent montbrisonnais de 1865

En 1865, les indigents ne sont pas très nombreux si on prend comme référence les statistiques, de source municipale, dont nous disposons, pour les périodes précédentes. La population indigente avait fortement augmenté de 1828 à 1847-1848 qui avaient été des années noires. Une grave crise économique avait alors touché toute l'Europe.

La liste de 1865 comporte seulement 99 ménages soit 172 personnes. Mais il est vrai que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1856, Montbrison ayant perdu sa qualité de préfecture, la population a diminué de près de 1 000 habitants. Les "chefs de ménage" sont majoritairement des femmes, près des 2/3 des cas à cause du nombre important des veuves (52) dû à la plus grande longévité féminine. Il y a un seul veuf. Par chance, 8 veuves seulement ont encore des enfants à charge. Il y a 29 couples dont 10 ont des enfants. Les célibataires formant des "ménages" composés d'une seule personne sont 17 : 6 hommes et 11 femmes. Les enfants sont seulement 44 répartis dans 19 foyers différents. Ils représentent 25 % des personnes secourues. En 1848, ils étaient 324 soit 50 % de la population indigente du moment.

### Situation familiale des chefs de ménage indigents de Montbrison en 1865

hommes				femmes		
célibataires	mariés	mar. avec enf <sup>ts</sup>	veuf	célibataires	veuves	veuves avec enf <sup>ts</sup>
6	19	10	1	11	44	8
36 (36,75 %)				63 (63,25 %)		

### Âge des indigents

L'âge moyen des chefs de ménage indigents est de 64 ans ½ . 85 % ont plus de 50 ans. Pour ce groupe, la vieillesse avec l'impossibilité de travailler est la cause principale de la misère pour ceux qui n'ont pu faire quelques économies surtout s'ils n'ont pas d'enfants pouvant les aider. La retraite, évidemment, n'existe pas.

<sup>29</sup> Dossier *Bureau de bienfaisance*, archives municipales de Montbrison.

<sup>30</sup> Cf. J. Barou, "L'œuvre de la Miséricorde de Montbrison", *Village de Forez*, n° 24, octobre 1985.

Les sociétés de secours mutuels n'en sont qu'à leurs balbutiements. Le groupe des plus jeunes, âgés de 31 à 50 ans, est formé de veuves avec des enfants, de personnes en mauvaise santé ou affligées d'infirmité. On peut dire qu'en 1865, à Montbrison, les causes de la misère sont, en quelque sorte, "ordinaires" pour l'époque.

En 1847-1848, la situation était différente. L'âge moyen des chefs de ménage indigents était de 52 ans. Beaucoup de familles, avec de nombreux enfants, étaient dans la misère. L'indigence était alors surtout liée à une situation économique difficile. En 1865, nous sommes donc dans une phase d'amélioration de la situation.

### Âge des indigents chefs de famille

31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-60	61-65	66-70	71-75	76-80	81-85	86-90	?
2	4	5	6	7	11	7	15	13	15	8	2	3
15 % de 31 à 50 ans				85 % de plus de 50 ans								

### Petits métiers et grand âge

Les métiers, ou anciens métiers, sont indiqués dans une quarantaine de cas mais beaucoup d'indigents n'en ont sans doute pratiqué aucun. Pour les hommes, nous relevons sans surprise de petits artisans :

- Jean Tournebise, 34 ans, est cordonnier, rue des Fours-Banaux : *nombreuse famille, sans ressources...*
- Jean Ravel, vitrier, de la rue Neuve <sup>31</sup>, *pose des vitres à la campagne* ; mais sa femme est malade et ils ont un enfant à charge ;
- Jacques Gourbière, vannier au faubourg Saint-Jean, 65 ans, et son épouse Catherine Chazal font l'objet d'une mention laconique : *le mari infirme ainsi que sa femme* ;
- Jacques Giraud, rue Bourgneuf, 71 ans, *ne peut plus travailler de son état de tisserand* ;
- Berlande, 78 ans, rue du Collège : *petit cordonnier, sa femme est infirme* ;
- Jean Faure, rue de la Sous-Préfecture est *ancien menuisier et ne peut travailler* ; il a 90 ans !

On trouve encore un chaudronnier, un cantonnier, un boucher, un peigneur de chanvre, un matelassier... et des travailleurs des champs :

- Jean-Marie Goutallier, rue du Collège, 77 ans, *fait quelques journées comme vigneron ; sa femme est toujours malade* ;
- Antoine Rat, 40 ans, habite quartier de la Porcherie. Il est qualifié de *cultivateur* mais, en fait, il est journalier. Une note résume sa situation : *à l'hôpital depuis 5 mois, la femme a de jeunes enfants.*

Terminons, pour les hommes, par le cas d'un ancien militaire : Jean-Baptiste Dubois habite au faubourg de la Croix. Il a 81 ans et est marié à Antoinette Montet qui a 75 ans. Cet *ancien soldat du Premier Empire a la charge de ses enfants*. Combien sont-ils et quel âge ont-ils ?

Parmi les indigentes se trouvent des lavandières (6 cas), des femmes de ménages (4 cas), des fileuses (2 cas) :

- Marie Goutte, veuve Mollin, 76 ans, habite rue Saint-Jean : *blanchisseuse, atteinte de douleurs, ne peut travailler.*
- Marguerite Schmitt, veuve Castella, 45 ans, de la rue Précomtal, a 3 enfants : *sa seule ressource est un ménage qu'elle fait, elle est d'une faible santé.*
- La veuve Perret, née Garassut, dite Verdun, a 72 ans : *elle n'a que sa quenouille pour vivre.*

Le cas des sœurs Françon rappelle qu'au XIX<sup>e</sup> siècle la situation de beaucoup de maîtres des "petites écoles" était précaire surtout s'ils n'appartenaient pas à une congrégation qui leur assurait une place au réfectoire et

<sup>31</sup> Aujourd'hui rue des Légouvé.

un asile pour leur vieillesse <sup>32</sup>. Ces deux institutrices habitent ensemble rue Saint-Pierre. Elles ont 53 et 45 ans : *les mois d'école sont insuffisants pour leur entretien.*

### La cour des miracles

A la vieillesse, au veuvage, à la charge d'enfants s'ajoutent souvent des infirmités pour un bon tiers des 99 personnes assistés par le bureau de bienfaisance. La cécité est citée 5 fois, la surdité 4 fois, la folie totale ou intermittente, 4 fois également. Il y a aussi des boiteries, des plaies aux jambes, des tremblements nerveux, de nombreuses douleurs (rhumatismes), un cas de *haut mal*, l'épilepsie... Plusieurs ayant présumé de leurs forces se déclarent victimes d'un effort. Enfin, se retrouvent souvent les simples mentions : *infirme, impotent, malade...*

- Claudine P., 79 ans, célibataire dans le Bourgneuf : *a des yeux de carpe, ne peut travailler, sans ressources.*
- Catherine P., 37 ans, célibataire, place Saint-Pierre : *idiote, fait des ménages, sans ressources.*
- Marie M., 83 ans, Grande-Rue <sup>33</sup> : *infirme, sourde et nécessiteuse.*
- Pierrette D., veuve P., 81 ans : *atteinte d'un tremblement, ne peut travailler.*
- Marie F., veuve D., 46 ans, rue Précomtal : *le mari décédé fou, la femme ne peut presque pas travailler, nécessiteuse.*
- Baptiste F., 35 ans, du faubourg de la Madeleine est à Saint-Jean-de-Dieu <sup>34</sup>, sa femme qui a 3 enfants, *a réellement besoin de secours.*

Ainsi, dans la cohorte des indigents secourus, se retrouve une bonne partie des misères, sinon du monde, du moins de la ville.

### Vrai ou faux indigent ?

Certaines mentions montrent que les administrateurs du bureau de bienfaisance ont parfois des doutes sur la situation véritable des personnes secourues. C'est vraiment net dans trois cas :

- Guillaume A., 56 ans, habite faubourg de la Madeleine. *Il est dans le bien-être, il a des propriétés rurales ; c'est lui qui loue, à la ville, une partie du Champ-de-Mars <sup>35</sup>.* Dans la seconde liste, le nom est d'ailleurs biffé ;
- Pierre P., 66 ans, de la rue Précomtal *exerce la profession de matelassier possède une maison qu'il habite avec 2 locataires et une vigne ;*
- Joseph B., 56 ans, rue du Collège, *travaille sur la route à casser des pierres, est à son aise.*

Pour les autres situations relevées, les réserves sont moins directes :

- Jean B., du Bourgneuf, *possède une petite maison et une vigne mais ne peut se livrer à aucun travail par suite d'un effort ;*
- Marie P., veuve P., du faubourg Saint-Jean fait l'objet d'une longue note qui montre que c'est la rumeur publique qui renseigne parfois le bureau de bienfaisance : *on dit qu'elle a de l'argent placé, elle a une vache, tue un cochon, le fils gagne 2,50 F par jour. Cependant on ajoute : elle est sourde ;*
- Claude B., 78 ans, au Cloître Notre-Dame : *le gouvernement lui accorde une pension de cent francs, il s'occupe assez mais ne gagne pas pour son entretien. Était-ce un ancien soldat ?*
- Denise S., veuve G., boulevard de l'Hôpital : *elle ne peut travailler mais ses enfants sont à leur aise et pourraient venir en aide.* Cette fois, c'est l'attitude supposée de la famille qui est critiquée.

Au total, il y a seulement 7 ou 8 cas douteux.

---

<sup>32</sup> A cette époque, les écoles communales de la ville sont tenues par les frères des écoles chrétiennes pour les garçons et les sœurs Saint-Charles pour les filles.

<sup>33</sup> Aujourd'hui rue Martin-Bernard.

<sup>34</sup> Etablissement lyonnais qui reçoit les aliénés.

<sup>35</sup> Vaste terrain situé à Savigneux servant aux manœuvres des soldats de la garnison de Montbrison.

## Faiblesses et qualités des indigents

Certaines annotations relèvent les qualités et, aussi, les faiblesses des indigents. Pour les défauts, l'alcoolisme vient en tête avec 6 mentions concernant hommes et femmes :

- Auguste B., 64 ans, chaudronnier, rue des Cordeliers est *un peu enclin à la boisson* ;
- Marie C., 64 ans, de la rue des Arches, est particulièrement montrée du doigt : *elle est folle, elle mendie dans les campagnes, lorsqu'elle a ramassé quelque argent, elle se grise* ;
- Antoine F., 72 ans, rue du Cloître, est *un ivrogne à la charge de sa femme* ;
- Catherine D., 59 ans, veuve A., rue du Tribunal : *à peine si elle voit se conduire, boit de l'eau-de-vie.*

Mais tout n'est pas mauvais. Claude C., 50 ans, et son épouse Marie F., 40 ans, de la rue de Moingt, *travaillent courageusement* pour leur nombreuse famille même si *le mari se livre un peu à la boisson*. La mendicité considérée comme un délit est signalée pour 4 indigents.

Toutefois les administrateurs du bureau de bienfaisance font preuve d'une assez grande bienveillance. Ils reconnaissent les difficultés et le courage de beaucoup de pauvres en notant ceux qui cherchent à travailler et à se rendre utiles :

- Antoinette Côte, 54 ans, veuve B., au Calvaire, est nécessiteuse mais rend des services en travaillant pour la Providence <sup>36</sup> ;
- Jean Goure, 63 ans, de la rue des Fours-Banaux, *fait quelques journées au cimetière, insuffisantes pour son entretien* ;
- Annet Courtade, 67 ans, du faubourg la Croix, bien qu'infirme et ne pouvant travailler élève 2 ou 3 moutons qu'il fait paître le long des chemins ;
- la veuve Sauvadet, 50 ans, de la Grande-Rue, s'occupe *en ramassant des cendres par la ville* ;
- Jacques Laverdière, 58 ans, est infirme. Avec son épouse, Jeanne Fonlup, 53 ans, *ils élèvent des porcs au Calvaire* ;
- Geneviève Garret, 75 ans, veuve Vessière, habite rue du Collège. Elle est infirme et ne peut travailler mais *balaye la façade du collège* <sup>37</sup>.

Finissons avec le cas de Gabrielle Appolonie. Cette "vieille fille" a 53 ans. Elle est boiteuse et ne peut travailler. Mais, notent les administrateurs, elle *habilite la Sainte Vierge à l'église Notre-Dame*. Sans doute faut-il comprendre qu'elle coud et brode les robes destinées à parer une statue de la collégiale ? Y a-t-il une tâche plus honorable ?

A la fin du Second Empire, la misère a reculé. Cette amélioration vaut pour l'ensemble du pays et doit beaucoup à une plus grande prospérité économique. Localement la municipalité y a contribué avec les consultations médicales gratuites (1853), le chaufferie public (hiver 1853-1854), l'ouverture d'une salle d'asile (1855), les ateliers de tissage (1855), le bureau de bienfaisance, l'ouvroir de la Providence...<sup>38</sup>. Il faut aussi prendre en compte l'action charitable d'œuvres telles que la congrégation des dames de la Miséricorde même si elle comporte des aspects paternalistes et moralisateurs. Des pauvres ont été nourris, habillés, ont pu recevoir quelques soins. Ce n'est pas rien.

1865 est une année courante, ordinaire en ce qui concerne l'indigence à Montbrison. Même incomplète, les listes du bureau de bienfaisance ont le mérite de nous donner un tableau vivant du petit peuple montbrisonnais : quelques marginaux mais surtout des vieillards, des veuves, des infirmes, tous frappés par les malheurs de la vie.

---

<sup>36</sup> L'institution créée par Jean-Baptiste d'Allard et tenue par les religieuses de Marie-Joseph, les *sœurs des prisons*.

<sup>37</sup> Actuel collège Victor-de-Laprade.

<sup>38</sup> Cf. J. Barou, "Chronique de la pauvreté et des misères...", *op. cit.*

## Les indigents montbrisonnais secourus pendant l'hiver 1894

La liste intitulée "Pauvres assistés pendant l'hiver 1894 <sup>39</sup>" est un document administratif établi pour servir à une distribution de secours effectuée par le bureau de bienfaisance de la Montbrison. Elle comporte cinq colonnes : *Noms et prénoms, âge, profession, domicile, renseignements divers réclamés par Monsieur le Maire*. Ce dernier intitulé indique clairement que des questions précises ont été posées par la municipalité pour justifier ou non le versement d'une aide aux personnes concernées : quel est leur situation familiale ? quelles sont les causes – supposées – de leur indigence ? quelle est leur moralité ? Ont-elles été condamnées par la justice ?

Elle comprend 81 noms (46 hommes, 35 femmes) représentant chacun "une famille". Elle concerne directement ou indirectement 269 personnes : 124 adultes (57 hommes et 67 femmes) et 145 enfants. 47 familles sur les 81 ont la charge d'enfants. Dans 22 cas la famille se réduit à une personne seule : célibataires, veufs ou veuves sans enfants.

### Situation familiale des indigents (liste de 1894)

hommes					femmes			
célibataires	mariés sans enf <sup>ts</sup>	mariés avec enf <sup>ts</sup>	veufs	?	célibataire	mariées	veuves	veuves avec enf <sup>ts</sup>
3	2	30	4	6	1	11	17	6
46 (56,8 %)					35 (43,2 %)			

Les hommes sont plus nombreux qu'en 1865. Près de 58 % des inscrits ont des enfants à charge (47 cas sur 81) contre 20 % seulement dans la première liste. L'âge moyen des indigents est nettement moins élevé : un peu plus de 52 ans en 1894 contre 64 ans ½ en 1865.

### Âge des indigents

- 31	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-60	61-65	66-70	71-75	76-80	81-85	86-90	?
4	3	4	9	8	4	5	7	5	6	0	1	0	24
66 % de 20 à 50 ans							34 % de plus de 50 ans						

La liste de 1894 a l'intérêt d'indiquer les professions exercées.

### Professions des indigents

hommes		femmes	
journaliers	17	ménagères	23
cultivateurs	13	matelassières	2
voituriers	2	marchande de bonbons	1
menuisiers	2	journalière	1
maçons	2		
scieur de long	1		
casseur de pierres	1		
crocheteur	1		
ouvrier <i>cimenteur</i>	1		
cordier	1		
employé de commerce	1		
sonneur de cloches	1		
profession non précisée	2	profession non précisée	8
	46		35

<sup>39</sup> Dossier Bureau de bienfaisance, archives municipales de Montbrison.

## Qu'est-ce qui justifie leur qualité d'indigent ?

**Le veuvage** est un élément déterminant pour le basculement dans la pauvreté puis la misère. La liste compte 4 veufs dont 3 ayant des enfants, 6 veuves avec des enfants et 17 veuves n'ayant plus d'enfants à charge mais, pour la plupart, âgées. Les cas de veufs avec enfants semblent particulièrement douloureux.

Léonard Patural, 40 ans, menuisier, rue Puy-du-Rozeil, est veuf et se conduit dignement. *Son enfant est à la Charité*. Et la note à son sujet précise : *indigent, bonne moralité, non condamné* et surtout : *aime le travail*. Mais quelles sont les conditions de vie des enfants de Georges O., 58 ans, maçon, rue des Parrocel ? Il a deux enfants à sa charge et, bien que non condamné, est qualifié de *paresseux* et *d'ivrogne*. La même question se pose pour Jean-Pierre C., 61ans, cultivateur au faubourg de la Croix. Il a 3 enfants et les responsables du bureau de bienfaisance le considère comme un *ivrogne incorrigible*.

La veuve Rolland, de la rue des Clercs, a 5 enfants à sa charge et l'on précise à son sujet : *très indigente, bonne moralité, aime le travail*. Il n'empêche, sa situation doit être très difficile.

**Le nombre d'enfants** à charge et leur jeunesse comptent aussi beaucoup. Il y a plusieurs familles nombreuses. Évoquons quelques situations significatives :

- Un certain Béal-Chauve (sans autre précision) exerce le métier de crocheteur dans la rue Précomtal. Ce chiffonnier a 43 ans est de *bonne moralité* et *non condamné*. Il est marié avec 6 enfants chez lui et *n'a pas de fortune que le produit de ses bras*.
- Le nommé Marlef, époux de Maria Galland, est déclaré *ouvrier cimenteur*<sup>40</sup> ou simplement *journalier*<sup>41</sup>. Il est marié et a, en 1894, 8 enfants âgés de 19 ans à quelques mois. Il est *propriétaire de la maison qu'il habite* dans la Petite-Rue-de-la-Préfecture, de *bonne moralité* et *aime le travail*.

Les charges familiales paraissent ici accablantes. La situation est comparable pour Jean-Marie Morel, cultivateur – sans doute journalier –, rue Rivoire : *marié, 8 enfants à sa charge, indigent, bonne moralité, non condamné, aime le travail*.

## Vieillesse et handicaps divers

La notion de retraite n'existe pas. Jean Cote habite la rue Saint-Aubrin avec son épouse Aloïsa Amélie. Il n'a que *le produit de ses bras* et, à 70 ans, continue son travail de *casseur de pierre*. L'âge ne figure pas dans 24 cas sur 81 (plus du quart des indigents). Il est alors normal de travailler tant que les forces le permettent. Les responsables du bureau de bienfaisance ne semblent pas y attacher une grande importance. Cependant la vieillesse est probablement la cause du fait que la femme Machon, 67 ans, du quai Saint-Jean, *ne peut pas se livrer à un travail manuel*.

Les infirmités et la maladie interviennent dans seulement 4 cas que l'on pourrait qualifier de "lourds" :

- Antoine G., 30 ans, de la rue des Parrocel : *infirme paralysé avec 2 enfants à sa charge, non condamné, indigent, ne pouvant se livrer à aucun travail* ;
- Jean-Marie R., 41 ans, scieur de long, quai de la Porcherie, est qualifié de *demi-idiot*. Il est marié avec 4 petits enfants. On relève encore que le pauvre homme est *travailleur*, de *bonne moralité* et *non condamné* ;
- Pierre Marret, 45 ans, est *aveugle*. Il est originaire de Saint-Bonnet-le-Courreau où il a un peu de bien. A Montbrison, il vit avec sa mère dans la rue du Bout-du-Monde ;
- Enfin Jean Verseuil, 73 ans, autre habitant de la même rue, est *malade à l'hôpital*.

4 cas sur 81, c'est très peu en comparaison de la situation en 1865 où un tiers des indigents du bureau de bienfaisance étaient malades ou infirmes. Les critères pris en compte pour l'attribution des secours ont-ils changé à la fin du siècle ? La situation économique est-elle plus favorable ? Vieux et infirmes sont-ils mieux pris en charge ? Il est bien difficile de tirer une conclusion.

---

<sup>40</sup> Liste du bureau de bienfaisance.

<sup>41</sup> Liste de l'œuvre des dames de la Miséricorde.

## Questions de moralité

La liste de 1894 insiste lourdement sur les critères moraux, beaucoup plus que celles de 1865. On demande expressément d'apprécier le degré de moralité de chaque indigent secouru, d'indiquer ses qualités et défauts, de dire s'il a été condamné ou non. Et les réponses apportées sont bien tranchées, sans beaucoup de nuances alors que 30 ans avant, on percevait une certaine bienveillance.

La liste de 1894 porte 66 mentions concernant précisément la *moralité*. Dans 58 cas, elle est *bonne* (88 %). Pour 8 indigents, le jugement est réservé avec toute une gamme d'appréciations : *moralité assez bonne* (1 cas), *passable* (2 cas), *douteuse* (1 cas), *faible* (1 cas), *mauvaise réputation* (2 cas), *mal famé* (1 cas).

Les vices sont pointés, avec, en premier lieu, l'ivrognerie qui concernent 10 cas, tous des hommes : 3 *ivrognes incorrigibles*, 3 *ivrognes*, 4 indigents *qui aiment boire*. L'un d'entre eux, est, de surcroît traité de *paresseux*. Ces mentions défavorables sont toutefois compensées, dans 14 autres cas, par la note : *aime le travail*, ce qui est un vrai compliment de la part des responsables du bureau de bienfaisance.

### Les mœurs

La question des mœurs reste à examiner. Il faut se souvenir que Montbrison – qui est une petite ville – a alors une garnison de presque 500 soldats. La prostitution, indirectement, est citée 5 fois. Elle concerne des filles d'indigents et une conjointe. Les parents sont tenus pour responsables de ce que font leurs enfants même s'ils sont devenus des adultes.

- La veuve A., 61 ans, de la rue Saint-Aubrin, a une *bonne moralité* mais sa fille est *cotée de mœurs légères*.
- Un autre habitant de la rue, Barthélemy M., 52 ans, journalier a le tort de *laisser sa fille se livrer à la débauche*, le scribe avait d'abord écrit puis barré le mot *prostitution*.

Deux autres femmes que l'on retrouvera ci-dessous comme *maraudeuses* font l'objet d'une note défavorable. Enfin le nommé V. (la liste ne précise ni son prénom ni son âge) est journalier rue du Bourgneuf. Il a une bonne conduite, n'a jamais été condamné mais *sa femme se livre à la prostitution et vend la goutte aux soldats*.

### Condamnés ou non condamnés

Une autre indication doit être obligatoirement fournie. L'indigent a-t-il eu affaire à la justice ?

Sur les 36 femmes, 1 seule a été condamnée. Encore s'agit-il de broutilles. La veuve O., 60 ans, ménagère rue du Marché est *2 fois condamnée en simple police pour violence légère et tapage injurieux*.

Parmi les 45 hommes, 6 ont déjà été condamnés, notamment pour *délit de pêche, délit de chasse, vol*. Ce dernier cas est intéressant. La femme S., 28 ans, rue du Marché, dont le mari a été condamné pour vol, est reconnue de *bonne moralité*. Les responsables du bureau de bienfaisance semblent faire preuve de discernement.

**La maraude** concerne 4 familles :

- La femme C., 37 ans, journalière, rue des Pénitents, et son mari ont mauvaise réputation : *le mari condamné une fois, 4 enf. à leur charge, mal famés, ne vivant que du produit de la pêche, maraudeurs, sans fortune*.
- Marie C., 40 ans, ménagère, de la rue des Parrocel, n'a jamais été condamnée mais une note rappelle son passé : *2 filles naturelles, sans fortune que le produit de ses bras, cotée autrefois comme prostituée, maraudeuse, non condamnée*.
- Une famille, du faubourg de la Madeleine, est aussi stigmatisée. La mère, la femme O., 62 ans, est ménagère. Elle *a une fille, laquelle se livre à la prostitution clandestine, la mère se livre au maraudage*. Cependant *non condamnée*, précise-t-on.
- Enfin R. C., 44 ans, un journalier du Bourgneuf, *condamné pour délit de chasse*, est aussi qualifié de *maraudeur*. Vol de pommes et braconnage font parfois bon ménage.

**Les mendiants** sont deux hommes, deux journaliers du quartier du Bourgneuf. L'un, Jean C., est un vieil homme, 72 ans, qui vit seul et qui n'a jamais été condamné. Le second, Jean M., 58 ans, fait l'objet d'une note beaucoup plus sévère : *vit seul, délaissé par sa femme, ivrogne incorrigible, a subi des condamnations, se livre à la mendicité et ne se livre à aucun travail.*

## Les indigents montbrisonnais autour de 1900

Les archives hospitalières de Montbrison <sup>42</sup> détiennent deux listes d'indigents de la ville pour l'année 1898 :

- une *liste des pauvres assistés pendant toute l'année* comportant 95 noms : 33 hommes et 62 femmes ;
- une *liste des Pauvres assistés pendant l'hiver 1898-99* avec 92 noms : 50 hommes et 42 femmes.

L'ensemble répertorie 187 personnes représentant chacune un "ménage". Les listes ne fournissent pas de précisions sur la composition de ces familles mais, en prenant en compte les conjoints et les enfants, le nombre total des Montbrisonnais assistés peut être évalué à plus de 400 <sup>43</sup>.

Ces deux listes permettent de distinguer deux catégories d'indigents : les plus gravement touchés, ceux donc qui nécessitent une aide permanente et ceux qui ne sont secourus que temporairement, à la mauvaise saison. Parmi ces derniers un certain nombre revient chaque année. Ainsi en 1898, se retrouvent 34 personnes figurant déjà sur la liste de 1894 <sup>44</sup>.

Assistés toute l'année				Assistés seulement pendant l'hiver			
total	hommes	femmes	dont veuves	total	hommes	femmes	dont veuves
95	33	62	39	92	50	42	32
100 %	35 %	65 %	41 %	100 %	54 %	46 %	38 %
âge moyen : 65 ans ½				âge moyen : 59 ans ½			

Les hommes secourus toute l'année sont nettement moins nombreux que les femmes. La belle saison plus propice aux petits travaux permet de diminuer la misère. Notons la forte proportion de veuves, les 2/3 des femmes qui sont aidées toute l'année, les ¾ de celles qui sont secourues seulement en hiver.

L'âge moyen des indigents secourus toute l'année est plus élevé (65 ans ½) que celui des pauvres aidés seulement en hiver (59 ans ½) ce qui semble logique car la proportion des femmes y est beaucoup plus forte et, l'on sait que statistiquement leur longévité est supérieure à celle des hommes.

### Professions des indigents

hommes		femmes	
journaliers	36 (42 %)	ménagères	56 (56 %)
cultivateurs	18 (21 %)	sans profession	24 (24 %)
artisans, ouvriers (5 cordonniers, 4 menuisiers, 3 vitriers, 3 maçons, 3 chiffonniers, 2 sabotiers...)	31 (36 %)	journalières	11 (11 %)
		autres (lingères, couturière, domestique)	4
		infirmes	6
	85		101

<sup>42</sup> Archives municipales de Montbrison, fonds de l'hôpital, 1 Q 56.

<sup>43</sup> En 1894, les 81 familles secourues pendant l'hiver regroupaient 269 personnes soit une moyenne d'un peu plus de 3 personnes par foyer.

<sup>44</sup> *Pauvres assistés pendant l'hiver 1894*, dossier *Bureau de bienfaisance*, archives municipales de Montbrison.

Pour les professions, les relevés de 1898 confirment les observations précédentes : 1865 et 1894. Deux catégories dominent pour les hommes : les travailleurs ruraux dans les 2/3 des cas et les petits artisans.

Pour les premiers il est difficile de faire une distinction nette entre cultivateur et journalier. Le cultivateur indigent habite le plus souvent dans la ville et, ne possédant qu'un petit jardin ou une parcelle de vigne, il doit travailler aussi, quand il le peut, comme journalier... Les artisans en difficultés forment 1/3 de l'ensemble. Ils relèvent tous des petits métiers nécessitant un modeste outillage : cordonnier, menuisiers, vitriers, maçons, chiffonniers...

Les femmes sont classées très majoritairement comme "ménagères" ou "sans profession" ce qui ne signifie pas, évidemment, qu'elles n'ont pas travaillé aux champs comme journalière, ou à l'atelier, ou encore de temps à autre dans la maison bourgeoise comme servante, couturière ou lingère... Six sont qualifiées d'infirmes

## La situation avant la première guerre mondiale (1912-1914)

Le registre de délibération de la commission des hospices (1912-1914) <sup>45</sup> fournit plusieurs listes d'indigents qui, le plus souvent, ne comportent que les noms et adresses. Elles permettent cependant de repérer quelques évolutions.

La liste des personnes assistées pour 1912 comportent 72 noms dont les 2/3 d'hommes : 48 hommes et 24 femmes. Cette forte proportion d'hommes provient sans doute d'une saison difficile car la plupart des métiers exercés concernent l'agriculture : plus de la moitié d'entre eux sont qualifiés de journaliers (16 cas), de cultivateurs (9 cas) ou vigneron (1 cas). Les autres sont petits artisans, manœuvres ou "sans profession". Les trois quarts des femmes sont des veuves. Pour les femmes, on relève un seul métier, celui de Catherine Gérossier qui est tisseuse, rue de Pénitents.

Pour 1912-1913, deux autres listes de personnes, l'une intitulée *secours aux convalescents* (51 noms) et l'autre *secours divers* (48 noms) se recourent partiellement avec la liste de 1912 apportant seulement 27 noms nouveaux.

## 3 - Quelques figures d'indigents

Retrouvons dans la foule grise des pauvres et des marginaux montbrisonnais quelques figures pittoresques mais surtout pitoyables et émouvantes. Leurs vies racontent un peu ce qu'était l'indigence.

### **Jacques Giraud, un vieil ouvrier victime de la médisance du voisinage (1865)**

Au cours de l'été 1865, une lettre portant une vingtaine de signataires est adressée au bureau de bienfaisance de Montbrison. Elle concerne Jacques Giraud, un vieux tisserand du quartier du Bourgneuf qui, à 71 ans, ne peut subvenir à ses besoins. Il est inscrit sur la liste des personnes secourues <sup>46</sup> mais, brusquement, on lui a refusé sa part de pain à la distribution hebdomadaire du bureau de bienfaisance qui a lieu à la Providence. Pourquoi ? La lecture de la lettre qui suit donne quelques éclaircissements.

*Monsieur,*

*Montbrison le 1<sup>er</sup> août 65*

*Le Sr Giraud Jacques, demeurant à Montbrison, rue Bourgneuf a l'honneur de vous exposer : que depuis quelque temps il est infirme ce qui le force avec son âge avancé 70 ans, à se séparer du travail*

<sup>45</sup> Registre du 29 janvier 1912 au 13 septembre 1914, archives hospitalières de Montbrison.

<sup>46</sup> Jacques Giraud, 71 ans, marié à Marguerite Murat, "ne peut plus travailler à son état de tisserand, liste de 1864.

qui était son seul soutien par conséquent a été obligé de demander son pain ; il reçoit de la providence cinq livres de pain tous les huit jours, mais de ce moment lorsqu'il a cru aller pour le recevoir, on n'a pas voulu le lui donner, en lui disant qu'une personne était allé leur dire qu'il n'en avait pas besoin, qu'il vendait son pain ce qui est complètement faux ; il est vrai seulement qu'il en a vendu une fois ou deux. Mais ce sont quelques morceaux de mauvais pain noir qu'il ne peut manger et qu'il reçoit des braves gens de la campagne et qu'il n'en a vendu dans ces deux fois que pour une modique somme de 5 à 6 sous pour acheter quelques petites provisions de ménage telles que sel, graisse et huile, etc.

Voilà donc le rapport injuste qu'une mauvaise personne est allée faire contre l'exposant, laquelle a beaucoup à se reprocher, elle mesure les honnêtes gens à son aune, elle est allée jusqu'à dire que ce malheureux vieillard avait des relations mauvaises avec une femme sa proche voisine, il est vrai qu'il a fréquenté la maison de cette femme, mais c'était pour aller se chauffer pendant la mauvaise saison ; Enfin il n'est mille horreurs qu'elle n'eut vomi sur lui, disant de plus qu'il s'enivrait souvent ce qui est aussi un grand mensonge ; car des personnes très honnêtes connaissant Giraud Jacques signeront pour attester que c'est un honnête homme qui mérite qu'on l'assiste, sa position le demande vu qu'il est plongé dans la misère la plus complète.

Suivent les signatures : *Tournebise, Tissot, ... ?, Gourou, Rival, Rivet, Bonhomme, Robert, Genebrier, Claret, Cottant, ... ?, Chauv, ... ?, Faugrand, Murat, Rousset, St André, Bouchet, Bonhomme*

Il s'agit, tout à la fois, d'un témoignage d'honorabilité et d'une sorte de pétition en faveur du vieil homme. Certes il a pu vendre du pain, une fois ou l'autre, mais ce n'était pas celui qu'il avait reçu du bureau. Bien sûr, il allait chez sa voisine mais c'était en tout bien tout honneur. Selon les signataires, Jacques Giraud est un honnête homme victime des calomnies du voisinage.

Qui a rédigé la lettre plutôt bien tournée et avec une assez bonne orthographe ? Probablement celui qui a signé en premier et élégamment *Tournebise*. Est-ce Jean Tournebise<sup>47</sup>, un cordonnier chargé de famille et lui aussi indigent, de la rue des Fours-Banaux ? Qui sont les autres signataires ? Des paraphes malhabiles indiquent qu'il s'agit de petites gens, peut-être d'autres indigents. La solidarité répond parfois ainsi à la malveillance et à la jalousie.

Les responsables du bureau de bienfaisance, dans leur souci de moralisation, sont sensibles à la rumeur publique, aux dénonciations. Ils ont pris une rude décision. Était-elle bien fondée ? Ont-ils rétabli leur aide à Jacques Giraud ? Nous ne le savons pas.

### **Le nommé Par-hasard**

Dans la marge d'une lettre administrative datée de 1874<sup>48</sup>, nous relevons une note griffonnée au crayon concernant un indigent :

*Prière d'examiner la demande d'un nommé Par-hasard, enfant de l'hospice, estropié de la main gauche, habitant la Porcherie, travaille à la campagne 0,50 par jour, a 3 enfants. Demande pendant l'été le pain tous les quinze jours.*

Nous avons là, résumée en peu de mots, la situation d'un indigent qui nous paraît bien représentatif. Il a été élevé à l'hospice, souffre d'une infirmité, habite un quartier pauvre de la ville, se trouve chargé d'enfants et ne gagne pas de quoi nourrir sa famille. Il demande donc qu'on l'admette, deux fois par mois, à la distribution du pain, même pendant l'été, saison pourtant la moins défavorable pour les indigents. Nous ne savons pas s'il a obtenu satisfaction.

Qui était ce *nommé Par-hasard* ? Il s'agit d'Adolphe Parasard, enfant exposé le 24 septembre 1838, à 9 heures du soir, à la porte de l'hospice de Montbrison du faubourg de la Croix. Il est ensuite placé chez Marie

---

<sup>47</sup> Jean Tournebise, 34 ans, marié à Marie Combe, 44 ans, "cordonnier, nombreuse famille, sans ressources", liste de 1864.

<sup>48</sup> Lettre du 30 mars 1874, du préfet de la Loire, adressée au maire de Montbrison pour lui demander par qui sont distribués, à Montbrison, les "secours" du bureau de bienfaisance.

Savatier veuve de Jean Blin à Chazeau, commune de Saint-Just-en-Bas. Il revient à l'hospice le 22 novembre 1845, à l'âge de 7 ans. Le 14 novembre 1863, il épouse, à Montbrison Marie Rage, une blanchisseuse, née le 2 juin 1833 à Saint-Thomas-la-Garde, fille de Jean-Baptiste Rage et d'Antoinette Allemand, défunte au moment du mariage.

Adolphe Parasard (ou *Par-hasard*, *Par-hazard*) meurt le 11 mars 1892 à Montbrison. Sa veuve figure sur la liste des indigents de l'hiver 1894. À cette date, elle a 61 ans, est qualifiée de "ménagère" et vit seule dans la rue du Bourgneuf. Une brève note lui attribue une *bonne moralité* et indique qu'elle *aime le travail*. Finalement *l'enfant de l'hospice* a réussi à fonder un foyer mais n'a jamais vraiment pu se sortir du cycle de la misère.

### Réflexions d'un vagabond ancien du bagne (1885)

Notre troisième personnage apparaît bien différent. Son nom, Crozet, annonce quelqu'un du pays mais il n'est montbrisonnais que d'occasion. Il a roulé sa bosse et vu du pays. S'il est dans la ville c'est parce qu'il y mendiait et qu'il y a été arrêté. Son procès le fait figurer dans la presse locale.

*L'hiver ramène le froid, la neige et les vagabonds...* Le rédacteur du *Journal de Montbrison* montre peu de compassion envers les marginaux dans son bref article du 13 décembre 1885<sup>49</sup>. Le ton est léger avec des termes péjoratifs : *Tous les jours la gendarmerie fait quelque razzia...* et la prison se remplit d'une *clientèle variée...*

Le journaliste nous brosse le portrait d'un vieux vagabond, un *vétéran*, en dressant d'abord, comme un palmarès, la liste de ses condamnations. Pas moins de quatorze allant de six jours de prison à douze ans de travaux forcés : *mais on n'en meurt pas !* remarque-t-il. L'homme, à 71 ans, continue une vie de misère. Une nouvelle fois, il est devant le juge, au palais de justice de Montbrison.

Crânement, il présente lui-même sa défense. Tout d'abord il va évoquer son passé car il a beaucoup vécu :

*Je suis vieux et je ploie sous le faix des années ; j'ai vu le nouveau et l'ancien monde et j'ai traîné le boulet du forçat à Toulon. De mon temps le bagne existait encore ; mais aujourd'hui tout est changé !*

*J'ai vu Cayenne et je sais ce qu'en vaut le climat et ce qu'on peut attendre de ce sol ingrat. Pendant des années je l'ai retourné et j'en ai supporté les émanations délétères.*

C'était avant, sous d'autres cieux. Mais tout a changé. Il poursuit :

*Aujourd'hui je suis usé et cassé et j'apprécie les hommes à leur valeur ; plus d'un qui m'écrase du regard ne me vient pas à la cheville ; je sais seul ce que je vaudrais et dans ce monde tourmenté je suis le plus sage parmi les sages ; un bâton noueux et une besace me suffisent à moi pour vivre. Y en a-t-il beaucoup qui puissent en dire autant !*

Les mots sont choisis, la phrase claire et ramassée. Sans doute le journaliste a-t-il un peu transposé et embelli ce qu'il a entendu à l'audience de cette *harangue*. Le vieux mendiant n'exprime pas de remords. Il a voulu dire sa fierté d'avoir résisté à tant de tribulations. En somme, une certaine dignité l'habite,

Cette attitude est-elle composée, prévue pour la circonstance ? *Le prévenu s'assied et s'éponge le front, il est certain d'avoir produit son effet.* Et pourtant, non. Le tribunal le condamne à trois mois de prison pour mendicité et vagabondage. Le *Journal de Montbrison* de conclure : *la loi est formelle, et les faits l'ont trop souvent justifiés...*

Sans doute aurait-il été mieux à sa place dans une maison de retraite qu'en prison mais ce "sage" aurait alors perdu, tout à la fois, sa liberté et sa fierté.

### Bobèche le "petit poète" indigent

Marguerite Fournier-Néel se souvient de quelques personnages marquants qui, vers 1910, appartenaient, dit-elle, à tout le folklore montbrisonnais :

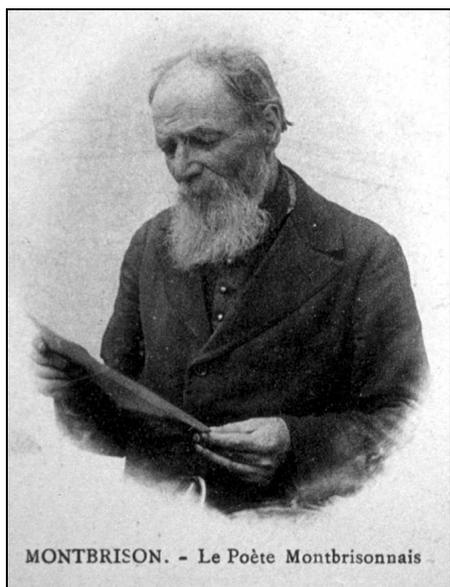
---

<sup>49</sup> *Journal de Montbrison* du 13 décembre 1885, bibliothèque de la Diana.

*J'ai connu La Marie-Dentelle, une vieille clocharde qui fumait la pipe autour des arbres, insultant tous ceux qui passaient... J'ai connu Minimi, le roi des poivrots, poursuivi par une horde de gamins braillards....*

*Parmi les figures populaires d'autrefois, je revois aussi Bobèche, le poète du Calvaire, que mes parents interpellaient parfois pour lui faire réciter ses vers. Très poli, il enlevait respectueusement son chapeau de feutre bosselé, et, debout sur le trottoir, sa tête blanche toute nimbée de la lumière du jour finissant, il débitait son dernier poème. Il en composait à propos de tous les événements montbrisonnais : un mariage, une fête, un concours de musique, la construction d'un bâtiment, etc. Et cela rimait toujours ! <sup>50</sup>*

Bobèche est probablement le plus célèbre des indigents du Montbrison de la Belle Epoque. Résumons la vie difficile mais digne de cette personnalité attachante. Jean Marie Giraud dit Bobèche est né à Montbrison le 21 mai 1844. C'est le fils de Jean Giraud, ouvrier charron du quartier de la Porcherie et de Françoise Poyet. Il se marie en 1876 avec une couturière, Maria Boulet, fille d'Antoinette Faure, veuve Boulet, matelassière, rue des Légouvé.



**Le petit poète indigent**  
(carte postale ancienne, collection particulière)

Le couple habite la rue du Calvaire et a dix enfants dont cinq qui meurent en bas âge. Jean Marie a été apprenti charron mais le métier est trop dur pour lui et, en fait, il est journalier. Il vit de petits métiers, distribue les journaux locaux.

Il devient surtout le "petit poète" écrivant avec une assez bonne orthographe des poèmes qu'il fait imprimer sur des feuilles volantes. Il récite sa production et la vend dans la rue. Plusieurs séries de cartes postales lui sont consacrées. Le poète Léautaud le remarque...<sup>51</sup>

Pourtant cette célébrité ne l'empêche pas d'être dans la misère. Il figure dans la liste des indigents secourus en 1912-1913. Il meurt à l'hôtel-Dieu le 22 mars 1913 à l'âge de 68 ans. *Le Montbrisonnais* lui consacre une notice nécrologique soulignant qu'un nombreux cortège l'accompagne au cimetière et que deux superbes couronnes ornent son cercueil <sup>52</sup>. Des signes qui montrent qu'il avait su – bien qu'indigent – prendre une petite place au cœur de la ville.

\*

\* \*

Pour conclure cette évocation de la place des pauvres à Montbrison relevons quelques points permanents :

- La majorité d'entre eux ne sont pas nés dans la ville. Montbrison, ville-centre d'une vaste région rurale poursuit une tradition hospitalière commencée au Moyen Âge. La plupart sont sans qualification et issus du monde rural : travailleurs agricoles, ménagères.

- De 1830 à la veille de la guerre de 1914-1918, le nombre des indigents assistés à Montbrison varie beaucoup (de 2 à 12 % de la population totale). Il est plus faible dans les périodes de pauvreté "ordinaire" qui touche surtout veuves, vieillards et infirmes. En revanche, il s'accroît fortement au moment des crises économiques ou à la mauvaise saison. Des familles complètes sont alors touchées.

- Ces miséreux sont bien visibles. On connaît leur nom, parfois leur surnom. Ils sont regroupés dans des quartiers précis où l'habitat est particulièrement vétuste. Parfois, certains, tel Jean Marie Giraud dit Bobèche, trouvent une place – très modeste – auprès de leurs concitoyens.

<sup>50</sup> Extrait de : Marguerite Fournier, "Montbrison au début du siècle, Souvenirs d'enfance", *Village de Forez* n° 19, juillet 1984.

<sup>51</sup> Cf. Claude Latta, "Un chansonnier et poète montbrisonnais : Jean-Marie Giraud, dit Bobèche (1844-1913)", *Village de Forez* n° 1, janvier 1980.

<sup>52</sup> *Le Montbrisonnais* du 29 mars 1913.

# Les pauvres, la pauvreté et l'idée qu'on s'en fait.

## Montbrison, XIX<sup>e</sup> siècle

Maurice Damon

Pauvreté, paupérisme, indigence, mendicité, misère, vagabondage... : les termes sont nombreux, dans les documents du XIX<sup>e</sup> siècle qui constituent la base de cette étude, pour désigner un état commun à tous ceux qui, manquant des moyens de vivre dignement, le plus souvent sans emploi régulier, dépendent d'autres que d'eux-mêmes. Le propos n'est pas ici de montrer les différentes manifestations concrètes de la pauvreté avec toutes ses nuances, mais d'essayer de comprendre quelle "idée", quelle "représentation", comme on dit savamment aujourd'hui, se font des pauvres et de la pauvreté les Montbrisonnais que leurs fonctions amènent à se préoccuper de leur sort. Il s'agit donc de faire apparaître quelle est leur conception de la pauvreté, et en quoi leur position sociale et leurs convictions influencent leurs attitudes et leur action <sup>53</sup>.

Dans sa séance du 19 juillet 1853, le conseil municipal de Montbrison entend lecture du long rapport rédigé par la commission qu'il a chargée de réprimer la mendicité dans la ville. Boudot, juge et conseiller municipal est le rapporteur ; les deux autres membres, de Belleperche, et Rey, autres notables montbrisonnais, sont également conseillers municipaux.

C'est de pauvreté rurale qu'il est question. Le rapporteur expose d'emblée que, Montbrison étant placée *au centre d'un arrondissement presque exclusivement agricole*, la municipalité et son bureau de bienfaisance n'ont eu jusqu'à présent à secourir que des ouvriers cultivateurs. Il avertit que, par conséquent, son attention, comme celle de ses deux collègues, a dû se porter spécialement sur cette classe de la société. Leurs développements et argumentations s'appuient alors sur les observations qu'ils font des pauvres parmi cette population.

Après avoir entendu leurs collègues, les conseillers municipaux estiment *lumineuse* la manière dont ils ont traité le sujet et conduit leurs recherches, et donnent un *assentiment général* au contenu et aux conclusions de l'étude. Le conseil demande que *des mesures soient prises*, et souhaite que le rapport soit porté à la connaissance de la population. *Le Journal de Montbrison* accepte avec empressement la mission, et publie intégralement le texte, sous forme de feuilleton, au cours de l'été 1853 <sup>54</sup>.

Si "l'autorité municipale" traite cette "grave question" avec une telle attention, c'est qu'elle veut remédier au fléau dû aux *progrès toujours croissants de la mendicité dans la ville de Montbrison*.

C'est une situation qui dure *depuis fort longtemps*.

---

<sup>53</sup> La période couverte va de 1835 à la fin du siècle. La plupart des sources utilisées proviennent du *Journal de Montbrison*, des délibérations du conseil municipal, et des comptes rendus d'une œuvre caritative, celle des dames de la Miséricorde. La consultation des documents a été rendue possible grâce au travail de Joseph Barou qui, depuis plus de trente ans, à la Diana, aux archives départementales, municipales, et ailleurs, avec constance et précision, recherche, collecte, rassemble, présente, commente, et publie dans *Village de Forez*, ou met à disposition de chacun sur son site *Forezhistoire.fr*, parmi bien d'autres sujets, ce qui a trait à la pauvreté forézienne. Les articles de journaux ont pu être consultés dans leur version originale et complète, les délibérations du conseil municipal à travers les passages traitant de la pauvreté. Les informations sur l'Œuvre de la Miséricorde proviennent toutes de l'étude qu'en a faite Joseph Barou ("L'Œuvre de la Miséricorde de Montbrison", *Village de Forez*, octobre 1985).

<sup>54</sup> Dans ses éditions des 31 juillet, 4, 7, 11 et 14 août.

## L'ancienne et funeste plaie du paupérisme

En effet, la situation n'est pas nouvelle. Voici ce qu'on peut lire dans *Le Journal de Montbrison et du département de la Loire* du 28 mars 1835 :

*Étendus sur le pavé, accroupis comme un troupeau de brutes autour de la maison aumônière, on dirait d'eux qu'ils ont besoin pour obtenir la miette attendue d'abdiquer leur qualité d'homme et de convenir avec le riche qu'ils ne sont pas ses frères.*

Tel est le tableau affligeant que le journal dresse de ces "mendiants urbains", à peine des humains, qui se pressent sur le seuil des maisons de familles qui ont *d'un temps ancien, conservé l'usage de distribuer chaque lundi [...] une légère aumône.*

Cette aumône, appelée "donne", est l'objet de critiques de la part du rédacteur <sup>55</sup>. S'il ne met pas en cause l'intention charitable des donateurs, – *rien de louable comme le principe qui dirige les personnes dont la charité nous occupe* –, il craint, en revanche, que la pratique n'aille à l'encontre de l'objectif affiché de *soulager les malheureux*. L'article, écrit sous la rubrique *Économie Sociale*, et la sous-rubrique *Charité locale, établissements de bienfaisance*, se veut pédagogique. Son auteur, se faisant conseiller en gestion, calcule que l'aumône de quelques pièces récoltées par ces mendiants chaque lundi – *on ne donne qu'un liard, un sou au plus* – ne suffit même pas à payer la moitié du loyer de leurs taudis. Il préconise alors le regroupement des produits des "donnes" hebdomadaires pour que, par l'effet d'une sorte de mutualisation, en soit fait un usage raisonné et plus fructueux. Il suffirait que les personnes qui pratiquent ces aumônes s'entendent pour réunir les montants de leurs dons et les convertir en prix de location d'un bâtiment collectif, dans lequel on pourrait *établir une cuisine ou chaufferie général* à destination des pauvres sans ressources. La gestion d'un tel établissement pourrait être confiée aux sœurs Saint-Joseph, qui sont déjà les "aumônières" rémunérées de la Ville pour ses œuvres de bienfaisance. Même si ce qui est imaginé est dit *une espèce de caserne pour les indigents*, les utilisateurs conserveraient toute leur liberté dans leurs logements particuliers. Pour le rédacteur, une sorte d'idéal se profile : *Peut-être pourrait-on au moins quelquefois réunir tous les habitants du lieu, et arriver à en former une famille.*

Ainsi, la pratique des "donnes" est-elle jugée néfaste en ce qu'elle conduit les indigents à se satisfaire d'une aumône humiliante et à se maintenir dans un funeste immobilisme. Le journaliste-économiste social estime, en revanche, qu'avec la mise en œuvre de sa proposition, *on préparerait un immense progrès dans la condition du pauvre.*

Le même journal, deux semaines plus tard, le 11 avril, à nouveau sous la rubrique *Économie sociale*, traitant à nouveau de la *funeste plaie du paupérisme*, attire spécialement l'attention du lecteur sur l'une de ses conséquences : les places et les rues sont envahies par de jeunes garçons et filles, abandonnés à eux-mêmes, grossiers, braillards et tapageurs ; ces graines de *méchants garnements*, et peut-être même plus tard de *bandits*, altèrent la tranquillité des Montbrisonnais. Ces enfants sont ceux des plus pauvres, mendiants et oisifs, mais aussi de ceux qui, journaliers agricoles, ne sauraient s'encombrer de leur progéniture quand ils sont sur les lieux de leur travail, et se voient contraints de les laisser à la rue.

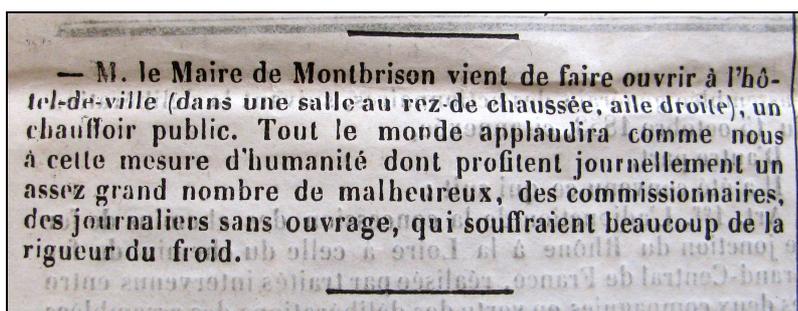
Quand ces enfants fréquenteront l'école – s'ils le font – ils seront nécessairement des *élèves indisciplinés sur lesquels l'éducation n'aura pas de prise*. Comment les faire échapper à un destin qui, si l'on n'intervient pas, paraît tracé d'avance ? Là encore, *l'aumône jetée au petit qui a faim* ne sert à rien ; elle le maintient au contraire dans son avilissement, et n'a *aucune vertu morale*. Pour notre rédacteur, soucieux de prévoir pour le pays *un avenir de moralité et de progrès*, c'est l'éducation qui importe :

---

<sup>55</sup> Il s'agit de Michel Bernard. Né dans une famille d'imprimeurs à Montbrison, il est le directeur et unique rédacteur du *Journal de Montbrison et du département de la Loire*, qui deviendra, quand Montbrison perdra sa préfecture, *Journal de Montbrison*. Il est le frère du socialiste et républicain Martin Bernard. D'abord républicain, puis ensuite beaucoup plus en retrait, il se ralliera à Napoléon III. Il a été maire d'Écotay ([forezhistoire.fr](http://forezhistoire.fr)).

*L'éducation de l'homme doit commencer au berceau. [...] Ce n'est donc pas tout de multiplier nos écoles et de donner à la jeunesse des guides, des tuteurs, à l'âge où elle peut faire le métier d'écolier ; il faut songer à la période de la vie qui le précède.*

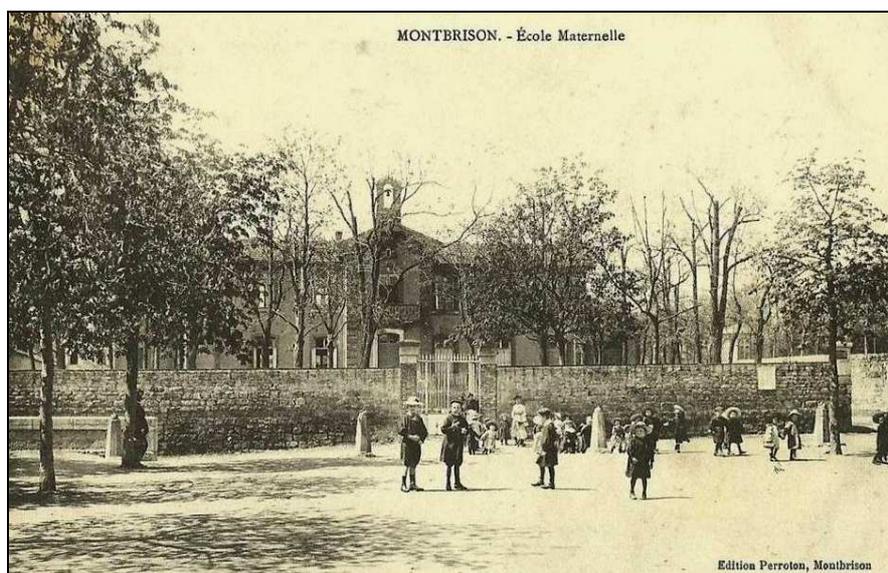
Dans cet objectif, le journaliste suggère de créer des *salles d'asile*<sup>56</sup>, où les très jeunes enfants, quittant les rues et les places, qui ne connaîtraient plus alors les incivilités qu'ils y commettent, pourraient *commencer leur éducation*. Lui, qui connaît bien son Montbrison, a une idée, bien concrète. Il a repéré un bâtiment, *au-dessous de la maison du séminaire [...] au bas de la rue du Collège ou des Pénitents* propriété communale, qui conviendrait parfaitement. Il va même jusqu'à esquisser un début de plan d'aménagement et s'enthousiasme à l'idée de mettre son journal au service du projet. S'adressant à la fois à la population et à la municipalité, il imagine une souscription auprès des habitants : la charge n'en serait pas élevée si, comme il le suggère, la Ville, mettant à disposition le bâtiment, continuait la dotation.



**Chauffoir public**  
*Journal de Montbrison* du 1<sup>er</sup> janvier 1854

Que va-t-il advenir des deux propositions du journaliste : bâtiment commun pour les indigents, salles d'asile pour les tout jeunes enfants ? Il faudra attendre le rigoureux hiver 1853-1854, une vingtaine d'années, avant de voir créer par la municipalité un *chauffoir public* à l'hôtel de ville, à l'intention des *malheureux, des commissionnaires, des journaliers sans ouvrage*<sup>57</sup>.

Le programme d'accueil dans une maison commune n'ira pas au-delà. Les "donnes" du lundi perdurent encore sous sa forme ancienne en 1853, quand est rédigé le rapport Boudot. Quant aux salles d'asile, la première sera créée vingt plus tard, dans l'hôtel d'Allard<sup>58</sup> en 1855 avant d'être transférée en 1860 sur l'actuelle place Bouvier, là où se trouve encore aujourd'hui une école maternelle.



**L'école maternelle de la place Bouvier**  
(collection particulière)

<sup>56</sup> Ces *salles d'asile* préfigurent nos écoles maternelles d'aujourd'hui.

<sup>57</sup> *Journal de Montbrison* du 1<sup>er</sup> janvier 1854.

<sup>58</sup> *Journal de Montbrison* du 31 décembre 1854.

Pour le reste, la municipalité prend, ou appuie, des initiatives de nature caritative, et décide de quelques mesures sociales. On voit le maire, en 1834, employer, *pour une modique somme*, quelques indigents oisifs à balayer les rues <sup>59</sup>. Une souscription est lancée, en 1838, par le *Journal de Montbrison* pour venir en aide à trois familles victimes d'un grave incendie dans le quartier pauvre du Bourgneuf ; le maire voudra bien nommer une commission chargée de répartir les fonds... <sup>60</sup>.

Un concert est donné en 1851 par la société philharmonique au bénéfice des pauvres, dans la salle des élections que le préfet met à disposition <sup>61</sup>. Le produit de quêtes publiques, de loteries, de représentations et autres manifestations récréatives est également destiné à soulager la misère des pauvres... Une décision de 1855 donne aux personnes secourues par le bureau de bienfaisance, organisme municipal, accès gratuitement aux consultations des médecins aux hospices de la ville <sup>62</sup>.

— Nous avons dit quelques mots de la solennité musicale et de bienfaisance qui aura lieu dimanche prochain, et dont nous serons redevables à la Société Philharmonique. Nous donnons aujourd'hui le programme de ce concert, en remerciant les membres de la société de leur aimable zèle qui assure un grand plaisir à leurs concitoyens, et qui doit trouver partout de vives sympathies.

**CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL  
AU BÉNÉFICE DES PAUVRES,**  
Dimanche, 9 février courant,  
DANS LA SALLE DES ÉLECTIONS, A LA PRÉFECTURE.

**Programme :**

1.<sup>re</sup> Partie.

- 1.<sup>o</sup> Ouverture de la *Part du Diable*, exécutée par l'orchestre ;
- 2.<sup>o</sup> Solo de piano ;
- 3.<sup>o</sup> Morceau de la *Jérusalem* ;
- 4.<sup>o</sup> Duo de violon et piano ;
- 5.<sup>o</sup> La Voile égarée ;
- 6.<sup>o</sup> Duo de l'opéra-comique de *don Pasquale* ;
- 7.<sup>o</sup> Marche sur des motifs de *Lucrezia Borgia*, exécutée par la fanfare ;

2.<sup>me</sup> Partie.

- 1.<sup>o</sup> Ouverture de *Lestoc*, exécutée par l'orchestre ;
- 2.<sup>o</sup> Romance de l'opéra comique de *Giralda* ;
- 3.<sup>o</sup> Solo de piano ;
- 4.<sup>o</sup> Duo de l'opéra des *Martyrs* ;
- 5.<sup>o</sup> Chansonnette comique ;
- 6.<sup>o</sup> Nuit et silence, chœur ;
- 7.<sup>o</sup> Chant national de Charles VI, exécuté par la fanfare.

Les portes seront ouvertes à 7 heures moins un quart. —  
Le concert commencera à 7 heures et demie très précises.  
On se procure des programmes et des billets chez le concierge de la mairie.

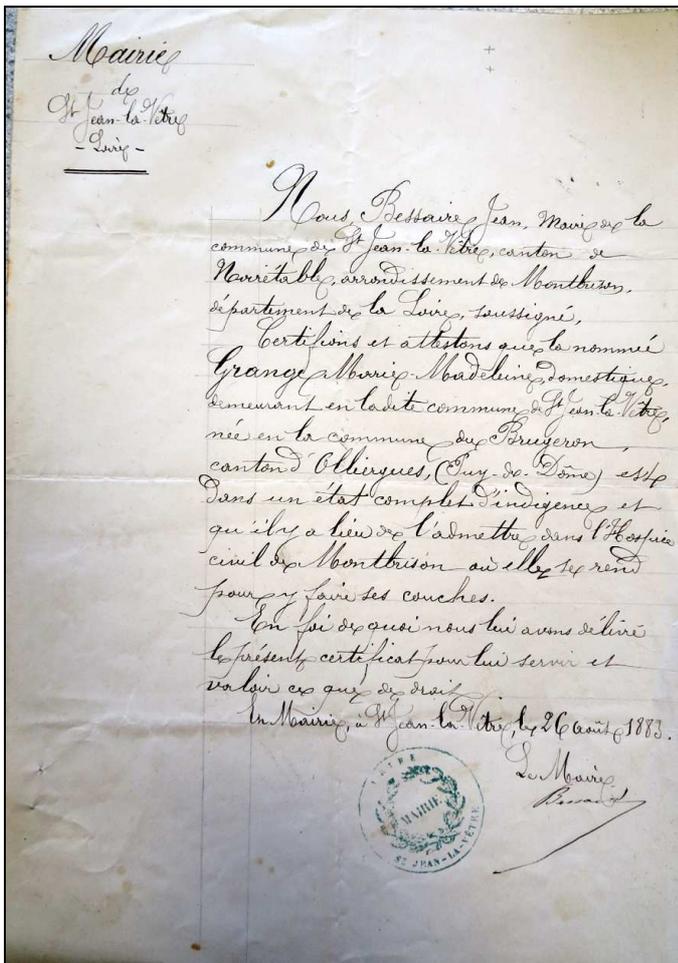
*Journal de Montbrison* du 6 février 1851

<sup>59</sup> *Journal de Montbrison* du 4 janvier 1934.

<sup>60</sup> *Journal de Montbrison* du 29 décembre 1938.

<sup>61</sup> *Journal de Montbrison* du 6 février 1851.

<sup>62</sup> A côté du bureau de bienfaisance, la commission des hospices chargée avant tout de gérer les établissements hospitaliers de la ville (l'hôtel-Dieu Sainte-Anne et l'hospice du faubourg de la Croix) a progressivement étendu aussi son action à l'aide aux indigents.



**Demande d'admission d'une indigente  
à l'hospice présentée par le maire de Saint-Jean-la-Vêtre**  
(archives hospitalières de Montbrison)

Un budget est aussi prévu pour les frais d'accouchement des femmes indigentes (voir ci-contre), ou encore pour les soins aux enfants trouvés et l'entretien des aliénés <sup>63</sup>.

Lorsque, en 1848, le préfet, qui est encore montbrisonnais, engage les villes de son département à établir des ateliers de travail pour venir au secours des ouvriers sans ouvrage, comme on le fait à Saint-Etienne et Roanne <sup>64</sup>, la municipalité montbrisonnaise ne donne pas suite, à cause de l'état de pénurie de la caisse municipale ; c'est aussi que, estime-t-elle, les ouvriers de la ville sont tous des cultivateurs qui sont journellement employés aux travaux de l'agriculture et que l'on ne peut pas dire sérieusement qu'il y ait dans la commune des ouvriers sans travail. Paradoxe, quand la même municipalité déplore le trop grand nombre de malheureux sans ressources ! Pourtant, la ville de Montbrison organisera, en 1855, des ateliers de tissage de la soie, à l'intention de jeunes apprentis, qui seront alors incités au travail et à l'honnêteté. Dans le même but de réhabiliter l'amour du travail par l'exemple et l'enseignement au sein des classes malheureuses, le bureau de bienfaisance, en 1854, avait créé un "ouvroir", dirigé par les sœurs de la Providence, où les jeunes filles s'adonnent à des travaux de confection <sup>65</sup>.

Ce sont là des mesures d'aide, des mesures sociales bienvenues, et destinées, aux yeux de ceux qui les prennent, à adoucir le sort des pauvres.

D'autres mesures, elles, ont une visée répressive. Elles tendent à faire diminuer le nombre des mendiants, à les contrôler et, du même coup, à en éviter autant que possible le spectacle et les inconvénients à la population. En 1837, par arrêté du maire, la mendicité est interdite. Le *Journal de Montbrison* du 30 décembre se félicite déjà des résultats obtenus : *Les pauvres étrangers quittent la commune, et nous ne voyons plus se traîner aux portes, dégradés comme de vils animaux, les malheureux obligés de recourir à l'aumône*, ce qui présente un grand avantage pour la morale publique [...] et la moralité des indigents. Il y a donc deux catégories de pauvres : ceux dont la misère n'est pas recevable et qui sont priés de quitter la commune et ceux dont la misère est réelle, qu'on pourra mieux secourir.

<sup>63</sup> Cf. J. Barou. "Chronique de la pauvreté et des misères dans le Montbrisonnais au début du Second Empire (1852-1858)", supplément au n° 12 de *Village de Forez*, novembre 1982, p. 41.

<sup>64</sup> Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 1848, archives municipales de Montbrison. Le maire provisoire est alors Laurent Chavassieu.

<sup>65</sup> Cf. J. Barou. *Chronique...*, p. 41.

Répressif est aussi, par définition, le dépôt de mendicité. Lieu de réclusion des mendiants, entre prison et hospice, il est provisoirement installé au sein de l'hospice des vieillards et infirmes de Montbrison ; c'est sa directrice qui recevra et gèrera les sommes attribuées aux mendiants placés au dépôt <sup>66</sup>.

On procédera aussi, pour la surveillance des vagabonds et des mendiants, au contrôle des logeurs <sup>67</sup>. Le conseil municipal en délibère le jour même de la présentation du rapport Boudot ; l'arrêté est pris le 27 septembre 1853. Toutes ces mesures, secourables ou répressives, préfigurent le contenu du rapport, déjà en germe. Celui-ci, fruit de la réflexion du conseil municipal, et programme d'action, est aussi le reflet de l'idée que ses notables membres se font de la pauvreté et de son origine.

### Une politique municipale ou l'antique tradition

On peut se féliciter que, pour combattre le fléau de la pauvreté, les commissaires enquêteurs, chargés de *faire des recherches sur la situation de la classe indigente aient voulu remonter à son origine et rechercher les circonstances qui plongent tant de familles dans un état plus ou moins complet d'indigence* <sup>68</sup>. L'ambition est encore plus élevée : rechercher les "causes" elles-mêmes de la misère des pauvres. Saine attitude... Mais la "recherche" est-elle véritablement à la hauteur de l'intention ?

La méthode de travail n'est pas sans faiblesse. Boudot, certes, apporte d'utiles "renseignements" statistiques sur les pauvres, montre des situations concrètes de misère, décrit des comportements d'indigents... Mais les situations décrites, les tableaux statistiques eux-mêmes, plutôt qu'ils ne constituent les bases pour une analyse, apparaissent d'emblée justifier des décisions déjà arrêtées au service d'une conviction préalablement établie.

Le rapport expose que, *parmi les causes principales qui occasionnent la détresse des agriculteurs, les unes sont générales, les autres sont particulières et en quelque sorte individuelles*. Voici donc, pour les élus montbrisonnais, où sont les causes de la pauvreté dont ils constatent les effets.

- Les causes "générales" :

Les anciens communaux, à la disposition indivise des habitants, ont été, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, en grande partie partagés en parcelles de propriété privée, et les pauvres qui en étaient aussi les ayants-droit, se trouvent privés de l'accès à un moyen de subsistance que leurs concédaient leurs "bienfaiteurs". Les propriétaires terriens quittent en grand nombre la campagne pour les villes, et "les cultivateurs", ceux qui ont été ouvriers agricoles, journaliers, dans leurs exploitations suivent leur exemple et *vont s'agglutiner dans les ateliers et les cités manufacturières [...] et les campagnes s'appauvrissent ainsi tout à la fois de bras et de numéraire*. L'impôt pèse trop lourd sur la propriété foncière des cultivateurs, au bénéfice des commerçants, des banquiers, des industriels, qui s'enrichissent... S'ajoutent à cela les inconvénients du service militaire avec son tirage au sort, dont ceux qui en sont les victimes privent, pendant de longues années, les familles de leurs jeunes bras...

Nos rapporteurs donnent le sentiment de regretter une époque meilleure, nostalgiques d'un système social typique de l'Ancien Régime : institution bien établie de la propriété et de la famille ; terre nourricière, fécondée par le travail agricole ; stabilité et transmission de la propriété foncière ; hiérarchie sociale visible et incontestée ; générosité consolatrice des bienfaiteurs... Et, comme pour colmater les brèches, *les corporations religieuses se donnaient pour mission d'apporter, outre les avantages de leur influence morale, leurs secours aux plus démunis*.

---

<sup>66</sup> *Journal de Montbrison* du 11 novembre 1837.

<sup>67</sup> *Journal de Montbrison* du 6 octobre 1853.

<sup>68</sup> Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent concernant le rapport Boudot sont extraites du rapport lui-même, tel que publié dans le *Journal de Montbrison*.

- Les causes *particulières et en quelque sorte individuelles* :

La référence à l'Ancien Régime est ici plus explicite encore. Boudot présente comme un modèle idéal le cas, en Auvergne "au siècle dernier", de la famille Marmontel . C'est une *famille patriarcale composée de quatorze à quinze personnes et de quatre générations groupées autour du même foyer*, qui fait fructifier une petite métairie. Si malgré la modicité de ses ressources et la mort du père quand l'aîné des fils, Jean-François <sup>69</sup>, n'avait pas quinze ans, elle a pu connaître une sorte d'aisance, c'est grâce au courage tenace de ce fils et à force de *beaucoup d'ordre, d'économie, de travail et surtout de frugalité*. Si ces vertus ont pu être pratiquées, c'est grâce à l'étroitesse affectueuse des liens entre les membres de la famille. Boudot met aussi l'accent sur un avantage économique : en évitant la multiplication des frais de location que causerait la dispersion des familles conjugales, la cohabitation des générations permet de réduire les dépenses, faisant faiblir ainsi les risques de *gêne et de pauvreté*.

Selon Boudot, le tableau de la vertueuse famille Marmontel était celui de la plupart des familles de l'époque. L'affirmation mériterait examen ! Et, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut, dit-il, voir *encore dans beaucoup de cantons des familles nombreuses qui ont conservé ces antiques traditions*.

Que s'est-il donc passé pour qu'un tel état à ce point idyllique se détériore ainsi ? C'est qu'*une révolution fâcheuse* a bouleversé les habitudes des familles : les générations se disjoignent, les enfants quittent le foyer familial, n'ont plus le souci de soigner leurs vieux parents, et le *dévoûment et l'abnégation* laissent place à *l'isolement et l'égoïsme*.

L'origine de ce retournement ? L'école, avec ses illusions. Même si Boudot reconnaît que l'instruction est source de bienfaits, c'est ailleurs, en Angleterre, caractérisée par *le bon sens pratique et l'esprit judicieux de ses habitants* qu'il le constate. En France, *l'imprudance* de beaucoup de professeurs exacerbe *l'orgueil et l'ambition des jeunes gens*, qui, ayant acquis à l'école des connaissances qui ne sont que *superficielles*, se laissent aller à la illusoire perspective, comme on le dirait aujourd'hui, de l'ascension sociale. Ils ne veulent plus alors exercer les métiers de la terre qui ont été ceux de leurs parents. Déçus le plus souvent dans leurs espérances, ils accusent d'injustice la société, et *la plupart d'entre eux* prêtent une oreille trop attentive aux *fauteurs de l'anarchie*. Et alors, ingrats envers leurs parents, imprévoyants envers eux-mêmes, ils deviennent de précaires journaliers, ou domestiques, ou se complaisent dans l'oisiveté, ou vagabondent, ou encore s'en vont vers les dangereuses cités manufacturières... Pis encore, ils se marient, jeunes, voient mourir le conjoint ou la conjointe, se remarient. De leurs unions naissent de nombreux enfants, qu'ils sont incapables d'élever, et qui deviendront les polissons des rues et des places.

Le rapport stigmatise alors la *répugnance invincible* des pauvres à changer leurs habitudes et à se déplacer. Refusant les journées de travail agricole qu'ils pourraient effectuer dans les exploitations, préférant tirer leurs moyens de subsistance de l'aumône et de la bienfaisance publique plutôt que du travail, ils se complaisent dans une miséreuse et coupable oisiveté qui, de plus, les conduit inévitablement aux coûteux et désastreux fléaux de l'alcoolisme. Aussi bien, pour les rapporteurs, convient-il de ne pas accorder des secours aux fainéants, tels ces *pères de famille qui sont dans la force de l'âge et peuvent se livrer à un travail habituel et productif*, mais ne le font pas.

Boudot s'adonne à quelques calculs et voudrait prodiguer aux familles pauvres des conseils budgétaires, qui sont autant d'invitations à la frugalité, à l'économie, à une impossible épargne et à une meilleure gestion du rien ou du peu qu'ils ont. Un exemple : fidèles à leur vision idéalisée de la famille patriarcale, nos rapporteurs voudraient que les familles pauvres s'occupent mieux de leurs vieux parents. Ainsi une grand-mère qui, au lieu d'être délaissée, serait accueillie chez son fils, pourrait rendre des services en s'occupant du ménage, de la garde des enfants en bas-âge. Elle laisserait ainsi du temps disponible à sa belle-fille, laquelle pourrait alors trouver de l'ouvrage ailleurs et ramener un peu d'argent à la maison. Le commentaire est celui-ci, naïvement cynique, s'agissant de la grand-mère : *L'entretien d'une femme pauvre n'est pas extrêmement onéreux ...*

---

<sup>69</sup> Jean-François Marmontel (1723-1799). Écrivain français, proche de Voltaire, auteur d'articles pour l'*Encyclopédie*, qu'on peut s'étonner de voir cité ici.

Le terme "entretien" a ici deux sens. C'est d'abord, certes : prendre soin de quelqu'un ; mais c'est aussi : le maintenir dans son état. Autrement dit : occupez-vous de la grand-mère pauvre, elle rendra service, elle ne coûtera pas cher, et elle restera pauvre, et vous aussi. Dans ce but, les rapporteurs ont la générosité moralisatrice : *D'ailleurs, s'il y avait un déficit à combler, la bienfaisance publique s'empresserait certainement de témoigner de sa sympathie à une famille qui remplirait avec autant de dévouement les devoirs qu'impose la nature.*

On pourrait inverser le propos, l'appliquer à une femme riche, et en adapter le commentaire, pour en sourire : L'entretien d'une femme riche coûte très cher ...

Et le bureau de bienfaisance n'a pas de déficit à combler !

Tous ces propos font état de situations véritablement observées. Mais ne relèvent-ils pas d'un illusoire "c'était mieux avant", d'un conservatisme profondément ancré qui, convaincu de son bien-fondé, dévie le regard ?

Finalement, les rapporteurs, après avoir présenté un panorama de ce qu'ils appellent les "causes" de la misère, sont conduits à se persuader que l'une d'entre elles, tout bien considéré, l'emporte sur toutes, elle est la "véritable et première" :

*Peut-il encore maintenant rester quelque doute sur la véritable et première cause de la misère de la plupart de ces familles. Tous ont voulu se soustraire dans leur jeunesse à la loi du travail et de l'épargne, loi dure peut-être, mais qui a été imposée à l'humanité et qui oblige plus étroitement encore ceux qui ne possèdent aucun patrimoine. Insoucians et téméraires, ils n'ont pas craint de former des ménages qu'il leur était difficile d'entretenir, de vouer à l'avance de malheureux enfants à toutes les souffrances physiques et morales.*

Finalement, la misère, la mendicité, l'indigence, la pauvreté sont considérées comme le fruit de l'irresponsabilité de ceux-là mêmes qui connaissent ces situations. Pourtant nos rapporteurs-chercheurs semblent bien concéder que cette irresponsabilité est relative, et reconnaître que les pauvres ne sont pas pauvres volontiers. Avec clairvoyance, ils se rendent compte en effet que l'état du pauvre est d'abord caractérisé par sa dépendance, et perçoivent quel est le mouvement incessant de va-et-vient de l'un vers l'autre. Écoutons Boudot face au conseil municipal :

*La plupart de ces chefs de ménage, isolés et indigents, se laissent bientôt gagner par le découragement. Ils perdent ce sentiment de dignité qui porte chaque individu à se suffire à lui-même. Abdiquant leur indépendance, ils viennent solliciter, souvent même demander impérieusement de larges subventions.*

Mais, à aucun moment, les pauvres, indigents, miséreux, mendiants, vagabonds n'apparaissent aux yeux des rapporteurs comme les laissés pour compte d'une économie qui n'a pas besoin d'eux ou d'un ordre social qu'ils perturbent et qui les rejette.

Alors, si l'on ose dire, et malgré tout, c'est bien fait pour eux, ils l'ont bien cherché ! C'est parce qu'on est pauvre qu'il faudrait faire le plus d'efforts. Par conséquent, l'attitude générale qui convient aux municipaux est celle de la méfiance, et la première mesure consiste à réprimer les abus.

### **La surveillance, la répression, puis l'exclusion**

Les membres de la commission, on le sait, ont été chargés de proposer au conseil municipal – dont ils sont membres, et qui approuve l'ensemble de leurs considérations et propositions – des solutions pour écarter, réduire, plus précisément encore "réprimer" la mendicité. Une bonne manière pour y arriver est de repérer ceux dont l'état, ou le comportement, ou l'un et l'autre, ne sont pas jugés tels qu'ils justifient l'attribution des secours du bureau de bienfaisance. Il convient alors d'imposer des mesures pour les exclure de la liste des indigents, c'est-à-dire les faire administrativement, voire physiquement pour certains d'entre eux, disparaître de la vue des Montbrisonnais.

La population est, semble-t-il, associée à la démarche puisqu'on évoque des "plaintes multipliées" ; mais c'est aussi grâce à une "surveillance renforcée" et à des "investigations plus sévères" qu'on a pu déceler un grand

nombre d'excès : en 1846 et 1847, les prix ont beaucoup augmenté, conduisant de nombreux "étrangers" à la ville à affluer à Montbrison. Puis, la situation s'étant ensuite améliorée, un grand nombre d'individus, estime-t-on, se trouvent en réalité dans une "position" matérielle jugée suffisamment confortable pour leur permettre, avec quelque effort, de se passer des secours réclamés. La mesure appliquée, *ainsi depuis un an 38 chefs de famille ont été rayés de la liste des bénéficiaires du bureau de bienfaisance.*

D'autres ont une attitude tellement insouciant qu'ils ne méritent pas les secours qu'ils réclament avec insistance pour leurs trop nombreux enfants. Plutôt que de les placer, ils les gardent sous leur toit de misère pour tenter d'apitoyer davantage les membres du bureau de bienfaisance. Une disposition est prise pour contrer cet "abus criant". Désormais, les enfants de ces familles devront être "mis en condition" à l'âge de 13 à 14 ans, chez des cultivateurs de confiance.

Une attention particulière est portée aux vagabonds, qui, nombreux et oisifs, venant d'un ailleurs plus ou moins lointain, vivent aux dépens de la société. Et, surtout, ils savent *se soustraire à toute surveillance*. Pour y remédier, il faut, recherchant leur origine, les contraindre, s'ils demandent un secours, à produire un certificat de la mairie attestant qu'ils habitent Montbrison depuis au moins cinq ans. Sinon, ils devront quitter la ville... et disparaître de la liste des bénéficiaires des secours.

Le fléau de l'alcoolisme : trop souvent, les secours, plutôt que de servir à nourrir les enfants, sont dépensés dans les cabarets, où ceux qui les fréquentent vont *perdre leur argent, leur santé et leur moralité*. Pour que les pauvres échappent à ces désastreux méfaits, il conviendrait de réduire drastiquement le nombre des cabarets : selon la commission Boudot, 1 pour 500 habitants serait une bonne et salutaire mesure. Il ne semble pas que la proposition ait été suivie d'effet. L'accès aux cabarets devra être interdit aux jeunes et aux indigents notoires. En tout cas, *avec le secours d'une police vigilante, on va signaler les indigents, oisifs continuels* qui, fréquentant les cabarets, font un si mauvais usage des aides qui leur sont apportées. *Ceux-là seront rayés de la liste du bureau de bienfaisance.*

Quant aux *filles indigentes*, on élimine celles qui ont conservé *des forces suffisantes pour se livrer à un travail habituel et pourvoir ainsi elle-même à leur subsistance.*

La dernière mesure proposée rappelle leurs devoirs aux enfants et petits-enfants. Il faut examiner s'ils peuvent subvenir aux besoins de leurs parents ou grands-parents. S'ils sont jugés en mesure de le faire, qu'ils leur versent alors des pensions en argent, ou bien les accueillent sous leur toit dans une communauté d'habitation. Sans quoi, *au besoin, la loi sur l'assistance judiciaire fournirait des moyens faciles de les y contraindre*. Le juge Boudot sait de quoi il parle.

En fin de compte, à entendre les rapporteurs, pour *réprimer la mendicité*, la méthode consiste d'abord à réduire le nombre des indigents en excluant des listes une partie d'entre eux, quitte à cacher la réalité au prix d'artifices plus ou moins patents. Ne doivent pas être répertoriés tous les oisifs, les fainéants demandeurs d'aide qui contreviennent aux règles de la morale, du travail, de l'ordre et de l'économie. L'arrêté municipal sur les logeurs <sup>70</sup>, dans les premiers mois qui suivent la publication du rapport, est une première application des mesures préconisées : les *aubergistes, hôteliers, logeurs ou loueurs de chambres garnies ou non garnies* sont tenus de refuser le logement aux mendiants, vagabonds et gens sans aveu ; il leur est rappelé dans le même arrêté, comme si on leur demandait de collaborer avec les services de police, qu'on ne peut prétendre aux aides du bureau de bienfaisance si l'on ne réside pas à Montbrison depuis cinq ans au moins, et qu'il en est de même à l'égard de quiconque refuserait un travail qui lui serait proposé. La police effectuera les contrôles adéquats.

Comme on ne saurait se fier aux apparences et qu'il est prudent de sagement mettre en doute les allégations de simulateurs *qui s'imposent par l'adresse, l'obsession et la ténacité à la charité publique ou privée*, et cherchent indignement à apitoyer le bureau de bienfaisance sur leur sort, il sera nécessaire de procéder à des *vérifications* sur place. Les membres de l'administration municipale et du bureau de bienfaisance, voire de *commissions spécialement déléguées* effectueront donc des *visites fréquentes* au domicile des indigents. Les visiteurs ne précisent pas selon quels critères, autres que ceux de leur propre appréciation, ils *reconnaîtront*

---

<sup>70</sup> *Journal de Montbrison* du 6 octobre 1853.

*bientôt si l'indigence est réelle ou simulée* et porteront leur jugement. On voit bien quelle décision sera prise à l'encontre des *reconnus* fraudeurs.

Sur quels fondements repose une telle conception culpabilisante des pauvres et des miséreux ?

### **Le privilège héréditaire de la misère**

Boudot et ses collègues, au cours de leurs travaux, ont bien observé les mécanismes de ce que nos modernes sociologues appelleraient la reproduction sociale. C'est ici celle de la misère :

*Et voyez quel triste enchaînement de misères se produit dans ces familles. Ils ont cinq enfants, le bureau de bienfaisance leur accorde des secours. Leur fils aîné suit leur exemple. Faut-il s'étonner ensuite que la misère s'aggrave et se perpétue et pour un grand nombre d'individus l'assistance publique se transforme en privilège héréditaire.*

Privilège héréditaire ? L'expression est ici remarquable... On a plutôt l'habitude de l'associer aux prérogatives de la noblesse de l'Ancien Régime. Transmissions parallèles de la richesse et de la pauvreté : chacun a, héréditairement, le privilège de transmettre ce qu'il a, ou ce qu'il n'a pas, patrimoine matériel et patrimoine de ses habitudes. Les indigents, les miséreux, ceux qui ne possèdent rien, héritant de leur pauvreté, ont, eux aussi, leur "privilège", celui de la transmettre à leurs enfants, avec pour ceux-ci aucune autre perspective de *carrière que celle du vice et de la misère*. La force d'une conviction s'accorde quelquefois avec une aveugle et confondante naïveté...

### **La fatale coexistence de l'aisance et de l'indigence**

*Il y aura toujours d'un côté les hommes vigoureux, adroits, actifs, intelligents, économes, favorisés par le sort dans leurs entreprises, parvenant à un âge avancé, etc. de l'autre des êtres faibles, dépourvus d'intelligence, inhabiles, portés à l'oisiveté, dominés par leurs passions, laissant de bonne heure une veuve et des orphelins en bas âge, etc. Ainsi l'on verra toujours d'une part l'aisance et l'oisiveté, de l'autre l'indigence et les privations.*

*Il y aura toujours... ; on verra toujours...* Aisance et indigence, l'une et l'autre sont l'inévitable fruit de la fatalité. On est tenté de voir dans ce "toujours" une sorte de résignation, heureuse pour les uns, malheureuse pour les autres.

Les pauvres sont à plusieurs reprises définis par ce qu'ils n'ont pas. Ils sont *ceux qui ne possèdent aucun patrimoine*, ou, parce que le hasard malchanceux de leur naissance ne les pas dotés, ils sont *les classes non avantagées des biens de la fortune*. Quant aux communaux, bien collectif dont on nous dit qu'ils étaient *le véritable et précieux patrimoine du pauvre*, s'ils étaient à la disposition de tous, cela implique précisément qu'ils n'étaient la propriété de personne en particulier, et d'abord pas celle des pauvres.

Il faut bien remarquer que cette fatalité-là ne demande qu'à être entretenue. Boudot a bien vu que les pauvres ont leurs mœurs de pauvres, leurs manières d'habiter pauvrement, leurs pauvres besoins ; d'ailleurs, ils ne mangent pas le même pain qu'eux, ce *pain grossier dont se nourrissent les cultivateurs*. Ils appartiennent au groupe informel que les rapporteurs nomment, de manière synonyme, *les classes indigentes* ou *les classes pauvres*, ou les *classes malheureuses*, plus explicitement encore, on vient de le citer, *les classes non avantagées des biens de la fortune*.

Dans l'échelle sociale, ils occupent une "position" – le terme revient fréquemment – dans laquelle ils sont confinés, et dont on n'imagine pas qu'elle puisse être ébranlée, modifiée et encore moins remise en cause. D'ailleurs, résignés heureux dans leur propre "position", nos notables et propriétaires rapporteurs, qui connaissent, eux, *l'avantage des biens de la fortune* estiment illusoire de prétendre *élever des digues contre l'invasion du paupérisme*. C'est pour eux une "chimère".

Ceux qui se penchent sur le sort des pauvres, les notables, élus et autres membres du bureau de bienfaisance qui vont constater à leur domicile la réalité de leur situation, invitent, avec une condescendance

non feinte et sans faille, "les indigents" à les *reconnaître comme leurs véritables amis et bienfaiteurs*. Les uns peuvent s'offrir la satisfaction morale de dispenser leurs bienfaits, les autres se contenter de les attendre, et de les recevoir, ou non. Deux positions, deux mondes aussi distincts qu'immuables.

Comme pour qu'on comprenne bien quelle séparation s'opère et se perpétue, les considérations critiques sur l'école sont éclairantes :

*Nos écoles primaires sont presque toutes formées sur le même modèle. Elles dirigent les enfants comme s'ils doivent tous parcourir la même route. Ne vaudrait-il pas mieux les préparer aux professions auxquelles la plupart sont naturellement appelés par leur position sociale, par les habitudes de leurs familles et par les besoins des localités où ils résident. En suivant cette règle, on ne verrait plus dans certains cantons une excessive surabondance de bras, dans d'autres une très grande disette de bras.*

Chacun est "appelé" – c'est le terme utilisé – comme par un inévitable destin, selon sa position sociale, à exercer une catégorie particulière de professions, et à se préparer par une instruction différenciée à rester à la place qui lui est assignée *par les habitudes de [sa] famille*, c'est-à-dire par son appartenance et sa position sociales. Et les rapporteurs d'inviter les pauvres de la terre à ne pas imiter les ouvriers des villes, mieux habillés, mieux logés, mieux rémunérés, qui se laissent aller au désir de grandeur, contre toute habitude de frugalité, et ne cessent cependant de revendiquer.

On aura noté que cet appel à demeurer dans sa position sociale d'origine est censé être reçu "naturellement".

### **La loi de nature et l'ordre social**

*La loi naturelle [est] confirmée et sanctionnée par la loi civile*, exposent doctement les rapporteurs. Le principe s'applique particulièrement au cas de la famille. On nous le rappelle avec insistance : il appartient aux enfants de soutenir leurs parents vieillissants dans le besoin ; c'est *la nature qui appelait* [les enfants et aussi les petits-enfants] à *devenir les gardiens* de leurs aïeux, comme cela se pratiquait autrefois. C'est *un devoir qu'impose la nature*, incontestable. Alors, quand la famille de type patriarcal, hébergeant sous le même toit trois ou quatre générations, se désagrège, et que se multiplient les ménages, *les familles se subdivisent d'une manière aussi contraire aux lois de la nature qu'aux intérêts bien compris des individus et de la société*.

Les rapporteurs, s'insurgeant contre ces *étranges systèmes* selon lesquels la famille ne serait *qu'une institution sociale* inventée par les hommes, considèrent au contraire comme un fait de nature *cette chaîne qui doit lier entre eux les membres de chaque famille, puis les familles entre elles, et former ensuite le faisceau social qui constitue l'État*. L'État lui-même est dit *une grande famille* au sein de laquelle *chaque habitant aurait sa place déterminée*. Déterminée, et immuable. Pour que le propos soit bien compris, le rapprochement avec l'ordre militaire est démonstratif : chacun a sa place dans la société *de même que chaque soldat a son rang particulier dans un corps de l'armée*. Si la conception des institutions est sommaire, le discours, lui, est clair : l'ordre social est déterminé par la loi naturelle, qui nous gouverne, qui ne saurait être remise en cause et qu'il faut respecter.

La loi naturelle ne concerne pas seulement la famille et la place de chacun dans l'organisation de la société. Elle fonde aussi la propriété, dont les *étranges systèmes*, eux, n'attribuent l'origine qu'au *droit conventionnel*. [...] *L'égalité des biens est une chimère que la société ne peut admettre parce que la nature le repousse*. Par opposition alors, c'est la propriété qui, elle, est loi de nature ; on ne saurait aller à son encontre. De toutes les façons, il faut bien convenir que les malheurs des gens, la misère du monde, *ces trop nombreuses infortunes* [...] *sont le triste apanage de l'humanité*, et qu'on ne peut rien contre elles, sinon *prévenir, adoucir*, et seulement autant que possible.

Boudot fustige alors les *fauteurs de l'anarchie*, les *utopistes*, les *théories phalanstériennes*, les *théories subversives* contre nature, lesquelles, prônant *depuis un siècle une liberté sans limites et une égalité absolue*, ont dû nécessairement porter le doute dans les esprits, briser les liens de famille, et altérer gravement ces *habitudes antiques si favorables au bonheur des classes pauvres*. Le lecteur du *Journal de Montbrison* est

invité à ne pas confondre le *bonheur des classes pauvres*, qui a ses propres caractéristiques et limites, avec le bonheur des riches sans classe.

Face à ces menaces, Boudot et ses collègues n'ont de cesse de se référer à un passé idéalisé, qu'ils voudraient recréer :

*Il est des réformes qui ne peuvent être obtenues que par l'effet du temps, de la législation et du changement des mœurs. C'est de leur influence combinée que l'on peut attendre le retour à l'esprit de famille, le raffermissement de l'autorité paternelle, l'habitation des propriétaires dans les campagnes, la restitution des biens communaux, véritable et précieux patrimoine du pauvre.*

La campagne, voilà encore la nature, fondatrice, et l'agriculture, salvatrice :

*Nous ne devons pas oublier que, pour les populations pauvres, l'agriculture sera toujours la profession qui leur procurera le plus de moralité, de tranquillité et de labeur. Elle sera toujours le préservatif contre l'indigence et la mendicité.*

*Les lois qui tendraient à raffermir la propriété, à lui donner une stabilité, à prévenir la décadence et la ruine des familles de cultivateurs, auraient l'avantage de tarir les principales sources du paupérisme.*

Finalement, pour les rapporteurs, et les élus municipaux, le meilleur moyen de réprimer la mendicité et de faire reculer l'indigence, serait encore le "retour" à l'ordre ancien – mieux que cela : "antique" – de la naturelle inégalité.

### **La charité privée**

Autrefois, peut-on lire dans le rapport Bloudot, pour adoucir l'inévitable misère, on pouvait compter sur *la pieuse charité de nos ancêtres*. Et puis, *les corporations religieuses, outre les avantages de leur influence morale, distribuaient aux familles pauvres et aux orphelins qui se trouvaient dans leur voisinage des secours abondants*.

Quand ils écrivent, les rapporteurs observent, pour le dénoncer, le comportement de ceux qui, se voyant refuser les secours de la bienfaisance publique, *ont sans cesse recours à la charité privée*. La charité privée n'est pas nécessairement, ou, pas seulement, d'origine religieuse au sens strict du terme. On se souvient des "donnes", cette aumône civile des bonnes familles. D'ailleurs, tout au long du rapport, la référence religieuse n'est pas fréquente. Est évoquée la "charité chrétienne", dont les règles sont parallèles aux "devoirs de l'humanité" et aux "prescriptions de la loi civile" ; lorsque sera annoncée, en 1854 <sup>71</sup>, la proche création de la première salle d'asile, "pieuse pensée" du maire, on rappellera qu'une telle initiative permettra aux tout jeunes enfants de *recevoir le premier enseignement moral et religieux*. La religion, souvent associée à la morale, est plutôt considérée comme un élément constituant de la vie sociale. C'est ainsi que, quand ils donnent leur conception de la commune, les rapporteurs la présente un ensemble de familles rapprochées et *soumises à la même autorité administrative et ordinairement à la même direction pour le culte religieux*. Ils reconnaissent aussi dans les rites et pratiques de l'Église une fonction de cohésion : c'est ainsi que, lorsqu'ils invitent les parents pauvres à placer leurs enfants comme domestiques dans les fermes, c'est après qu'ils auront fait leur "première communion". Conviction religieuse ou non, c'est une manière de s'assurer d'un minimum d'éducation et de sociabilité.

Si, par définition, la charité privée n'est pas l'affaire de l'autorité publique municipale, la Ville a cependant, depuis sa création, confié la gestion et le fonctionnement de son bureau de bienfaisance aux religieuses de la Providence, qui distribuent nourriture et subsides selon les listes arrêtées de bénéficiaires. La coopération avec les institutions catholiques va de soi.

---

<sup>71</sup> *Journal de Montbrison* du 31 décembre 1854.

## L'Œuvre de la Miséricorde

Dans la même période où est rédigé le rapport Boudot, est fondée, en 1849, à l'initiative des curés des deux paroisses de Montbrison, la congrégation des dames de la Miséricorde <sup>72</sup>. C'est une œuvre de charité dont l'appartenance chrétienne est clairement revendiquée. Elle se veut complémentaire du bureau de bienfaisance et veille à éviter toute concurrence avec lui.

Dans cet esprit, on convient que les dames ne feront jamais de quêtes publiques pour leur œuvre, et recevront le montant des cotisations à une époque différente de celle où, dans la ville, on fait la quête annuelle pour les pauvres. L'Œuvre reçoit même une petite subvention municipale.

Ses tâches sont volontairement limitées, sauf exception, à la visite des malades, des infirmes, des pauvres *qui ne seraient pas déjà secourus*, et surtout à l'achat d'étoffes pour la confection de vêtements, qu'elles confient à des professionnelles.

Qu'est-ce qui motive l'intérêt des dames pour le service des pauvres ?

Leurs comptes rendus d'activité rappellent, avec constance au cours du temps, ce qui, pour leurs membres, est l'essentiel : *La charité est le service du Chrétien par excellence, puisque le pauvre, pour nous, c'est Jésus-Christ*. Le paradoxe de la grandeur du pauvre est fondement de la foi chrétienne : *Depuis que Jésus-Christ a embrassé la sainte pauvreté, elle est ce qu'il y a de plus grand sur la terre*. Le service des pauvres s'impose alors comme l'acte religieux par excellence : *Donner aux pauvres, c'est donner à Dieu*.

Fortes de leur croyance, les dames tiennent à témoigner leur *amour à nos pauvres* et à considérer *leur dignité dans l'Église catholique*. Elles ont le souci apostolique de *ramener le pauvre à Dieu*, et espèrent que, pour le pauvre, *une heure viendra, plus ou moins tardive, où son cœur écoutera et bénira la voix divine qui nous réunit sous le doux vocable de la Miséricorde*.

Les Dames de la Miséricorde reconnaissent implicitement que l'aide qu'elles apportent aux pauvres n'est pas désintéressée. Elles pensent au ciel : *La charité est la clef d'or qui nous ouvre le ciel. Servir les pauvres, c'est par leur intermédiaire arriver jusqu'à Dieu*. D'ailleurs, des "privilèges spirituels" encouragent leur zèle sous forme d'indulgences, qui faciliteront à la fin de leur vie terrestre leur accès au paradis. En résumé : les riches ont besoin des pauvres, en vue du ciel ; les pauvres, eux, ont besoin des riches, sur terre.

Animées par leur foi, remplies de bonne volonté, convaincues de l'utilité de leur action, les dames ont aussi conscience que, si elles peuvent être fidèles à leurs engagements, c'est parce qu'elles appartiennent aux catégories sociales privilégiées.

Et d'abord, elles comptent elles-mêmes parmi les riches, ces *riches* [qui] *sont donc obligés de servir les pauvres*. Précisément, c'est la bonne fortune de leur naissance qui leur permet de pratiquer "l'aumône" et de soulager "la misère sans compter". Sans compter : voilà un indéniable signe extérieur de richesse. D'ailleurs, le montant de la cotisation est assez élevé pour qu'il interdise de lui-même l'accès à l'Œuvre de la Miséricorde à ceux qui, n'étant pas riches, sont contraints de "compter". Cette sélection par l'argent présente deux avantages : d'une part, l'addition de cotisations importantes produit des sommes plus élevées à destination des bénéficiaires ; d'autre part, les dames, unies "par les liens de la charité", apparaissent un groupe reconnu et respectable dans la bonne société catholique montbrisonnaise <sup>73</sup>. *Nous sommes sœurs, expliquent-elles, devant celui qui a dit : j'étais nu et vous avez couvert ma nudité*. Face à elles, dont la nudité est élégamment et chaudement couverte, elles observent et veulent servir ceux qu'elles appellent "nos

---

<sup>72</sup> Cf. note 1

<sup>73</sup> « La première année l'Œuvre réunit quarante dames associées. Se retrouvent parmi elles les meilleurs noms de l'aristocratie forézienne ainsi que des épouses de fonctionnaires préfectoraux, de membres des professions libérales : notaire, avoué, architecte, pharmacien... et de commerçants aisés : orfèvre, horloger, libraire, "marchand de fer"... Les curés de Notre-Dame et de Saint-Pierre, le supérieur du petit séminaire et l'aumônier de l'hôpital cotisent également. En 1853-1854, la présidente honoraire est la femme du préfet de la Loire, M<sup>me</sup> Ponsard. L'Œuvre bénéficie alors de toute la faveur de l'administration impériale. » J. Barou, *op. cit.*

pauvres", auprès desquels elles exercent leur "patronage moral". Condescendance, paternalisme – on devrait dire maternalisme ! – qui commandent des attitudes : le respect est dû au pauvre parce qu'il est à l'image du Christ, qui s'est fait "le pauvre par excellence". Par conséquent, *donner aux pauvres, c'est donner à Dieu*. Certes...

Mais comment considèrent-elles les pauvres dans la misérable réalité terrestre de leurs quartiers et de leur temps ?

### Les pauvres de la Miséricorde

Pour évoquer la population dont elle s'occupe, l'Œuvre utilise quasi exclusivement terme de "pauvres" pour dire à la fois en un seul mot la situation concrète de leurs bénéficiaires et le sens religieux qu'elles accordent au terme.

Elles parlent aussi des pauvres comme des "humbles". L'humilité, vertu chrétienne s'il en est, qu'elles voudraient s'appliquer à elles-mêmes :

*Après des humbles, nous apprenons bien souvent la résignation simple et souriante aux misères de la vie et la persévérance dans l'effort. Qui oserait en sortant de la maison du pauvre, se plaindre de ses propres misères ?... Ah, comme la comparaison entre eux et nous, si nous avons parfois le courage de la faire, ne serait pas toujours à notre avantage !*

Leurs propos de chrétiennes sur la dignité absolue des pauvres les conduit à leur reconnaître des qualités proprement humaines.

Elles décident, à partir de 1896, de porter à domicile les dons qu'elles avaient l'habitude de distribuer à travers le guichet de la Providence au Calvaire, où il nous était bien difficile de reconnaître certains visages dans l'ombre. Ces visites les amèneront, disent-elles – plus tard, il est vrai, en 1936, mais leurs descriptions montrent que l'état de misère est encore bien réel – à connaître les défauts du peuple, il en a de grands certes, que, charitablement, elles ne veulent pas énumérer. Mais ce sera aussi pour elles l'occasion de remarquer une éblouissante qualité : la bonté. *C'est un émerveillement quand on pénètre un peu dans la classe des humbles de voir la charité des uns pour les autres, l'entraide mutuelle, un don du cœur généreux, spontané, héroïque parfois sans la conscience de l'être ; on n'a souvent presque rien, mais le peu qu'on a, on le partage avec ceux qui n'ont rien du tout.*

Après tant de bonnes paroles et généreuses intentions, on est un peu étonné d'entendre, au détour d'une phrase que, selon nos dames, le pauvre *pense peu d'ordinaire*. Leur célébration de la dignité du pauvre est quelque peu écornée...Il faut donc l'aider à "penser", et les dames de la Miséricorde, s'y adonnant à leur manière, tentent de préciser par la pratique leurs critères de la pauvreté et de déterminer leur manière d'agir.

Un certain nombre des dames, exerçant une sorte de "droit de présentation", recommandent certains de leurs pauvres, qui seraient servis par préférence, prioritairement à d'autres. Plutôt que de se référer à un degré de pauvreté qui serait apprécié selon des règles agréées par toutes, il s'agit de satisfaire d'abord l'amour-propre des donatrices, conforter l'image qu'elles veulent donner d'elles-mêmes, et aussi privilégier leurs bénéficiaires, au détriment de plus malheureux qui ne sont recommandés par personne. Les opinions divergent : les unes estiment qu'il faudrait restreindre les listes et donner à moins de familles ; d'autres, au contraire, réclament des aides pour des pauvres non recommandés et pour les *pauvres honteux*, ceux qui, craignant de faire montre de leur pauvreté, ne demandent rien. La même foi n'interdit pas les nuances, ni les divergences...

On devine des dissensions dans le milieu catholique montbrisonnais, des luttes d'influence, qui ont pour l'Œuvre des conséquences auxquelles la présidente en exercice en 1866 voudrait mettre un terme. Soucieuse d'équité, écartant la tentation des démonstrations mondaines, elle admoneste vertement ses consœurs :

*Veillez vous souvenir Mesdames, que dispensatrices du bien des pauvres nous devons examiner avec conscience tous les besoins, les porter tous dans la même balance et avoir plus d'égards encore aux nécessités réelles qu'au désir de vous être agréables.*

Il y aura des résistances et il faudra attendre un quart de siècle pour que soit aboli ce droit de présentation.

Malgré la grande considération qu'elles portent aux pauvres, les dames de la Miséricorde ne sont pas sans reproche à l'égard de ceux qui leur demandent secours. Leur action exige "discernement". Il y a les tricheurs, les resquilleurs, qui, venant à l'Œuvre sous des adresses ou des noms différents, tentent d'être servis plusieurs fois, au détriment des autres. Aussi bien faudra-t-il contrôler avec précision la véracité des déclarations avant d'apporter des secours. Pour le curé de Saint-Pierre, demander une aide quand on a des origines extérieures à Montbrison constitue aussi une sorte de fraude : il suggère alors qu'on refuse les secours aux familles qui ne pourraient justifier d'une résidence montbrisonnaise depuis au moins deux ans. Les dames, sagement, ne retiendront pas la proposition.

Leurs critiques vont surtout aux "mauvais pauvres", et le jugement se fait sévère envers ceux dont elles dénoncent le *peu d'amour du travail [...] qu'elles rencontrent partout*. Elles constatent et regrettent que *le pauvre hélas ! n'aime pas le travail ! journallement, nous voyons des femmes jeunes, des hommes dans la force de l'âge mendier de porte en porte*. La mendicité est devenue "une profession commode", et les dons de la Miséricorde "une chose due" ; et alors *la société de charité devient une société de dupe*. Alors qu'on a du mal à soulager ceux qui, les plus méritants, en auraient le plus besoin, la générosité sans contrôle fait s'accroître le nombre des "mauvais pauvres".

La distribution d'aumônes est, pour les dames, l'occasion d'apostropher leurs pauvres et de *faire honte au vice et de rappeler souvent l'obligation du travail*. Elles tentent de renforcer le courage de ceux qu'elles rencontrent et de les exciter à *l'ordre et au travail qui sont les sources du bien-être*. Le reproche est d'autant mieux fondé que, estiment-elles en 1898 *les usines, nouvellement installées à notre porte, sont là [...] pour assurer, à tous, un travail rémunérateur et permanent*. Elles souhaiteraient plus volontiers secourir et encourager par leurs dons d'abord ceux qui acceptant l'effort de travailler, permettraient *par un labeur quotidien [...d'] adoucir les charges de la famille*. Malgré tout, sans se laisser aller à des jugements trop sévères, les dames de la Miséricorde continuent généreusement d'aider tant de pauvres, dépourvus du nécessaire, qui dépensent leur *petite réserve pour le cabaret du dimanche [...] mendiants de profession* parce que leurs enfants inspirent la pitié.

### **Les dames de la Miséricorde et les messieurs de la municipalité**

Les dames de la Miséricorde, on le rappelle, accordent au mot "pauvre" un double sens : ils sont ceux qui souffrent du manque des moyens matériels de vivre ; ils sont, aussi et avant tout selon leur foi chrétienne, des êtres humains emplis d'une dignité que leur état de pauvreté exalte. C'est ce terme de "pauvres" qu'elles utilisent quasi exclusivement pour citer ceux auxquels elles accordent leur attention et distribuent leurs bienfaits, et pour signifier explicitement le sens de leur action.

Si le mot "pauvre" revient souvent, lui aussi, dans le rapport municipal, Boudot et ses collègues sont plus soucieux d'appeler les choses par le terme le mieux adapté à la réalité telle qu'ils la perçoivent : le plus fréquemment cité est l'"indigence" ; viennent ensuite la "mendicité", "le paupérisme"... Le mot "classe" a aussi leur faveur, stigmatisant, opposant, et séparant des catégories humaines : "classes pauvres", "classes indigentes", "classes malheureuses", "classes non avantagées des biens de la fortune", ou encore "les ouvriers cultivateurs [...] cette classe de la société" et aussi les "classes ouvrières" des villes, montrées du doigt parce que, mieux rémunérées et pourtant revendicatrices, et tellement plus dépensières que ne l'est "le travailleur de la terre". Notons, subrepticement, que le même terme "classe" n'est jamais employé pour distinguer ceux qui sont "avantagés des biens de la fortune".

La municipalité et l'œuvre caritative ont en commun le souci constant de dénoncer l'oisiveté, à la fois faute morale et elle-même source de misère. L'une et l'autre montrent du doigt les fraudeurs, et rappellent sans discontinuer à la nécessité de l'effort et du travail. En revanche, les dames ne connaissent pas le terme "réprimer", qui est la raison d'être de la commission Boudot. Les édiles sont amenés à définir et mettre en œuvre une politique municipale. Ils sont soumis aux contraintes que leur imposent leurs administrés, auxquels ils doivent s'efforcer d'apporter tranquillité et sécurité.

L'action caritative, en revanche, est, d'une certaine manière, plus désintéressée, plus libre parce que les dames miséricordieuses, même si leur image dans la ville leur importe, n'ont de compte à rendre qu'à elles-

mêmes. Elles ne recherchent pas les causes de la pauvreté, et la répression n'est pas leur affaire : on les a vues rejeter la suggestion du curé de Saint-Pierre d'exclure les pauvres résidant à Montbrison depuis moins de deux ans. Elles n'ont pas à faire de proposition ni prendre de décision qui sorte de leur objet secourable.

Gestion municipale et action caritative s'accordent d'emblée pour être complémentaires. L'engagement est tenu : aux messieurs de la municipalité, qui n'ont pas de collègues féminines, la conduite des affaires sociales, parmi d'autres. Aux dames de la Miséricorde, ces femmes qui – étymologiquement – ont le cœur sensible à la misère, l'action charitable. La répartition entre hommes et femmes des fonctions, des sentiments et des manières d'agir va de soi. Tout est en ordre.

\*

\* \*

Quand, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, est publié le rapport Boudot et créée l'Œuvre de la Miséricorde, le grand mouvement de l'exode rural vers les villes commençait à modifier de manière irréversible la répartition de la population sur le territoire national, en Forez comme ailleurs, vidant les campagnes, laissant les pauvres à l'écart ou sur le chemin. Les notables édiles montbrisonnais, dans une attitude profondément conservatrice, s'arc-boutaient contre des évolutions qu'ils réprouvaient. La bienfaisance, municipale et masculine et la charité, chrétienne et féminine, agissaient de concert pour tenter d'adoucir le sort des pauvres, et aussi pour éviter le plus possible aux habitants les inconvénients de leur présence dans la ville.

Les luttes ouvrières du XIX<sup>e</sup> siècle, les idées révolutionnaires qui se répandaient – et auxquelles adhéraient certains autres Montbrisonnais –, les changements dus à l'évolution des techniques, puis l'action des syndicats et autres mouvements sociaux, les politiques sociales successives jusqu'à celles de l'après deuxième guerre mondiale et celles plus proches de nous allaient bouleverser le paysage social de la France, et conduire à d'extraordinaires améliorations des conditions générales d'existence et à une réduction, réelle quoique changeante, des inégalités.

Aujourd'hui, hommes et femmes siègent ensemble au sein des conseils municipaux. La commune s'est dotée de services sociaux étoffés. Les institutions confessionnelles ont perdu de leur influence et de nouvelles associations d'aide aux pauvres se sont multipliées, la "solidarité" se substituant dans tous les cas à la "charité". On y voit se côtoyer et agir des bénévoles, femmes et hommes, de toutes opinions et origines sociales

Plus d'un siècle et demi après le rapport Boudot et la création de l'Œuvre de la Miséricorde, la population de Montbrison a plus que doublé. Les quartiers miséreux ont été réhabilités ou détruits. La situation économique passe pour plutôt meilleure que dans l'ensemble du département, et la ville connaît peu de débordements. Et pourtant, les services sociaux municipaux et les associations de solidarité accueillent nombreux les demandeurs d'aide. Les mendiants sont reparus. Le chômage et ses nouveaux pauvres... Les migrations internationales et ses nouveaux vagabonds, ceux de la misère du monde...

# Pauvreté ouvrière dans la Loire au XIX<sup>e</sup> siècle

Gabriel Mas

## INTRODUCTION

Le XIX<sup>e</sup> siècle a inauguré le temps de la croissance économique (accumulation des richesses produites) qu'Engels a nommé "révolution industrielle". Les historiens de l'économie parlent plutôt aujourd'hui d'industrialisation progressive, notable en France à partir des années 1830, sous le règne de Louis-Philippe. Dans notre département, cette industrialisation toucha des activités anciennes, comme le travail de la soie, et de nouvelles activités, comme l'exploitation du charbon et l'industrie métallurgique.

Mais la répartition des fruits de la croissance a été très inégalitaire. Le libéralisme économique a fait augmenter les tensions sociales : le XIX<sup>e</sup> siècle fut celui de la question sociale, c'est-à-dire de la misère ouvrière. Le mot paupérisme et le mot prolétariat, opposés au mot bourgeoisie, sont apparus au XIX<sup>e</sup> siècle pour caractériser cette pauvreté ouvrière.

Pour évoquer la pauvreté ouvrière dans notre département, on examinera en particulier les conditions de vie et de travail des mineurs et des ouvriers de l'industrie textile. On soulignera la nécessité de la pluriactivité des paysans devenus souvent des paysans-ouvriers de même que la pauvreté des ouvrières, sans oublier la question concernant le travail des enfants, qui représentait alors un important enjeu économique. On terminera par les réactions violentes provoquées par cette pauvreté et par les solutions trouvées dans notre département pour répondre à cette pauvreté.

## I. LES DIVERS TYPES DE PAUVRETE OUVRIERE

Demandons-nous d'abord qui est ouvrier. Pour les gens de métier, est ouvrier celui qui a une qualification, comme c'est le cas de l'ajusteur dans une aciérie de la vallée de l'Ondaine et du Gier. L'ouvrier peut aussi travailler dans un petit atelier de fabricant d'armes ou de tisseur ; il peut être également un salarié agricole. L'idéologie libérale refuse alors toute intervention protectrice de l'ouvrier : les regroupements professionnels ont été interdits jusqu'en 1864. Le livret ouvrier et même de l'ouvrière, à partir de 1854, n'a disparu qu'en 1890. La durée quotidienne du travail dépasse souvent les 12 heures au milieu du siècle. Les salaires les plus élevés concernent la sidérurgie, la métallurgie et la verrerie. Les salaires les plus faibles sont ceux de la filature et du tissage du coton et de la soie, activité majeure du département que nous allons évoquer.

### 1. Une pauvreté marquée pour les ouvriers de l'industrie textile et pour les mineurs

Dans la région lyonnaise, comme dans la région stéphanoise, l'activité économique reste centrée sur la Fabrique de soieries qui repose sur la division du travail entre le fabricant qui achète la soie et les artisans à qui elle est confiée (canuts <sup>74</sup> à Lyon, passementiers <sup>75</sup> à Saint-Étienne) et qui la transforment en tissu ou en étoffe que les fabricants vendent ensuite en France ou à l'étranger. Les artisans de la soie, qui rémunéraient quelques compagnons, étaient installés sur les collines de Saint-Étienne et dans la campagne environnante. Ils étaient payés par le fabricant (le soyeux) sur la base de tarifs dont le taux variait en fonction de la longueur de la pièce et de la qualité du travail.

La Fabrique, à Lyon comme à Saint-Étienne, rassemblait beaucoup plus de travailleurs que les autres industries. La Fabrique de Saint-Étienne comptait, au milieu du siècle, 30 000 ouvriers dont 23 000 à Saint-Étienne même.

---

<sup>74</sup> Le canut est celui qui use de la canne dont a été faite la canette, qui est le tube placé dans la navette du métier à tisser.

<sup>75</sup> Le passement était une catégorie particulière de rubans.

A Saint-Chamond, des fabricants se sont convertis à l'industrie du lacet, très mécanisée. Ils ont installé des métiers à tresser des lacets à partir de la fin des années 1810. En 1855, 28 fabricants, à eux seuls, disposaient de 8 000 métiers et les 3 grandes usines d'Oriol et Alamagny employaient 1 500 personnes.

Le travail du coton était surtout la spécialité de la région roannaise. Le tissage du coton à domicile s'est maintenu, mais la plupart des ouvriers travaillaient à Roanne en atelier : en 1861, on comptait à Roanne 4 000 des 6 000 ouvriers de l'industrie du coton de l'arrondissement.

Dans la Fabrique stéphanoise de rubans, le statut du chef d'atelier était ambigu. Ce dernier était à la fois employeur et employé. Les compagnons qui travaillaient chez lui, à Saint-Étienne, couchaient tous au grenier, réduit malsain qui recevait tout l'air vicié de l'atelier. Le passementier stéphanois parvenait, au début du Second Empire, à gagner 3 francs par jour, mais avec l'aide de sa femme qui n'était pas rémunérée, alors que le salaire moyen de l'ouvrier lyonnais, en dehors de la Fabrique de soieries, était de 3,50 francs. En tout cas, même si les salaires ont progressé par la suite, le passementier ne peut guère épargner en vue des périodes d'absence de travail, assez fréquentes. Dans la rubanerie stéphanoise, le chômage durait, en moyenne, 3 ou 4 mois dans l'année.

Dans la région roannaise, on retrouvait le même type d'échelle des salaires : les travailleurs de l'industrie textile gagnaient moins que les mariniers, les forgerons et les menuisiers. La militante socialiste, Flora Tristan, qui avait fait éditer son livre "L'Union ouvrière", fit un tour de France pour le faire connaître : en juin 1844, elle était à Roanne où elle visita un atelier-cave de tissage dans lequel les conditions de travail l'on révoltée : "Soixante à quatre-vingts malheureux étaient là", dit-elle, "travaillant sur deux rangs de métiers, dans une telle atmosphère chaude, humide et puante, que je faillis tomber à la renverse".

Les conditions de travail des mineurs, exposés aux gaz et aux poussières, n'étaient pas meilleures. Ceux-ci, au nombre de 15 000 dans la région stéphanoise en 1869, habitaient dans une seule pièce, sale, encombrée par la literie où les enfants étaient entassés. S'ils étaient touchés, comme les autres ouvriers, par la pauvreté et le chômage, ils étaient particulièrement concernés par les accidents de la mine qui réduisaient leur espérance de vie à 37 ans. Par ailleurs, ils souffraient souvent d'affections pulmonaires.

La durée moyenne de vie, de 42 ans, n'était guère plus élevée chez les passementiers stéphanois : la tuberculose les décimait, la baisse de leur acuité visuelle ne leur permettait plus de travailler au-delà de cinquante ans et l'appui répété du battant du métier à barre sur la poitrine provoquait des maladies d'estomac.

Les métiers à tisser la soie se sont répandus à la campagne, satisfaisant par-là les intérêts du fabricant et du paysan. En effet, beaucoup de paysans ont recherché une ressource d'appoint en utilisant les temps du calendrier agricole.

## **2. Les diverses formes de pluriactivité à la campagne**

La pluriactivité des paysans de la Loire s'est manifestée d'abord dans ses liens avec la Fabrique. La Fabrique lyonnaise et la Fabrique stéphanoise ont installé des métiers à la campagne, surtout au sud du département.

La pluriactivité a permis aussi des liens entre le travail du paysan et celui de nombreuses autres professions au XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le pays de Saint-Bonnet-le-Château, cette pluriactivité s'est manifestée pour le paysan-ouvrier, au sein d'une industrie originale, celle de la serrurerie dont l'organisation correspondait à une sorte de Fabrique, avec ses marchands, ses ouvriers serruriers permanents travaillant dans un atelier et ses ouvriers saisonniers : agriculteurs qui employaient les mois d'hiver à faire quelques serrures ou journaliers qui s'adonnaient au montage de quelques pièces. Les salaires variés et faibles, complétaient les maigres ressources du travail de la terre dans un pays de moyenne montagne. Ce monde de la serrurerie qui concernait 2 500 hommes dans le canton de Saint-Bonnet au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, constituait un prolétariat d'où seuls quelques marchands parvenaient à se dégager. Mais, ces ouvriers saisonniers n'avaient pas à aller chercher un gagne-pain au loin, comme le faisaient les scieurs de long.

Si, dans l'industrie du bois, il existait des moulins à bois, il y eut aussi, autour d'Usson-en-Forez et de Sauvain, des scieurs de long dont le travail manuel, dur et dangereux, occupait deux personnes pour scier des troncs d'arbres. Cette activité eut une place importante, jusqu'à la disparition de la batellerie sur la Loire, à la

fin des années 1850, car le bois servait surtout à fabriquer les planches des bateaux. Les scieurs de long, souvent paysans et originaires des régions pauvres à vocation forestière, pouvaient être sédentaires et propriétaires d'une scierie, mais aussi itinérants et, pour les plus pauvres, ambulants à la recherche d'une opportunité ou émigrants dans d'autres départements forestiers.

Si on pénètre dans le monde artisanal des villages de la Loire, il est difficile de distinguer le monde artisanal du monde paysan. A Roche-en-Foréz, par exemple, il y eut, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, une quinzaine d'artisans, cordonniers, sabotiers, forgerons, etc., qui cultivaient la terre à la belle saison. Leur condition était meilleure que celle des scieurs de long : ils disposaient d'un peu d'argent qu'ils prêtaient aux cultivateurs dans la gêne.

De multiples solutions pouvaient donc être adoptées par le paysan qui voulait compléter ses revenus, dont celle de la mine de charbon : le cinquième environ des cultivateurs de Sorbiers était employé une grande partie de l'année aux mines de la Chazotte. L'hiver, des paysans de Planfoy devenaient aussi des mineurs.

Si le monde ouvrier masculin connaissait le plus souvent la pauvreté, la pauvreté ouvrière féminine fut encore plus marquée.

### **3. Le sort peu enviable des ouvrières**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les femmes sont nombreuses à travailler comme paysannes, domestiques... Dans l'industrie, elles occupent près de 30 % des emplois dans les années 1840. Pourtant, leur liberté de travailler à l'extérieur du domicile est limitée car elles doivent avoir l'autorisation de leur mari pour exercer une profession séparée et leur salaire appartient à ce dernier. Les femmes étaient particulièrement nombreuses pour effectuer des travaux accessoires de l'industrie de la soie, comme ceux des dévideuses et ovalistes qui préparaient les fils dans les ateliers de moulinage.

A Saint-Étienne et à Saint-Chamond, les trois quarts des 27 000 ouvriers de la Fabrique de rubans sont, en 1835, des femmes ou des enfants du même sexe et dans le département de la Loire, en 1848, les femmes qui travaillent pour la Fabrique de soierie sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes. A Saint-Chamond, elles sont particulièrement nombreuses dans l'industrie du lacet où, sous le Second Empire, les 8 000 à 10 000 métiers mis en mouvement par des appareils hydrauliques sont uniquement surveillés par des femmes. Le nombre de femmes employé par la Fabrique augmenta en même temps que celui des machines.

Quelles étaient les conditions de travail des ouvrières ? Dans les ateliers où s'effectuaient les travaux préliminaires à la production de soie, les fenêtres étaient hermétiquement fermées pour éviter l'altération de soies et il y avait un pourcentage élevé d'ouvrières atteintes de tuberculose. Les femmes qui, dans les filatures, passaient les cocons de soie au four, les séchaient et tiraient les filaments de soie, subissaient des brûlures.

La journée de travail était très longue et lorsque la loi du 9 septembre 1848 la réduisit à 12 heures pour les adultes, les mouliniers de Bourg-Argental envoyèrent une pétition au préfet en soulignant que les ouvrières auraient ainsi une heure de libre avant le souper sans surveillance, ce qui pourrait avoir de graves conséquences pour la moralité.

Les femmes étaient aussi présentes dans d'autres industries : dans l'armurerie pour le travail des bois de crosse et dans les ateliers de limes et de râpes de la vallée de l'Ondaine.

Quant aux salaires féminins, ils représentaient dans l'industrie textile, entre le tiers et la moitié des salaires masculins. Ainsi, à Saint-Étienne, dans la rubanerie, la dévideuse gagnait 9 centimes par jour en 1848, soit le tiers du gain du passementier. Si dans l'armurerie, les salaires féminins ne représentaient que le sixième des salaires masculins, ils pouvaient atteindre les deux tiers des salaires masculins dans la cordonnerie.

La faiblesse des salaires féminins dans l'industrie conjuguée avec les périodes de chômage constituait un problème insurmontable pour les femmes seules, ce qui explique l'extension de la prostitution et la forte proportion d'ouvrières du textile parmi les mères dont les enfants furent abandonnés à Saint-Étienne.

Interrogeons-nous maintenant sur le sort de l'enfant-ouvrier.

## **II. LE TRAVAIL DES ENFANTS : UN ENJEU ECONOMIQUE**

Le travail des enfants n'est pas apparu au XIX<sup>e</sup> siècle, mais avec la mécanisation, l'industrie textile fut avide de travail enfantin : seuls, les enfants pouvaient grimper sur le métier à tisser pour raccrocher un fil cassé ou se glisser dessous pour nettoyer. De plus, l'intérêt des entrepreneurs rencontrait souvent celui des familles obligées de se procurer un salaire d'appoint. Même pour les providences qui accueillaient des enfants pauvres et orphelins, le travail fut, on le verra, un enjeu économique.

### **1. Le travail des enfants-ouvriers a été difficilement réglementé**

La première loi réglementant le travail des enfants fut votée le 11 mars 1841 : elle prévoyait un âge minimal à l'embauche fixé à 8 ans. La durée du travail fut limitée à 8 heures par jour pour les jeunes de 8 à 12 ans et à 12 heures par jour pour les jeunes de 12 à 16 ans. Le travail de nuit était interdit aux moins de 13 ans. Mais la loi ne s'appliquait qu'aux fabriques occupant plus de 20 ouvriers réunis en atelier. Une nouvelle loi, votée en 1851, fixa l'âge d'accès au travail à 12 ans et la durée du travail fut limitée à 10 heures par jour pour les apprentis de moins de 14 ans.

Ces deux lois ne furent guère appliquées : dans les verreries de Rive-de-Gier, les enfants représentaient, au milieu des années 1850, le quart des effectifs ouvriers et travaillaient de 13 à 14 heures par jour <sup>76</sup> ; dans les mines de charbon de Rive-de-Gier et de Saint-Paul-en-Jarez, on trouvait 12 % d'enfants travaillant 11 heures par jour <sup>77</sup>. Lors de la venue du prince-président, en 1852, les mineurs de Rive-de-Gier ont souligné le triste sort des enfants forcés de pousser des bennes de 35 kilos de charbon. En avril 1844, un pousseur de 14 ans, Jean Paulet, avait incité six autres jeunes pousseurs dans un puits de mine de la commune d'Outre-Furens, à faire grève : tous réclamaient un salaire de 1,25 franc au lieu de 1 franc alors que les mineurs adultes avaient un salaire trois fois plus élevé. Jean Paulet fut arrêté par le garde champêtre.

Les salaires des enfants étaient particulièrement faibles dans l'industrie textile où ils représentaient environ 10 % des salaires journaliers masculins. Les jeunes filles étaient souvent présentes dans les fabriques de lacets à Saint-Chamond et la chambre de commerce de Roanne reconnut, en 1867, que dans l'industrie du coton, des enfants, dès l'âge de 8 ans, étaient les manœuvres des adultes, tout en travaillant aussi longtemps qu'eux.

De nouvelles lois concernant le travail des enfants ont été votées par la suite : celle de 1874 a interdit le travail de nuit pour les enfants au-dessous de 16 ans. Mais cette loi, comme les précédentes, ne concernait pas les ateliers de famille ni ceux des établissements de bienfaisance, comme c'était le cas des providences, particulièrement nombreuses dans notre région.

### **2. Les providences : une spécificité de la région lyonnaise**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les catholiques de la région se sont immiscés dans le monde du travail grâce surtout à l'apostolat de jeunes femmes pieuses qui accueillaient les enfants dans les providences et aussi dans les hameaux de montagne au sud du département, grâce aux Béates. Ces dernières dépendaient de la congrégation des "Demoiselles de l'Instruction" fondée au Puy, mais n'étaient pas religieuses. Elles avaient pour mission de former des "Assemblées" d'ouvrières en dentelles, de leur donner une instruction religieuse et générale, enfin de soigner les malades. Les Béates furent présentes aussi, curieusement, dans le bassin houiller stéphanois, où elles gardaient et catéchisaient les filles de mineurs avant que celles-ci ne soient envoyées en usine.

Les providences, qui se sont multipliées à partir des années 1820, instruisaient chrétiennement des enfants pauvres et ignorants, surtout des jeunes filles, et on les initiait au travail de la soie qui procurait des revenus importants. Les providences, nombreuses à Lyon, se chiffraient à une douzaine dans le département, dont quatre à Saint-Étienne.

---

<sup>76</sup> Les enfants travaillaient devant un four tellement ardent qu'il leur brûlait la face qui était constamment rouge et crevassée.

<sup>77</sup> Dans les mines, des enfants et des adolescents trouvaient la mort dans des accidents du travail, par asphyxie ou à la suite d'une chute.

Reine Françon, fille de pauvres ouvriers à Saint-Étienne, s'était initiée à la fabrication de rubans et fonda la providence du Pieux-Secours grâce au travail des orphelines qu'elle avait accueillies et grâce à la collaboration de la bourgeoisie catholique. Devenue religieuse Saint-Joseph, elle installa, rue de la Paix, des ateliers de dévidage et d'ourdissage. Elle logeait, au début des années 1840, 20 religieuses, 30 novices et 80 orphelines.

Les providences furent aussi une solution à l'immoralité, à la suite du développement de la prostitution à Lyon et à Saint-Étienne. Les établissements qui devaient corriger les jeunes filles à la conduite immorale étaient appelés des refuges : celui de Saint-Étienne, rue du Haut-Tardy, accueillait une centaine de jeunes pensionnaires en 1848. Celles-ci avaient une longue journée de travail, jusqu'à 19 h 30 le soir et elles étaient surveillées en permanence par des religieuses. Des hauts murs protégeaient de la ville corruptrice ; l'obéissance était obtenue à la fois par des sanctions, avec par exemple le port d'un bonnet de couleur pour les paresseuses et des encouragements. Les récompenses consistaient en une petite somme d'argent, permettant d'acheter des étoffes et, ainsi, de confectionner le trousseau emporté par les jeunes filles à la sortie de l'établissement.

Nous allons maintenant évoquer la providence de Montbrison dont les jeunes filles ont travaillé aussi dans l'industrie de la soie, mais suivant des modalités différentes.

### 3. L'originalité de la providence de Montbrison

L'histoire de la providence de Montbrison est liée à son fondateur, le philanthrope Jean-Baptiste d'Allard, aux religieuses Saint-Joseph de Lyon puis Marie-Joseph du Dorat, chargées de la direction intérieure de l'établissement et aussi, à l'industrie de la soie qu'on a tenté d'implanter à Montbrison au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

En 1836, M. d'Allard fit construire pour la providence un bâtiment au Calvaire sur un terrain appartenant au Bureau de Bienfaisance où œuvraient les religieuses, à la suite d'une convention avec le Bureau ; le conseil municipal de même que le roi Louis-Philippe donnèrent leur accord pour la fondation de cette providence. M. d'Allard s'engageait à pourvoir à toutes ses dépenses et, à sa mort en 1848, il laissa une dotation de 100 000 francs. Par ailleurs, il avait demandé que le Bureau de Bienfaisance le remplace, pour administrer la providence, par une commission de 5 membres qui ferait approuver le budget par le Bureau.

Comme les autres providences, celle de Montbrison accueillait des orphelines et des petites filles ou des jeunes filles <sup>78</sup> dont les parents étaient indigents ou infirmes. Il semble bien que, dès les premières années, les jeunes filles étaient non seulement formées à la vertu, mais aussi au travail de la soie. Elles étaient 50 à la providence du Calvaire en 1841, alors que la providence installée à Rigaud à partir de 1859 en a compté environ 70 par la suite. On y trouvait, en 1881, 42 dévideuses et 17 couturières.

Les religieuses étaient présentes à la prison et s'occupaient de trois œuvres : le Bureau de Bienfaisance, l'ouvroir, créé par ce dernier, qui fournissait du travail aux femmes pauvres et la providence. De 5 à 10 religieuses assuraient l'encadrement de la providence. Après 1848, la commission leur donna un traitement en plus du logement et de la nourriture.

Au cours des années 1850, il y eut à Montbrison un véritable engouement au sein du conseil municipal pour l'industrie de la soie avec la nomination d'une commission pour l'établissement de métiers à tisser et la création d'une école d'apprentissage. Le 4 juillet 1853, l'éventualité de l'installation d'une fabrique de rubans avec 100 métiers à tisser provoqua une longue séance du conseil municipal qui donna lieu à un compte rendu de trois pages : "Affaire Couchoud-Béthenod". L'usine textile, qui fut construite à l'emplacement de la future école normale, modifia aussi la vie des pensionnaires de la providence qui vinrent y travailler.

---

<sup>78</sup> On admettait dans les providences des filles entre 5 et 11 ans, mais seules celles qui étaient plus âgées travaillaient dans le dévidage et le tissage de la soie. Pour justifier la création de la providence de Montbrison, on utilisa la même argumentation que pour les autres providences. Il s'agissait de "sauver du vice et de la misère de malheureuses jeunes filles sans ressource ni appui et auxquelles sont offerts les avantages d'une éducation religieuse et morale en même temps qu'on les formera à un travail qui leur assurera des moyens d'existence pour l'avenir" (*Journal de Montbrison* du 16 décembre 1837).

A vrai dire, dès 1851, sur le site de Sainte-Eugénie, à Moingt, l'atelier de tissage de M. de Jussieu s'était installé dans le vieux prieuré. Parmi les ouvriers de cet atelier, qui eut une existence éphémère, on trouvait des enfants <sup>79</sup>. S'il n'était guère envisageable pour les filles de la providence de devenir ouvrières à Moingt, il n'en fut plus de même quand fut construite l'usine Couchoud-Béthenod, proche de la providence du Calvaire puis, à partir de 1859, de celle de Rigaud. Paul Béthenod, fabricant de rubans à Saint-Étienne, et son associé Antoine Couchoud, négociant à Montbrison, voulaient trouver une main-d'œuvre moins coûteuse qu'à Saint-Étienne. Ils achetèrent les terrains nécessaires et demandèrent à bénéficier de la prime offerte par la ville pour les premiers métiers établis à Montbrison. Ils s'engageaient de leur côté à installer un dévidage, un ourdissage, 50 métiers à tambour et 50 métiers à la Jacquard. Le conseil municipal donna son accord après une visite de l'établissement Couchoud-Béthenod en 1855 par sa commission, qui confirma la présence de 96 métiers mus par une machine à vapeur. Pour améliorer la compétitivité de leur usine, Couchoud et Béthenod ont obtenu de la supérieure des religieuses Marie-Joseph au Dorat, en août 1857, qu'elles s'engagent à envoyer trois religieuses pour accompagner les ouvrières de la providence à l'usine, et ensuite les diriger, surveiller leur travail et leur donner l'instruction morale et religieuse <sup>80</sup>.

Ainsi, la providence de Rigaud, dont sœur Alfred devint la supérieure en 1859, ne fonctionna plus comme les autres providences où, généralement, les filles qui dépassaient leur quota de travail, pouvaient, à long terme, rassembler une somme d'argent correspondant à une dot pour le moment où elles quitteraient la providence. Désormais, à Montbrison, les ouvrières de la providence devaient sans doute être rémunérées par les deux patrons de la fabrique de rubans, on ne sait sur quelle base. L'usine montbrisonnaise n'était pas, non plus, une usine-internat comme la rubanerie Vignat à Bourg-Argental qui rassemblait 164 ouvrières. Certes, les religieuses devaient là aussi les surveiller dans l'usine, mais les ouvrières étaient internes dans l'établissement.

En tout cas, l'euphorie pour le travail de la soie à Montbrison fut de courte durée. En 1862, Couchoud revendait ses parts à Béthenod et ce dernier, en 1868, revendit la totalité de l'établissement. De 1868 à 1871, un soyeux lyonnais, Guinet, a poursuivi le dévidage de la soie à la providence de Rigaud avec la collaboration précieuse de sœur Alfred qui était à Montbrison depuis près de 20 ans. Celle-ci connaissait bien le travail de la soie mais, en 1871, sa maison mère du Dorat la nomma supérieure de la prison centrale de Doullens et Guinet, de même que les membres de la commission qui gérait la providence, ne purent empêcher son départ.

Par la suite, le travail de la soie demeura le principal revenu de la providence, représentant un peu plus de la moitié des recettes, au début des années 1880. Les providences pouvaient être une des solutions à la pauvreté, mais à cause des bas tarifs proposés par les patrons soyeux, elles représentaient une concurrence déloyale à l'égard des ateliers familiaux, qui fut à l'origine de violences en 1848.

### **III. CONSEQUENCES ET SOLUTIONS A LA PAUVRETE OUVRIERE**

Même si le droit de grève (1864) et le droit syndical (1884) n'ont été obtenus qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dès les années 1830, les grèves, dans la Loire, ont été nombreuses et parfois violentes. Il y eut également des insurrections, mais aussi des avancées sociales, paternalistes, ou d'origine ouvrière, avec les sociétés de secours mutuel, les coopératives et les premiers syndicats.

#### **1. Grèves, émeutes et révoltes**

Si l'insurrection des canuts de 1831 s'est limitée à Lyon, celle de 1834 a eu des répercussions à Saint-Étienne où la Société générale des passementiers faisait pression sur les fabricants pour imposer ses

---

<sup>79</sup> Témoignage du journaliste Michel Bernard, dans le *Journal de Montbrison* du 15 mai 1851.

<sup>80</sup> Les deux patrons donnaient annuellement la somme de 1 200 francs pour les 3 sœurs.

prix. Le 11 avril, trois à quatre mille ouvriers manifestèrent place de l'Hôtel-de-Ville. Les émeutiers se dirigèrent aussi vers la manufacture d'armes mais durent refluer vers le centre-ville : un soldat et cinq ouvriers furent tués.

L'année 1846 a vu une recrudescence de la contestation : grève des ouvriers teinturiers et des menuisiers à Saint-Étienne, grèves et violences dans le bassin minier. La grève des mineurs de Saint-Étienne en mars 1846 fut à l'origine d'affrontements sanglants entre les soldats qui avaient arrêté les mineurs et les grévistes : le 30 mars, près d'une mine d'Outre-Furan, quatre mineurs et deux femmes furent tués.

Lors de la révolution de février 1848, l'agitation ouvrière est devenue multiple avec à la fois des revendications salariales et des manifestations de luddisme avec bris de machines, en particulier au cours des expéditions contre les providences. Les religieuses qui dirigeaient ces dernières obtenaient des commandes des fabricants de rubans alors qu'il n'y en avait pas pour les autres ouvriers. Les 13 et 14 avril 1848, le Pieux-Secours, le Refuge, la Sainte-Famille et deux autres providences de Saint-Étienne furent pillés ; les métiers et la marchandise qui s'y trouvaient furent incendiés. Quatre ouvrières trouvèrent la mort lors de l'expédition contre l'établissement de la Sainte-Famille, à la suite de la réaction des gardes nationaux.

Les mouvements revendicatifs furent aussi nombreux sous le Second Empire. La grève des mineurs de 1869 toucha tout le bassin houiller et fut marquée par la fusillade de la Ricamarie le 16 juin 1869 qui fit onze morts, au moment où des grévistes furent emmenés par des soldats à Saint-Étienne. Cette année-là, les ouvrières participèrent aussi largement aux grèves. Les ovalistes (moulinières) lancèrent d'abord le mouvement à Lyon, en juin et dans la Loire, la grève partit de Saint-Étienne et gagna les fabriques des monts du Pilat. Les patrons du Pilat firent quelques concessions avec une petite augmentation du salaire journalier et la réduction de la journée de travail.

Sous la III<sup>e</sup> République, jusqu'en 1900, les grèves furent surtout nombreuses dans les mines, en particulier en 1889. Pour la grève des mineurs et celle des passementiers en 1899, le leader socialiste Jaurès, invité à Saint-Étienne, joua le rôle d'arbitre.

Les idéologies socialistes ont commencé à se construire à partir des années 1830. Nous évoquerons celles qui ont eu un écho dans notre département de même que les théories de ceux qui défendaient le libéralisme économique.

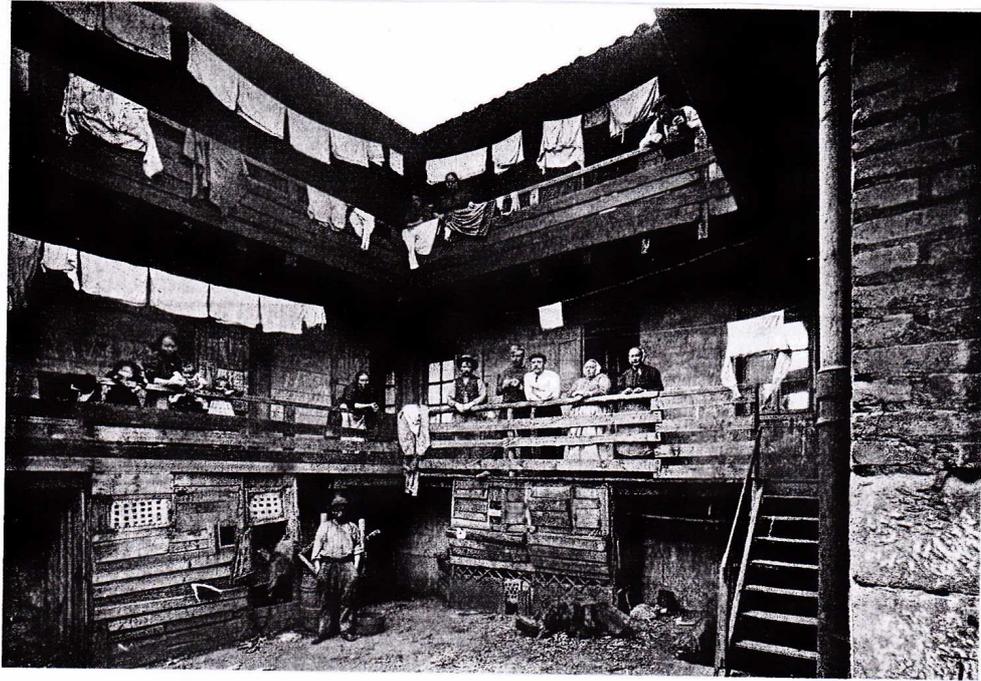
## **2. Les solutions théoriques : les élites bourgeoises contre les premiers socialistes**

Le 8 décembre 1831, on pouvait lire dans le "Journal des débats", organe du gouvernement, que la révolte des canuts à Lyon du mois de novembre avait montré une lutte entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas et que les barbares qui menaçaient la société n'étaient pas au Caucase, mais dans les faubourgs des villes manufacturières. Il y avait donc une inquiétude des classes dirigeantes à propos du monde ouvrier, d'autant plus que l'élite bourgeoise plaçait les rapports entre les patrons et les ouvriers sur le plan individuel et n'envisageait pas une intervention de l'État ni que ces derniers s'organisent de quelque façon que ce soit.

Au sein de la bourgeoisie industrielle stéphanoise, beaucoup avaient rencontré le paupérisme ouvrier, comme le fabricant de rubans Peyret-Lallier qui reconnaissait que la vie était bien plus difficile dans les cités manufacturières où les denrées étaient plus chères ; mais, ce dernier expliquait ce paupérisme, comme beaucoup d'économistes et de moralistes par la dépense d'une partie des gains de l'ouvrier au cabaret. Dans le rapport Boudot, membre, à Montbrison, de la commission chargée de réprimer la mendicité, rapport lu au conseil municipal en juin 1853, on retrouve le même type d'arguments : les ouvriers consomment beaucoup de tabac et de liqueurs et leur mariage précoce propage le fléau du paupérisme ; par ailleurs, nombre d'entre eux ont un funeste penchant à l'oisiveté. Ce point de vue des tenants du libéralisme économique n'était pas naturellement celui des premiers socialistes et communistes <sup>81</sup>.

---

<sup>81</sup> On peut signaler à ce sujet la position de l'Église catholique avec le cardinal-archevêque de Lyon M<sup>gr</sup> de Bonald (1840-1870) qui s'est beaucoup préoccupé de la pauvreté ouvrière : il dénonçait le capitalisme libéral et les industriels spéculateurs et condamnait aussi les doctrines socialistes et communistes.



*Maison de mineurs, 1895-1902*



*Enfants posant devant des aciéries, environs de Firminy, 1895-1910*

Thomas GALIFOT, Félix THIOLLIER, Photographies – éditions courtes et longues, Musée d'Orsay – Paris  
(Exposition du 13-11-2012 au 01-03-2013)

Les théories les plus influentes dans le département ont été, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, celles d'Étienne Cabet (1788-1856), de Charles Fourier (1772-1837) et de Philippe Buchez (1796-1865), puis, à la fin du siècle celles des socialismes anarchistes et marxistes avec la création de la CGT (Confédération Générale du Travail) en 1895.

Le communiste dijonnais Cabet souhaitait une communauté des biens, des travaux et des devoirs avec une amélioration matérielle des classes les plus déshéritées. Son journal "Le Populaire" fut apprécié à Rive-de-Gier chez les ouvriers verriers et métallurgistes.

Fourier, qui travailla une trentaine d'années à Lyon, voulait lui aussi combattre la pauvreté avec un nouvel ordre industriel. Son disciple, Considérant, résuma ses idées dans la revue de l'école sociétaire, "Le Phalanstère". Ce Phalanstère représentait une sorte de petite société où les hommes s'agrégeaient spontanément et où ils effectuaient un travail attrayant. On trouvait une cinquantaine de bourgeois phalanstériens déclarés à Saint-Étienne.

Buchez fut, lui, l'inspirateur d'un socialisme chrétien et basait son système sur l'association ouvrière de production. A Saint-Étienne, Leneveux, rédacteur en chef, en 1848, du journal "La Sentinelle populaire" et Nermon, avocat à Montbrison, étaient les principaux militants buchéziens de la Loire. Tous deux ont collaboré à la mise en place de la "Société générale pour la fabrique de rubans" des passementiers stéphanois, en 1841, que nous évoquerons parmi les solutions pratiques à la pauvreté ouvrière.

### **3. Des réalisations paternalistes aux associations d'ouvriers**

En évoquant les providences, de filles surtout, nous avons déjà cité un exemple de solution paternaliste à la pauvreté ouvrière. En ce qui concerne les garçons et le problème de leur apprentissage, une expérience originale a été menée à Saint-Étienne par l'abbé Monnier, vicaire de la paroisse Saint-Roch, au cours des années 1860-1870. Une maison de patronage pour les jeunes ouvriers fut établie près de la place Jacquard et accueillait des fils de mineurs, passementiers, maçons etc. Avec l'aide de notables catholiques, l'"Œuvre de la jeunesse et du patronage des jeunes apprentis" fut créée en 1865. L'abbé réunissait les enfants le dimanche et quelquefois la semaine pour leur éducation morale, professionnelle et pour leur procurer des divertissements. Par ailleurs, il importait, de concert avec les parents, de placer les enfants dans de bons ateliers. L'abbé Monnier forma aussi, au sein du Patronage, une élite d'une dizaine d'enfants, devenus ses auxiliaires : il leur donna des cours de logique et les entraîna à argumenter dans des débats.

Un autre prêtre stéphanois, le père Volpette, professeur au collège Saint-Michel, fut bouleversé, au cours de la crise des années 1880, par ces familles sans ressources venues lui demander quelques provisions pour survivre. Il devint ainsi un des promoteurs, après l'abbé Lemire, dans le nord de la France, de l'œuvre des jardins ouvriers créée à Saint-Étienne en 1894 : la générosité de parents d'élèves du collège permit la location de terrains dont des parcelles furent attribuées à des familles nécessiteuses pour leur servir de jardin.

Des patrons de la métallurgie, dans la vallée de l'Ondaine, ont essayé aussi d'améliorer la vie des ouvriers. A Unieux, en 1847, Holtzer a fait construire des logements ouvriers puis, en 1861, des maisons plus petites avec jardin. A Firminy, Verdié a créé un fonds de prévoyance pour secourir les anciens contremaîtres et ouvriers méritants.

Les maires des villes, surtout pendant les périodes de crise, ont pris également des mesures en faveur du monde ouvrier. En 1853, le préfet de la Loire a invité ces derniers à profiter d'un crédit de quatre millions destiné à venir en aide aux ateliers des classes ouvrières. A Montbrison, 477 indigents ont été dénombrés cette année 1853. L'ouvroir, créé par le Bureau de Bienfaisance en 1854 et dirigé par sœur Alfred, permettait à une centaine de femmes de confectionner des chemises et des draps et ainsi d'avoir un petit salaire.

L'année suivante, la municipalité a ouvert une salle d'asile dans l'hôtel d'Allard pour les enfants, en bas âge, de ceux et celles dont le travail les éloignait pendant la journée. 30 enfants au début, 160 au bout d'un an, furent initiés à l'école primaire tout en s'amusant.

Patrons, philanthropes et économistes avaient une démarche paternaliste à l'égard des ouvriers et souhaitaient des initiatives semblables à celles qu'on vient d'évoquer. Mais, ils ne concevaient pas que les ouvriers puissent disposer d'un pouvoir économique comme celui utilisé par les chefs d'atelier au sein de leur société mutuelliste lors des révoltes de 1831 et 1834. Après l'insurrection de 1834, ces derniers durent abandonner leur organisation mutuelliste mais les ouvriers tentèrent aussi l'expérience des coopératives de consommation et surtout de production. Ainsi, en 1841, les passementiers de Saint-Étienne voulurent créer une coopérative de production, la "Société générale pour la fabrique de rubans". Dans cette société commerciale, chaque membre devait fournir son matériel et verser une somme d'argent. Une partie des bénéfices devait être répartie entre les associés et l'autre partie devait alimenter un fonds inaliénable de même qu'une caisse de secours. Mais, comme ce projet pouvait intéresser des milliers d'ouvriers, le préfet fit arrêter des membres de l'association et le tribunal prononça la dissolution de l'association.

Les ouvriers ont dû attendre l'avènement de la II<sup>e</sup> République, en 1848, pour tenter de créer à nouveau, en toute liberté, des coopératives de production, comme ce fut le cas à Rive-de-Gier chez les verriers et à Roanne chez les tisseurs. Mais ce fut un échec. Quant aux passementiers stéphanois, ils mirent en place, en 1848, une société de secours mutuel qui eut 200 sections et réunit 8 000 adhérents. Une autre société de secours mutuel fut créée à Saint-Rambert-sur-Loire avec les mariniers.

Sous le Second Empire, le mutuellisme ne se maintint que pour les sociétés qui acceptaient de perdre leur indépendance. Des tisseurs stéphanois profitèrent de la nouvelle loi de 1884 qui autorisait les syndicats pour créer "la corporation chrétienne des tisseurs stéphanois" qui avait des liens avec le comité d'union catholique stéphanois et qui devint, au début du XX<sup>e</sup> siècle, "le syndicat indépendant des tisseurs stéphanois". Il y eut aussi des liens étroits entre le comité d'union nationale catholique roannais et le "syndicat non socialiste des ouvriers et ouvrières de Roanne", créé en 1896 et réunissant 120 membres l'année suivante.

Ces syndicats furent, bien sûr, moins revendicatifs que la CGT constituée en 1895 à Saint-Étienne, dont l'idéologie était à la fois anarchiste et marxiste. Malgré ses faibles ressources financières, la CGT organisa de nombreuses grèves grâce à la fédération des bourses du travail mise en place en 1892. Les bourses du travail offraient aux ouvriers des secours et assuraient des fonctions à la fois éducatives et défensives.

## CONCLUSION

On peut, en conclusion, comparer la pauvreté ouvrière au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup> siècle. On n'évoque plus, de nos jours, une pauvreté spécifiquement ouvrière ; on ne parle plus de paupérisme et la pauvreté touche une grande partie des activités professionnelles.

Par contre, si le travail des enfants n'est plus, en occident, un enjeu économique, le travail féminin peut être source d'une grande pauvreté, surtout pour les femmes seules. De plus, on répand, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, les mêmes idées fausses sur les pauvres, du genre : "les pauvres ne veulent pas travailler" ou "les pauvres consomment beaucoup d'alcool". Par ailleurs, le libéralisme économique du XIX<sup>e</sup> siècle retrouve une grande vigueur aujourd'hui sous la forme du néolibéralisme. Les grandes conquêtes sociales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du milieu du XX<sup>e</sup> siècle sont remises en question. Le nombre de travailleurs pauvres devient important et face au monde de la finance, le rempart que constituait l'État pour les plus faibles, se délite.

# **Une commune rurale et ses indigents Saint-Bonnet-le-Courreau :**

## **un début de politique sociale municipale en milieu rural**

**Michelle Bouteille**

Ma contribution au sujet se limite à une commune rurale des Monts du Forez, et les informations proviennent d'une source essentielle : le registre des délibérations du conseil municipal. Ces registres ne sont conservés dans la commune que depuis 1898. Je les ai exploités jusqu'en 1946, car après la deuxième guerre mondiale, la sécurité sociale va réorganiser l'action sociale. Mes renseignements dépendent aussi des habitudes des secrétaires de mairie, qui ne fournissent pas tous les mêmes renseignements concernant l'assistance : certains donnent des calculs précieux, d'autres des noms, un autre préfère détailler les dépenses...

J'ai cherché quelques informations complémentaires dans l'histoire des lois sociales, dont nous allons observer l'application dans une commune où, visiblement, la priorité n'est pas la lutte contre la pauvreté. Dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, il est clair que le conseil municipal est d'abord préoccupé par la mise en place du réseau routier, par l'adduction à l'eau potable, l'électrification. Tout ceci pèse très lourd dans les finances de Saint-Bonnet, qui est en train de perdre beaucoup d'habitants et donc de recettes fiscales. Il est révélateur qu'en 1901 le conseil s'oppose au vote d'une subvention pour l'institut Pasteur comme cela l'a été demandé pour toutes les communes dont la population dépasse mille habitants. La politique sociale se borne donc à l'application des lois de la République, nous allons voir comment.

### **Qu'est-ce que ces registres nous apprennent sur la pauvreté à Saint-Bonnet-le-Courreau ?**

Nous pouvons avoir une idée de la proportion d'indigents grâce à des données assez régulières concernant l'AMG : Assistance médicale gratuite. Chaque année en novembre, le conseil valide la liste des personnes et des familles qui vont en bénéficier. Il m'a suffi de calculer, lorsque les chiffres sont donnés, le pourcentage d'indigents en tenant compte de la population totale.

A propos des chiffres des recensements, ils restent une indication approximative voire fausse. En effet le début du registre des délibérations du conseil donne pour 1898, 1 740 habitants alors que le recensement de 1901 en donne 1 758 soit 18 de plus deux ans après ? Ce n'est qu'en 1906 que le recensement donne 1 740. Les recensements sont parfois falsifiés dans le sens où cela arrange les finances communales.

On peut envisager que la commune minimise sa population pour limiter le nombre de personnes nécessiteuses évalué à 3 % de la population. A trois reprises j'ai utilisé les chiffres qui apparaissent dans les délibérations. En 1911 le recensement donne 1 703, il reste très inférieur aux 1 737 habitants notés en 1916 dans le registre.

D'ailleurs, en 1912 pour l'aide aux familles nombreuses et nécessiteuses, le département décide de prendre en compte le budget puisque les chiffres des recensements sont douteux de façon récurrente.

Années	Nombre de personnes inscrites	Nombre de familles	Nombre de personnes par famille inscrite	Population totale	% d'indigents
1899	72	43	1,67	1740	4,13 %
1900	70	42	1,66	1740	4 %
1902	60	non donné	?	1740	3,45 %
1903	66	42	1,57	1740	4,5 %
1904	60	39	1,53	1740	3,44 %
1905	63	42	1,5	1740	4,38 %
1907	61	42	1,45	1740	3,39 %
1910	59	46	1,28	1738	3,39 %
1912	62	52	1,9	1737	3,68 %
1931	49	25	1,96	1422	3,44 %
1933	75	34	2,20	1422	5,29 %
1935	53	21	2,52	1400	3,78 %
1936	66	23	2,86	1400	4,71 %

Nous remarquons que le nombre d'assistés ne varie pas beaucoup malgré la baisse de population. Il en est de même pour le pourcentage. Le taux d'indigence pour l'ensemble de la France s'élève à 3,6 % à cette époque-là. Saint-Bonnet se situe souvent un peu au-dessus. Mais il reste proche de la moyenne nationale. L'année 1933, qui correspond à la période où la grande crise de 1929 touche le plus les campagnes par la baisse du revenu agricole, nous montre un record d'indigents avec 75 personnes touchées. Le chiffre retombe ensuite. Comment expliquer ce retour rapide à un taux très faible ? D'une part nous remarquons que la crise se solde par une perte brutale d'une vingtaine de personnes dans la commune. Cette brusque accélération de l'exode rural nous montre que la crise a chassé les plus fragiles vers les villes. D'autre part, on peut imaginer que le conseil, toujours soucieux de contenir les dépenses, a limité au maximum les inscriptions. D'ailleurs, au cours de la même année 1935, la préfecture conseille aux communes de rayer 5 % des assistés vieillards, infirmes et incurables.

Pour comprendre qui sont les pauvres, nous pouvons aussi mettre en rapport le nombre de familles inscrites à l'Assistance médicale gratuite avec le nombre total d'inscrits. Remarquons qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle le nombre moyen de personnes assistées par famille se situe toujours en dessous de deux, il baisse même régulièrement jusqu'en 1912 à 1,19. Ce qui signifie que la grande majorité des pauvres sont des personnes isolées, seules avec parfois une personne à charge comme on le voit noté dans les délibérations du conseil municipal. Cette personne peut être un père ou une mère plus ou moins infirme ou bien un enfant. Bien sûr, ce sont, en grande majorité, des ouvriers agricoles. Le conseil livre parfois quelques rares informations : le chômage pendant les mois d'hiver, ou un salaire dérisoire se limitant à 0,5 F par jour pour un père de famille dont le fils part au service militaire en 1909. Pour apprécier la faiblesse de ce salaire, il faut savoir qu'à Saint-Etienne le salaire journalier d'un mineur de fond est de 5,22 F et celui d'un mineur de surface 3,78 F (rapport de l'Ecole des Mines).

Lorsque nous arrivons dans les années trente, nous constatons que nous dépassons très vite le chiffre de deux personnes par famille et nous frôlons les trois avec le dernier chiffre donné, en 1936. Les pauvres ne sont plus des personnes isolées. On peut penser que la crise économique a provoqué l'exode des personnes isolées vers les villes mais que la pauvreté a gagné à présent des familles entières.

De petits commentaires ou allusions nous éclairent un peu : un enfant de l'Assistance publique élevé à Saint-Bonnet dont on ne sait plus où il habite lorsqu'il devient aliéné ; des jeunes filles isolées qui se retrouvent mères célibataires indigentes ; un homme, J.B.R., que la commission voudrait imputer à Saint-Bonnet comme assisté ayant résidé cinq ans dans la commune, mais que le conseil refuse d'inscrire car il ne reconnaît son séjour que pendant une quinzaine de jours en hiver, à l'auberge où il figure sur le registre de

1908 - on soupçonne, que le reste du temps, il vit dans quelque mesure abandonnée - une sorte de "sans domicile fixe" ; de nombreuses veuves mères de famille pour lesquelles le conseil demande l'allocation journalière militaire de 0,75 F par jour, et qui se révèle être supérieure au salaire le plus bas enregistré ; on est aussi surpris de voir inscrire comme indigent en 1906 un maréchal-ferrant : on peut conjecturer qu'il s'agit d'un ouvrier et non d'un artisan travaillant sans doute à temps partiel.

Voyons maintenant comment les différentes mesures nationales à l'intention des pauvres vont être appliquées à Saint-Bonnet.

### **Les mesures nationales et la politique sociale communale de Saint-Bonnet-le-Courreau**

Pour rechercher qui sont les pauvres de la commune, j'ai tiré parti des données liées à l'Assistance médicale gratuite. Mais elles sont insuffisantes ; je les ai alors complétées par des renseignements annexes provenant de quatre autres listes d'assistance que sont :

- l'assistance aux vieillards infirmes et incurables
- l'assistance aux familles nombreuses et nécessiteuses
- l'assistance aux femmes en couche.
- l'allocation militaire ou les demandes de dispense de service militaire.

C'est donc à partir de ces cinq séries de lois que nous pouvons voir se mettre en place entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle une politique sociale qui tente de prendre en charge les membres les plus fragiles de la société.

### **L'Assistance médicale gratuite.**

La loi qui institue l'Assistance médicale gratuite pour les plus pauvres date de 1854-1855 pour notre département. Mais seulement de 1893 à l'échelle nationale.

La santé est un secteur déterminant de la vie. Depuis la Révolution française, plus précisément en 1796-1797, la France réfléchit à un système ouvert à tous les pauvres et au-delà des institutions religieuses. Cela a conduit à la création des Bureaux de bienfaisance. Mais ils restent à la charge des communes et sont facultatifs.

Avec le retour des monarchies de toutes tendances, les choses en restent là, et les hôpitaux et hospices demeurent des institutions religieuses. Cependant, on s'inquiète du sort des campagnes où règnent le charlatanisme et un retard de l'hygiène qui réduit la natalité. La bourgeoisie redoute aussi le départ des ruraux vers les villes, où on découvre trop facilement des idées socialistes et où les services de santé sont plus nombreux et plus fiables.

Le Bas-Rhin, dans cet esprit, met en place, dès 1808, un médecin cantonal. Cette expérience gagne progressivement tout l'est de la France ; le préfet de la Loire réclame cette mesure en 1840 et 1841, mais le gouvernement ne veut pas fonctionnariser les médecins. Le débat actuel est déjà en place. La monarchie défend une médecine libérale. La deuxième République ne veut pas créer un droit privé individuel.

Au début de la III<sup>e</sup> République, Thiers en reste à un bureau facultatif basé sur la bonne volonté et non le droit. En 1855, 48 départements, dont la Loire, ont financé un bureau par canton, les autres redoutent de faire concurrence aux religieuses ou aux médecins. L'Etat a même tendance à se désengager au point que certains départements sont en difficulté financière. C'est le cas de la Loire qui vote des budgets déficitaires et renvoie la charge de ce déficit aux communes. Il impose aussi une somme à ne pas dépasser pour chaque indigent malade. Ceci dure jusqu'en 1882.

En 1883, Saint-Etienne, qui a élu une municipalité républicaine de gauche, se lance dans ce qui va devenir plus que l'assistance médicale gratuite, un suivi médical complet qui ne verra le jour pour l'ensemble du pays qu'après la deuxième guerre mondiale.

Les pauvres sont jusqu'alors soignés par une douzaine de religieuses Saint-Vincent-de-Paul. La municipalité leur propose de les inclure dans un système laïc. Les religieuses refusent. Le conseil lance alors l'assistance médicale gratuite avec des bureaux d'hygiène très performants qui fonctionnent la nuit pour les urgences, s'occupent de vaccination, d'accouchement et de visite médicale scolaire.

Finalement, c'est une loi de 1893 qui va rendre l'assistance médicale gratuite obligatoire dans tout le pays. Il y aura un bureau d'assistance par commune, un médecin cantonal, des hôpitaux de référence. L'assistance médicale gratuite est prévue pour soigner les 4 % à 5 % de la population la plus pauvre. A domicile ou, si nécessaire, à l'hôpital. Elle est surtout à la charge des communes. Entre 40 % et 42 %, puis des départements environ 28 %. L'Etat se ré-engage progressivement de 12 % à 16 %. Les bureaux de bienfaisance impliqués au début, perdent leur raison d'être et passent de 12 % à 6 % ; il faut ajouter quelques 5 % du budget venus de fondations charitables.

Très vite le budget global explose à cause surtout des hôpitaux. L'assistance médicale gratuite ne prend pas en charge les aliénés et les personnes incurables et infirmes. Elle ne s'occupe que des malades occasionnels.

S'agissant de Saint-Bonnet, il est dommage que nous n'ayons pas le registre de 1893. Mais nous avons vu que la commune applique la loi en inscrivant environ 4 % de sa population, si possible un peu moins, ce qui dénote que la loi est appliquée le plus légèrement possible pour les finances de la commune. C'est ainsi qu'en 1919 le conseil municipal vote contre le choix du médecin par les assistés car parce que cela entraînerait des frais plus élevés. La même année, le conseil demande que le médecin désigné pour les pauvres soit changé car il n'est pas venu pour un accouchement ; la commune a dû prendre en charge la totalité de l'acte réalisé par le médecin de Sail-sous-Couzan. Elle préfère donc que ce soit le docteur de Sail qui soit choisi pour Saint-Bonnet, lequel propose en outre de venir deux jours par semaine sur place et ainsi d'éviter de lourds frais de transport aux nécessiteux (9 F pour un aller-retour à Montbrison). Nous voyons aussi en 1933 le maire demander en préfecture des explications devant l'énorme augmentation du budget : 8 058,28 F.

L'assistance médicale gratuite fait jouer au conseil municipal le rôle d'assistant social, voire parfois d'urgentiste. C'est ainsi que, lors d'une séance, le maire demande de valider l'hospitalisation d'urgence, qu'il a décidée seul, d'un assisté dont la santé s'est brusquement détériorée.

Nous remarquons aussi qu'à plusieurs reprises des personnes sont rayées de la liste au profit d'autres. On peut se demander s'il n'y a pas clientélisme, les élus inscrivant plus facilement ceux qui les soutiennent lors des élections. C'est le risque du système. Le législateur y a pensé. Chaque trimestre la liste mise à jour est affichée en mairie et les habitants disposent d'une vingtaine de jours pour dénoncer les cas qui leur paraissent abusifs. On voit le phénomène se produire au moins une fois. Un nouvel inscrit est rayé au profit d'un autre dès le conseil suivant. On trouve aussi un cas où le conseil est divisé : 7 voix pour, 7 voix contre. Le maire souligne que sa voix est prépondérante mais préfère reporter à plus tard sa décision finale. On sent là-dessous une certaine gêne. Un cas peut paraître encore plus proche du clientélisme puisqu'il s'agit du gérant d'une des épicerie qui est inscrit à l'assistance médicale gratuite pour aller faire une cure à Aix-les-Bains.

Mais au-delà de ce risque, nous voyons tout de même une évolution du statut social des inscrits. Les ouvriers agricoles ont bien sûr dû être les premiers exclus des exploitations pendant la crise du début des années trente, d'autant plus radicalement que leurs employeurs doivent à présent verser des cotisations de retraites, d'invalidité... Bref, c'est le début des charges sociales. Sans travail, ils quittent la commune et forment à coup sûr la majorité de l'exode rural fort de cette période.

L'assistance médicale gratuite inscrit donc de plus en plus des fermiers et même des propriétaires exploitants. A deux reprises, le conseil justifie son choix par le fait que ces agriculteurs imposables à plus de 500 F payent trop d'impôts pour une agriculture de montagne peu rentable. On sent aussi derrière cette réaction la logique qui est encore mise en avant de nos jours par ceux qui dénoncent les aides dont bénéficient les plus pauvres : "Eux, ils ne paient pas d'impôts, et ils peuvent se faire soigner ! Alors pourquoi pas nous qui finançons l'assistance médicale gratuite par nos impôts".

L'assistance médicale gratuite crée une frustration car elle a provoqué une augmentation des prix des soins et les petites classes moyennes se sentent à présent lésées.

### **Les mesures d'aide liées aux obligations militaires**

La période de la prise en charge des plus vulnérables par la nation coïncide avec une époque noire de l'histoire politique. La France rumine la perte de l'Alsace-Lorraine depuis 1870, cela va donner ensuite les deux guerres mondiales. Nous allons voir donc à présent, comment la République va faire en sorte que les obligations militaires et les conséquences des guerres ne soient pas trop lourdes à porter.

Depuis 1889, toute la population est soumise au service militaire, par tirage au sort pour une période de cinq ans et trois mois ou un an selon sa chance. On pouvait alors "acheter" un remplaçant. Jusqu'en 1905. On peut imaginer que les plus pauvres partent pour cinq ans à la place des plus riches. A partir du 25 mars 1905, la durée du service diminue et tout le monde est incorporé. Les réservistes doivent plus tard effectuer des périodes de 28 jours ou 13 jours. Une allocation de 0,75 F par jour est versée aux familles des incorporés s'ils sont reconnus soutiens de famille. Elle passera à 1,25 F pendant la Grande Guerre et pourra être majorée de 0,5 F par enfants à charge.

A Saint-Bonnet, le conseil municipal donne son avis lorsque les parents des jeunes gens appelés demandent une exemption ou l'allocation. L'avis du conseil est toujours favorable, aucun refus n'est constaté en plus de cinquante ans. Il y a une bonne raison à cela : c'est une mesure qui ne coûte rien au conseil, qui ne comporte pas non plus le risque de s'aliéner ses électeurs. De toute façon, le conseil municipal n'a pas le pouvoir de décision, c'est le conseil de révision qui statue.

Parfois, il motive son avis en précisant la situation difficile de la famille : salaire très faible, père décédé ou infirme, cinq enfants mineurs à nourrir (pour les 28 jours des réservistes). Dans un cas révélateur le secrétaire de mairie écrit en 1906 : "M. E. laisse sa veuve et son enfant sans ressources". Mais le plus souvent il n'y a pas de raison écrite. Le nombre de familles nécessiteuses à aider est évalué à quinze en 1907, lorsque l'Etat invite les communes à rejoindre une caisse départementale destinée à accorder une allocation supplémentaire aux familles les plus gênées par les obligations militaires. La commune crédite cette caisse d'une subvention de 50 F. Ensuite les demandent croissent, cela montre qu'une grande partie des familles tente sa chance. On trouve aussi, dans le registre, des hommes - 7 en 1908 - qui avaient eu la chance de ne faire qu'un an de service à l'époque du tirage au sort mais qui ne sont pas en mesure de payer la taxe compensatoire qui leur est réclamée ensuite.

### **Le début des minima retraites et pensions d'invalidité**

En 1905, plus précisément le 14 juillet, la loi mettant en place les premières retraites et pensions est votée. Elle est en débat depuis 1893. L'opposition ne veut pas créer un droit à l'assistance car cela risque de développer la fainéantise.

Cette mesure va fonctionner comme l'assistance médicale gratuite, c'est-à-dire sur des finances venues du département, des communes et de l'Etat. Elle crée des pensions pour les personnes indigentes qui sont physiquement incapables de travailler à cause de leur âge, de leur handicap ou de leur état de santé.

En ce qui concerne cette loi, la notion de domicile de secours est importante puisque les bénéficiaires n'habitent plus toujours la commune où ils ont travaillé, la tradition voulant que les enfants supportent la charge de leurs vieux parents. Or, dans une commune rurale, les enfants des milieux pauvres sont les premiers à partir vers les villes industrielles. Et parmi les plus pauvres du monde rural, il y a de nombreux ouvriers agricoles qui ont vécu chez leurs patrons, mais aussi des marchands plus ou moins itinérants qui n'ont pas eu de domicile très fixe. Il faut avoir eu un domicile de secours, et traduire ce terme par résidence principale cinq ans dans une commune, avant 65 ans, pour que celle-ci soit obligée de contribuer à cette pension.

Le conseil municipal accueille cette loi avec les mêmes réticences que l'assistance médicale gratuite. Et lorsqu'il s'agit d'évaluer quelle somme minimum attribuer à une personne sans ressources et affaiblie pour lui permettre de survivre à Saint-Bonnet, le conseil arrive à la pension la plus basse possible :

- logement 15 F par an
  - nourriture 115 F par an, le plus gros budget
  - habillement 20 F par an
  - blanchissage, raccommodage 5 F
  - éclairage, chauffage : 15 F
  - mobilier et renouvellement 10 F
- Total 180 F par an ou 15 F par mois.

Devant ce budget dérisoire, le conseil précise qu'il a tenu compte des ressources de la famille, du travail que l'assisté peut encore fournir et de ses biens propres. Alors que précisément la loi demandait de ne pas tenir compte de ces facteurs.

Et à la question : "Combien de personnes vont être concernées sur votre commune ?" Le conseil répond : 1 seul.

Mais en 1908, le conseil enregistre 16 demandes. La plupart du temps, les personnes ne perçoivent qu'une partie de la pension : 5 F ou 10 F par mois. Un ouvrier agricole ne touche que 5 F car il peut encore travailler sauf pendant l'hiver où il est au chômage ; le conseil précise, cas aggravant, que la personne n'habite plus Saint-Bonnet. Une veuve est refusée car son fils peut subvenir à ses besoins. Le cantonnier est lui aussi refusé car sa femme touche déjà une pension. Deux personnes doivent vendre leurs biens si elles veulent être inscrites. Nous le voyons, nous sommes loin des retraites actuelles. Il arrive même que la pension soit diminuée de 15 F à 10 F voire même supprimée parce que l'état de santé de l'incurable s'est amélioré. Ces retours en arrière laissent aussi supposer qu'il y a eu protestations lorsque des familles refusées ont constaté que des plus favorisées ont été inscrites.

En 1911, il y a révision des pensions à l'échelle nationale ; Saint-Bonnet reste au même taux de 15 F par mois. Il faut dire que le franc est stable à cette époque-là. Mais en 1916 alors que la guerre a déjà provoqué une forte augmentation des prix alimentaires et du charbon, la commune maintient 15 F de pension maximum lors de la révision des barèmes. Ce n'est pas un cas particulier. La guerre oblige la nation à prendre en charge les veuves, les mutilés, les orphelins. Les premières pensions de retraite et d'invalidité deviennent dérisoires. Ce n'est qu'en 1919, la guerre terminée, qu'elles sont un peu revalorisées mais elles n'ont pas suivi l'énorme augmentation des prix. C'est ainsi qu'en 1925 le conseil revient à des aides ponctuelles de type charitable et prend en charge la visite du docteur pour un pensionné indigent.

A partir de 1926, alors qu'il n'y a plus de guerre ni de crise, nous voyons le conseil allouer des aides annuelles aux indigents entre 10 et 100 F. Il verse aussi 150 F à une veuve qui a recueilli un indigent invalide.

Avec la crise des années trente, la situation de ces personnes se dégrade encore. En 1934, le préfet demande de rayer 5 % des assistés car les prix ont baissé, ce que ne fait pas la commune qui préfère diminuer les pensions de 5 F pour tous les assistés. On passe ainsi de 70 à 65 F et de 50 à 45 F ce qui revient à une baisse de 7 % à 10 %. Les finances communales y gagnent et on n'a rayé personne. Mais les assistés sont souvent dans la misère.

Les aides municipales sont plus que jamais nécessaires mais pendant la crise, elles sont versées sous forme de bons d'achat chez un boulanger dont le montant varie d'une année sur l'autre. Les boulangers maintiennent un peu leur activité mais les assistés sont davantage encadrés.

En 1937, le préfet demande que l'allocation maximum remonte à 75 F par mois. Le Front populaire, en augmentant de 15 % les salaires faibles, a provoqué une nouvelle augmentation des prix dramatiques pour les pensionnés.

Puis la deuxième guerre mondiale va arriver avec ses restrictions et une nouvelle augmentation des prix des denrées de base. Les pensionnés ne savent plus que faire pour survivre. Nous voyons alors un

couple âgé et infirme qui était placé chez des parents, demander à être transféré à la Maison départementale de Saint-Rambert car leur logeuse n'a plus les moyens de chauffer sa maison ni de les nourrir.

Pour en finir avec cette assistance aux vieillards infirmes et incurables, il faut souligner qu'il ne s'agit pas vraiment de l'origine des retraites, mais plutôt du minimum vieillesse. Il faut donc préciser que, pendant cette même première partie du XX<sup>e</sup> siècle, les retraites se mettent en place d'abord dans certaines professions : employés de l'Etat, cheminots, mineurs... Puis elles se généralisent à tous les employés en 1928 avec une attitude d'opposition dans le patronat et dans le monde agricole. Mais ces caisses fonctionnent sur le principe de la capitalisation. La crise des années trente puis la deuxième guerre mondiale vont avoir raison du système. Il faut bien admettre que c'est le régime, détestable à bien des points de vue, de Vichy qui va proposer de passer à un système basé sur la répartition. Mais ce n'est qu'en 1945 que le gouvernement issu du Conseil national de la Résistance pourra le mettre en place sous le nom de Sécurité sociale.

### **Vers une politique familiale**

A la date du 14 mars 1913, le conseil municipal enregistre sa première demande d'allocation au titre de l'assistance auprès d'une famille nombreuse et nécessiteuse en ces termes. "J.P.P ne possède rien, sauf le produit de son travail et cela ne suffit pas à entretenir sa nombreuse famille". Le conseil lui alloue 5 F (sans doute par mois). L'allocation est attribuée à Eugénie. Est-ce sa femme ?

Il m'a fallu aller chercher les détails de la loi pour donner la réponse.

Première surprise, la loi n'est votée que le 14 juillet 1913, au passage, on découvre que les lois sociales sont souvent, dans cette période, votées le 14 juillet. La République se fête en faisant avancer la fraternité.

Le conseil municipal de Saint-Bonnet aurait-il anticipé la loi de plusieurs mois ? Ce n'est pas son genre.

En fouillant un peu dans les origines de la loi, on découvre que le conseil général de la Loire a mis en place cette mesure le 2 octobre 1912, avec un financement venu du département et des communes. Plus les communes ont un budget réduit, plus le département accroît sa part. Pour Saint-Bonnet la commune financera 40 % de cette aide. C'est donc, en définitive, la Loire qui a devancé une fois encore l'Etat.

Cette loi fait suite à une loi de 1901 qui permettait aux départements de décider localement pour enrayer l'abandon des enfants. A l'échelle nationale, on se préoccupe beaucoup du déclin démographique de la France face à ses voisins et surtout à l'Allemagne. Aussi n'est-il pas surprenant que l'année 1913 aboutisse enfin à une loi résolument tournée vers une aide aux familles nombreuses pauvres. Cette aide sera versée dans une famille complète à partir du troisième enfant. Elle augmente avec le cinquième enfant. Elle est attribuée aux enfants eux-mêmes, et ne peut être confisquée pour dettes des parents ou autres problèmes. Eugénie, évoquée plus haut, doit être le prénom du troisième enfant de J.P.P. Le département met aussi comme condition que les enfants doivent être scolarisés. A Saint-Bonnet, cela ne va pas encore de soi. On suit les déboires de la commune avec l'inspection académique car trop d'enfants ne fréquentent que très partiellement l'école.

Cette politique en faveur des familles nombreuses pauvres va se doubler d'une allocation pour les femmes en couches apparue la même année 1913. Car dans nos campagnes la natalité reste forte, mais les décès des très jeunes nourrissons aussi. Il est évident que les conditions d'hygiène qui entourent l'accouchement restent précaires.

L'une de mes voisines, à présent décédée, mais qui avait dû voir le jour au début du XX<sup>e</sup> siècle, racontait que les anciens de Saint-Bonnet étaient des gens solides car au moment de leur naissance, leur mère s'en allait le long du Lignon et accouchait au bord de l'eau les pieds sur deux rochers. Elles procédaient ensuite à leur toilette et à celle du bébé à l'eau pure mais souvent glaciale. Cette pratique – une légende ? - n'était sans doute pas généralisée ! Mais les logements souffraient souvent de conditions d'hygiène plus que douteuses chez les plus pauvres. La loi de 1913 accorde une allocation aux mères qui font appel à une sage-femme ou qui se rendent à la maternité de Montbrison. L'assistance médicale gratuite prend

généralement en charge ces frais.

A partir de 1913 nous voyons se multiplier les demandes d'allocations pour femmes en couches. Il faut y ajouter l'allocation pour allaitement qui s'élève à 15 F par mois, c'est beaucoup par rapport aux autres allocations d'assistance. On comprend que les enfants puissent être désormais considérés comme une ressource et non comme une charge.

Il est clair que la priorité de la République est bien le retour vers le dynamisme démographique. Car cette assistance n'est guère encadrée par des conditions de ressources. Nous voyons toutes les familles de la commune y accéder. C'est d'autant plus vrai qu'à partir de 1928 les allocations familiales commencent à se généraliser.

Si Saint-Bonnet se dépeuple dans ces années-là, ce n'est pas à cause de la baisse de la natalité qui reste forte mais par l'exode rural qui se généralise chez les jeunes. En effet les demandes d'assistance pour les femmes en couches restent régulières autour de 5 à 8 par trimestre et même la Grande Guerre ne provoque pas un effondrement des demandes.

Pourtant la première guerre mondiale va provoquer un tel choc avec le carnage des tranchées que ces aides seront dédaignées par la majorité des familles du pays. Et là encore il faudra attendre 1945 pour que la politique familiale produise enfin le baby-boom tant espéré depuis le début du siècle.

\*

\* \*

Pour conclure cette plongée dans les registres municipaux, nous voyons clairement avec chacune des grandes lois d'assistance qu'après les résistances du départ pour venir en aide aux plus pauvres, c'est très vite l'ensemble de la population qui demande à y accéder. Comme le redoutait les conservateurs du début de la III<sup>e</sup> République, la notion de "droit" a remplacé la notion de "charité". Et la dignité humaine y a gagné.

#### **Sources utilisées :**

- Registres du conseil municipal de Saint-Bonnet-le-Courreau.
- Registres du conseil municipal de Saint-Etienne (archives de la ville).
- J. Jeury 1906, *L'assistance aux vieillards, infirmes et invalides et la loi du 14 juillet 1905*.
- L'Institut supérieur du travail : histoire des retraites.
- La médecine gratuite au XIX<sup>e</sup> siècle : *De la charité à l'assistance*, Olivier Faure, 1984 sur le site *Persée*.

# Les pauvres dans le Montbrisonnais aujourd'hui

## selon les institutions et associations de solidarité

Christian Seux <sup>(1)</sup>

Qui sont les pauvres aujourd'hui dans Montbrison et sa région ? Notre propos est modeste. Nous avons cherché à recueillir des informations auprès de ceux qui, par profession ou, plus souvent à titre bénévole, les rencontrent et leur apportent leur aide. Pour cela, travailleurs sociaux en activité et retraités, nous avons, à l'occasion de ce *Printemps de l'histoire*, réalisé quelques entretiens auprès de membres d'associations de solidarité et institutions publiques, qui ont bien volontiers accepté de nous répondre. Les lignes qui suivent rapportent ce qu'ils nous disent des personnes qu'ils accueillent.

### Qui sont les personnes accueillies ?

Ce sont principalement des familles d'origine française ; elles représentent plus des deux tiers du public. Le dernier tiers est d'origine étrangère. La plupart de ces chefs de familles sont sans emploi.

Peu de ces familles fréquentent les services de génération en génération. Les familles dites mono-parentales sont nombreuses, mais ne font pas explicitement état de leur situation. Est-ce un signe de « l'assimilation » de ce type de famille dans le paysage social d'aujourd'hui au même titre qu'une famille traditionnelle ?

Les familles étrangères sont parfois en attente de régularisation (un titre de séjour leur permettant de travailler, de bénéficier de droits sociaux...). Ceci entraîne alors un soutien sous diverses formes (alimentaire, social, administratif...), qui se prolonge dans la durée. Une famille étrangère se présentant dans une association provoque souvent la venue d'autres familles de la même communauté. Certains membres de ces familles souffrent de pathologies psychiatriques ou, tout du moins, sont en souffrance psychique.

A côté de ces familles, on trouve des personnes seules : plutôt des hommes, mais aussi des femmes retraitées, suite au décès du conjoint, plus généralement des personnes souffrant d'isolement.

Quelques jeunes, peu nombreux, poussent la porte des associations : des jeunes hommes, sans formation ni emploi.

Des associations avancent des chiffres sur le nombre des personnes qu'elles accueillent. A titre d'exemple, telle association a délivré des colis alimentaires à 195 personnes en 2013, 185 en 2014. Dans telle autre, 351 familles ou individus ont bénéficié au moins une fois, l'an dernier, d'un colis alimentaire. Le taux de renouvellement des bénéficiaires est de l'ordre de 25 %.

Une institution publique rencontrée assure une domiciliation, c'est-à-dire une adresse postale, ou procure un hébergement, d'urgence ou non. Il s'agit souvent de jeunes de moins de 25 ans. C'était, parmi 250 personnes suivies en 2014, le cas de 40 % d'entre elles ; 50 % avaient entre 26 et 50 ans ; les autres étaient plus âgés, dont 7% de plus de 60 ans. Près des deux tiers 62 % étaient isolés. On comptait très peu d'étrangers.

Ces jeunes étaient en rupture familiale pour une écrasante majorité d'entre eux, parce que leur famille est « pathogène » ou parce qu'ils subissent les conséquences d'une difficile recomposition de la famille, le beau-père mettant souvent dehors, par exemple, le jeune à ses 18 ans. Certains alors ont besoin d'avoir un adulte référent.

(1) Rapporteur du petit groupe de travailleurs sociaux qui a réalisé les entretiens.

Du fait aussi de la possibilité de domiciliation, l'institution reçoit des personnes issues des « gens du voyage » qui, ne sachant ni lire ni écrire, sollicitent les travailleurs sociaux pour les aider à comprendre les courriers qu'ils reçoivent et effectuer des démarches. Les associations agissent de même.

### **Familles ou personnes seules, pourquoi s'adressent-elles à ces divers organismes ?**

Les familles, les individus sont souvent orientés vers les institutions publiques et associations par des travailleurs sociaux. Mais ils en ont aussi connaissance par les informations croisées que donnent les associations, et aussi par d'autres organismes attentifs à leur situation tels que les paroisses... On ne saurait passer sous silence le rôle, diffus mais permanent et très efficace, du bouche à oreille. Il n'est pas rare, d'ailleurs, que les bénéficiaires des aides s'adressent à plusieurs organismes dans une même période, ce qui, bien entendu, ne leur est jamais reproché.

Les aides le plus couramment accordées aux familles sont d'ordre alimentaire ; elles donnent lieu à des distributions directes ou à des bons alimentaires utilisables dans les magasins. Il s'agit aussi de la mise à disposition de vêtements à prix modiques ; ce service s'ouvre aussi à des personnes du 3<sup>e</sup> âge qui se satisfont de ce type d'habillement. D'autres viennent récupérer du tissu, de vieux vêtements pour les transformer soit dans un but « thérapeutique », soit dans un but « lucratif ».

En complément, chacun y trouve, s'il en a besoin, de la vaisselle, du matériel de puériculture, des jouets. Des associations ont le souci de proposer diverses formes de loisir (sport, cinéma, spectacles, vacances...).

Ces personnes sollicitent parfois des aides financières pour honorer des factures d'électricité, de gaz, de loyer, de transport ou d'essence. Pour certains organismes, la demande doit transiter par des travailleurs sociaux.

Certains viennent chercher « de la compagnie » autour d'un café, un moyen de lutter contre leur solitude, voire de trouver une oreille attentive à leurs difficultés, un soutien psychologique...

Enfin, d'autres recherchent un hébergement suite à des violences conjugales ou à un isolement social ou à une défaillance de la solidarité familiale.

### **Sous quelle forme les personnes sont-elles aidées ?**

Le soutien reste ponctuel (aide pendant 3 mois maximum, par exemple) dans le domaine alimentaire. L'aide est souvent délivrée contre une participation modique. Il existe des dépannages exceptionnels (colis alimentaire, layette, vêtements).

Du mobilier ainsi que des appareils ménagers sont récupérés et redistribués gratuitement à ceux qui doivent se meubler, ou se-remeubler.

Les aides financières sont toujours examinées en fonction des situations et, si elles sont attribuées, c'est une seule fois au cours d'une année.

Les associations de solidarité attachent beaucoup d'importance à la qualité de l'accueil. Dans un lieu spécifique, l'écoute par les bénévoles y est privilégiée. Souvent, un bureau est prévu pour recevoir des demandes particulières, pour accompagner certains dans l'accès à leurs droits et d'autres, surtout des jeunes, en vue d'un retour à l'emploi.

Certaines associations vont au domicile des personnes (ou en maison de retraite, foyer...) à la demande.

Lié à l'hébergement, le suivi peut être plus ou moins long, parce que, par exemple, le relogement dans un appartement « de droit commun » demande plus de temps que prévu.

Pour les organismes rencontrés, l'approche des situations est globale : à partir d'une question particulière, on tente de prendre en considération l'ensemble des problèmes rencontrés par la personne qui se présente.

Quant à l'institution publique interrogée, elle se présente comme un guichet de proximité, apporte une première réponse, puis sait guider les demandeurs vers les diverses instances qui pourront leur rendre les services attendus (centre communal d'action sociale, conseil général...).

### **Quelles évolutions depuis ces dernières années ?**

Depuis deux ou trois ans, il y a un peu plus de personnes âgées et des hommes et des femmes seuls. En 2008, lors de l'analyse des besoins sociaux de la ville, les familles dans le besoin étaient très nombreuses. En 2015, il s'agit surtout de personnes isolées, sans lien social et en souffrance psychique de plus en plus manifeste.

Est-ce lié à une diminution des prises en charge par l'hôpital ? Ou à un contexte de crise aggravée qui « durcit » les rapports sociaux ?

Des personnes âgées isolées ne demandent pas tous leurs droits, par exemple, des retraites complémentaires, un droit à l'aide à la mutualisation... La prise en charge de ce public par l'État est-elle plus « légère » au risque de reposer davantage sur l'initiative privée ?

On rencontre moins de familles étrangères en attente de régularisation bien que le parcours administratif semble se complexifier avec des titres de séjour qui ne sont pas renouvelés sans qu'on en comprenne la raison.

Des jeunes, plus nombreux, se présentent, exclus de leur famille. La solidarité de proximité s'amenuise avec un épuisement des familles qui n'acceptent plus un jeune qui ne travaille pas quand elles voient leurs moyens financiers diminuer. En conséquence, par exemple, des jeunes ayant choisi de vivre dans un camion ou chez des amis, ne sollicitent qu'une domiciliation.

Des hébergements d'urgence sont occupés trop longtemps avec un nombre croissant de nuitées. Le système risque de ne plus répondre à la demande.

La solidarité de proximité s'amenuise avec l'éloignement géographique et/ou la recomposition des familles ; ces dernières se décourageant ou s'épuisant :

- en voyant un jeune rester longtemps sans travail,
- parce qu'elles-mêmes ont moins de moyens à consacrer à la solidarité avec ses membres.
- parce que le lien entre les membres de la famille se fragilise (le beau-père n'acceptant pas la charge du fils de sa compagne, par exemple).

Parmi les changements observés, l'accueil des personnes a beaucoup évolué, lors de permanences, dans un espace permettant une écoute individuelle respectueuse avec des bénévoles formés aux divers aspects de leur fonction.

Remarquons enfin que certaines associations proposent à des personnes elles-mêmes bénéficiaires des aides de devenir à leur tour bénévoles. Elles trouvent alors dans cette évolution de leur place et de leur rôle de quoi se sentir utilement valorisées au sein des équipes.

### **Pour conclure**

Globalement, il se peut qu'il y ait évolution de la pauvreté comme ceci vient d'être évoqué. Mais le grand changement réside d'abord dans l'usage des mots : toutes les personnes rencontrées au cours de nos entretiens nous ont dit ne pas recevoir des « pauvres », mais des individus en situation précaire. Au-delà des mots, ce sont d'abord des femmes et des hommes qui sont dans une fragilité, perçue comme passagère peut-être parce qu'entre « nous » et « eux », la frontière est en train de s'estomper. N'est-ce pas une de nos peurs

aujourd'hui que de « basculer » dans la précarité ? Ou avons-nous une conscience plus aiguë de la précarité de notre existence après la période de prospérité, de croissance des 30 glorieuses ?

Peut-être aussi le terme de « pauvreté » nous renvoie-t-il trop vers « pauvre de tout » qui écrase, renvoie vers des périodes révolues de notre histoire. Martin Hirsch a gommé de son vocabulaire « les travailleurs pauvres » lorsqu'il lançait le Revenu de solidarité active en 2008, certains lui reprochant de nous ramener avec ces termes au XIX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, des personnes, de plus en plus nombreuses, connaissent le chômage ou vivent d'autres formes d'inégalité sociale et financière.

Les associations – qui ne se veulent plus de « charité » mais de « solidarité » – continuent d'apporter, dans la mesure de leurs moyens, leur aide à ceux qu'elles n'appellent plus les « pauvres » et qui, pourtant, sont des personnes, des familles dans la précarité, le désarroi et l'incertitude du lendemain.

## *Cahiers de Village de Forez*

**n° 136, 1<sup>er</sup> trimestre 2015**

**Site : [villagedeforez.montbrison42.fr](http://villagedeforez.montbrison42.fr)**

**Siège social :** Centre Social, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison.

**Directeur de la publication :** Joseph Barou.

**Rédaction :** Joseph Barou, Maurice Damon, Claude Latta.

**Les cahiers de Village de Forez** sont publiés par le **Groupe d'histoire locale** du **Centre Social** de Montbrison.

**Comité de coordination :** Geneviève Adilon, Joseph Barou, Pascal Chambon, Maurice Damon, Pierre Drevet, André Guillot, Claude Latta, Paul Valette.

**Comité de rédaction :** Geneviève Adilon, Daniel Allézina, Gérard Aventurier, Daniel Baby, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Richard Bouligaud, Michelle Bouteille, Roger Briand, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Joël Jallon, Claude Latta, Gabriel Mas, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Alain Sarry, Pierre-Michel Therrat, Paul Valette, Gérard Vallet.

**Dépôt légal :** 1<sup>er</sup> trimestre 2015

**ISSN – 0241-6786**

**Impression :** Gravo-clés, 65, rue Tupinerie, 42600 Montbrison.